

Ville de Lac-Mégantic

Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic

Évaluation environnementale de site phase I

Version finale

Préparée par :

AECOM
85, rue Sainte-Catherine Ouest 514-287-8500 Tél.
Montréal (Québec) Canada H2X 3P4 514-287-8600 Fax
www.aecom.com

Numéro de projet :

60344414

Date :

Juin 2017

Avis de non responsabilité

© 2017 AECOM Consultants Inc. TOUS DROITS RÉSERVÉS. LE PRÉSENT DOCUMENT EST PROTÉGÉ PAR LES LOIS SUR LES DROITS D'AUTEUR ET IL EST INTERDIT DE LE REPRODUIRE DE QUELQUE MANIÈRE OU À QUELQUE FIN QUE CE SOIT, SAUF AVEC L'AUTORISATION ÉCRITE D'AECOM Consultants Inc.

Le Rapport ci-joint (le « Rapport ») a été rédigé par AECOM Consultants Inc. (« Consultant ») pour le bénéfice de la Ville de Lac-Mégantic (« le Client ») conformément aux modalités de l'entente conclue entre le Consultant et le Client (l'« Entente »).

Les renseignements, les données, les recommandations et les conclusions fournis dans le présent rapport :

- Sont assujettis aux contraintes budgétaires, aux contraintes de temps et aux autres contraintes et restrictions énoncées dans l'Entente (les « Restrictions »);
- Représentent le meilleur jugement professionnel du Consultant à la lumière des Restrictions ainsi que des normes de l'industrie en vigueur pour la préparation de tels rapports;
- Peuvent être fondés sur des renseignements fournis au Consultant qui n'ont pas été vérifiés par une source indépendante;
- N'ont pas été mis à jour depuis la date d'émission du Rapport et de ce fait, leur précision se limite à l'époque et aux circonstances pour lesquelles ils ont été recueillis, traités, créés ou émis;
- Doivent être considérés globalement dans leur contexte et non hors contexte;
- Ont été préparés exclusivement pour les fins décrites dans le Rapport et dans l'Entente, et ne doivent pas être utilisés à quelque autre fin que ce soit.
- En sol sous-terrain, les conditions environnementales ou géotechniques pourraient avoir été établies en fonction de tests limités et sur l'hypothèse que de telles conditions sont uniformes et ne varieront pas selon l'emplacement géographique ou le temps.

Sauf si le contraire est expressément stipulé dans le Rapport ou l'Entente, le Consultant :

- Ne peut être tenu responsable de quelque situation ou événement survenu depuis la date de préparation du présent Rapport, ou de toute inexactitude dans l'information fournie au Consultant;
- Ne présente aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, à l'égard du Rapport ou de quelque partie de celui-ci, à l'exception du fait que le Rapport représente le meilleur jugement professionnel du Consultant tel que mentionné ci-dessus;
- Ne sera pas réputé avoir déclaré que le Rapport ou quelque partie de celui-ci est exhaustif ou peut être utilisé à quelque autre fin que ce soit que celles énoncées dans le Rapport et dans l'Entente;
- Sauf dans la mesure exigée par la loi, ou à moins que le Consultant et le Client n'en conviennent autrement, le Rapport :
 - doit être traité de manière confidentielle;
 - ne peut être utilisé ou mis à profit par de tierces parties.

Toute utilisation de ce Rapport est assujettie à cet Énoncé de critères de mérite. La responsabilité de tout dommage découlant de l'utilisation inappropriée de ce Rapport ou de quelque partie de celui-ci reviendra au tiers qui en sera à l'origine.

Cet Énoncé de critères de mérite est joint au présent Rapport et en fait partie.

Le 28 juin 2017

Ville de Lac-Mégantic
À l'attention de M. Jean Hardy, ing., Stantec
5527, rue Frontenac
Bureau 200
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6

Objet : **Phase 1B – Étude d'avant-projet préliminaire**
Évaluation environnementale de site phase I
Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic
N/Réf. : 60344414
No de dossier du MDDELCC : 3211-08-013

Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous transmettre l'évaluation environnementale de site phase I faisant partie intégrante de la Phase 1B, intitulée « Avant-projet préliminaire (dans le cadre de l'Étude de faisabilité) – Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic ».

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le soussigné.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



2017-06-29

Barry Palynchuk, ing., PhD.
Chargé de projet
Transport ferroviaire – Canada Est
barry.palynchuk@aecom.com

BP/NG/jm

Liste de distribution

Nombre de copies	PDF requis	Nom du Client
15	1	Ville Lac-Mégantic

Registre de révisions

Révision n°	Révisé par:	Date	Édition/Description de la révision effectuée

Signatures :

Préparé par :

Guillaume Cloutier, M. Sc. Env.
 Chargé de projet
 Hydrogéologie et sols contaminés
guillaume.cloutier@aecom.com

Vérifié par :

Jocelyn Marcotte, ing., M.Sc., EESA
 Chef de Service
 Hydrogéologie et sols contaminés
jocelyn.marcotte@aecom.com

Table des matières

Avis de non responsabilité

Lettre de transmission

Liste de distribution

1	Introduction	I
1.1	Mandat	I
1.2	Objectifs	I
2	Méthodologie	3
2.1	Revue documentaire	3
2.2	Visite du site	3
3	Éléments de vérification du site	5
3.1	Description du site à l'étude	5
3.2	Zonage	6
3.3	Propriétés adjacentes	6
3.4	État de la végétation	6
3.4.1	Végétation terrestre	6
3.4.2	Milieux humides	7
3.4.3	Espèces végétales menacées ou vulnérables	8
3.5	Étangs et fossés	8
3.6	Remblai	8
3.7	Matières résiduelles et matières dangereuses résiduelles (MDR)	8
3.8	Émissions atmosphériques	8
3.9	Déversement accidentel	9
3.10	Aires d'entreposages	9
3.11	Réservoirs	9
4	Revue documentaire	11
4.1	Entrevues et informations fournies par le client	11
4.2	Études antérieures	11
4.3	Contexte géologique et hydrogéologique	11
4.3.1	Géologie	11
4.3.2	Réseau hydrographique	12
4.4	Titres de propriété du Bureau de la publicité et des droits	13
4.5	Photographies aériennes et cartes topographiques	13
4.6	Demande d'accès à l'information au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)	14
4.6.1	Répertoire des terrains contaminés	15
4.6.2	Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels	15
4.6.3	Registre des interventions d'urgence-environnement	15

4.7	Régie du Bâtiment du Québec – Répertoire des sites d'équipements pétroliers et des titulaires de permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé	16
4.1	Recherches auprès du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec	17
4.2	Recherches auprès de la Ville de Lac-Mégantic	17
4.3	Recherches auprès de la municipalité de Nantes	17
4.4	Recherches auprès de la municipalité de Frontenac	18
5	Conclusions et recommandations.....	19
6	Références bibliographiques.....	21

Liste des tableaux

Tableau 1	Terrains contaminés à moins de 500 m du site.....	15
Tableau 2	Sites d'équipements pétroliers	16
Tableau 3	Titulaire d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers.....	16

Liste des annexes

Annexe A	Figures
Annexe B	Documents de référence
Annexe C	Reportage photographique

1 Introduction

1.1 Mandat

La Ville de Lac-Mégantic, avec le soutien du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) du Québec, donne suite à l'accident ferroviaire du 6 juillet 2013 qui a profondément marqué le peuple canadien et québécois. Le gouvernement du Québec a octroyé des fonds pour réaliser une étude qui consiste à évaluer l'opportunité de relocaliser une voie ferrée à l'extérieur du centre-ville de Lac-Mégantic et à y sécuriser définitivement le transport de marchandises dangereuses. Dans le cadre de l'étude de faisabilité, une évaluation environnementale de site Phase I (EES) a été réalisée sur les lots qui seront utilisés pour la construction de la voie ferrée. Lors des travaux d'aménagement, les sols devront être excavés pour les besoins du projet. C'est dans cette optique que la Ville de Lac-Mégantic désire connaître le risque potentiel de contamination des sols. Le mandat de cette phase I porte sur l'ensemble du tracé de la voie ferrée, tel que présenté aux Figures 1 et 2.

1.2 Objectifs

Dans le processus de demande d'autorisation d'un tel projet auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et conformément à l'article 32 de *la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, une EES phase I est requise. Elle servira de document de base à la préparation des plans et devis des travaux.

L'évaluation environnementale de site phase I a pour objectif d'identifier et d'évaluer, au moyen de recherches historiques et d'observations réalisées lors de la visite des sites, les secteurs susceptibles de représenter un risque environnemental potentiel associé aux activités antérieures ou actuelles du site à l'étude et des terrains environnants adjacents. L'EES phase I a également pour objectif de déterminer si les sites à l'étude sont régis par la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE, Loi 72)* et d'établir, le cas échéant, les bases pour une caractérisation environnementale phase II.

Plus précisément, les objectifs du présent mandat consistent à :

- faire une visite du site;
- effectuer une revue historique des documents afin de pouvoir statuer sur le potentiel de contamination provenant du site à l'étude et de l'extérieur du site;
- déterminer la vocation actuelle et future du site;
- faire un inventaire des matériaux réglementés (remblai, matières résiduelles et matières dangereuses résiduelles (MDR), gestion des eaux de surface, déversement accidentel, réservoir).

Cette ÉES phase I ne comprend aucun prélèvement d'échantillon.

2 Méthodologie

L'ÉES a été effectuée conformément au *Guide de caractérisation des terrains* du MDDELCC et à la norme CSA Z768-01, évaluation environnementale de site phase I, à titre complémentaire.

La méthodologie préconisée comporte quatre (4) étapes, soit la revue documentaire, la visite du site à l'étude ainsi que l'analyse des données et la rédaction du rapport.

La recherche de documentation et la visite du site ont été réalisées en ciblant certains secteurs, choisis en fonction de la présence de bâtiments ainsi que par l'accessibilité des lieux.

2.1 Revue documentaire

Les sources d'information suivantes ont été consultées :

- informations fournies par le client (Ville de Lac-Mégantic, Municipalité de Nantes, Municipalité de Frontenac et Ministère des Transports);
- demandes d'informations auprès du MDDELCC et du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP);
- photographies aériennes de 1966, 1980, 2000;
- carte topographiques de 1926, 1934, 1944, 1954, 1972, 1981, 1990, 2000, 2003;
- titres de propriétés foncières;
- répertoires publics du MDDELCC et de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

2.2 Visite du site

La visite du site à l'étude a été réalisée le mardi 17 janvier 2017 par Guillaume Cloutier. Les secteurs non visités correspondent à des zones boisées ou agricoles. Les observations effectuées à pied ont été réalisées où le tracé de la voie ferrée interceptait une route. Du nord-ouest vers le sud-est, sept (7) secteurs ont été visités, ce sont :

- le secteur de la rue Laval et de la route 161;
- le secteur du 10^e Rang et de la route 161;
- le secteur de la rue Pie-XI et de la route 161;
- le secteur du sentier de motoneige Québec-Central dans le quartier industriel;
- le secteur de la rue Villeneuve;
- le secteur de la rue Wolfe;
- le secteur de la rue Salaberry.

Des photographies ont été prises lors de la visite et sont présentées dans le reportage photographique de l'annexe C. Des informations plus détaillées sur les éléments découverts sont présentées au chapitre 3.

3 Éléments de vérification du site

3.1 Description du site à l'étude

Le tracé étudié correspond à la variante 2 de l'Option 1, qui a été retenue au terme de l'analyse multicritère en octobre 2016.

Le tracé étudié débute au P.M. 113.80 de la S/D Moosehead, à partir duquel il dévie du tracé actuel de la voie ferrée pour se diriger vers le nord. Par la suite, la voie proposée poursuit son chemin vers l'est pour franchir la rivière Chaudière au sud du pont routier existant. À l'ouest de la rivière, la voie proposée longe les voies du parc industriel, poursuit au sud de la route 161 et rejoint la voie ferrée actuelle à proximité de l'intersection des routes 161 et 263, au P.M. 3.6 de la S/D Sherbrooke.

Les caractéristiques principales du tracé sont les suivantes :

- Cette voie de contournement a une longueur totale de 11 674 m;
- Le degré de courbure maximal de ce tracé est de 5 degrés;
- La pente maximale est de 1,2 %. Cette pente se déploie sur une longueur de 500 m et se situe au chaînage 3+060;
- L'accès au parc industriel se fait au moyen de voies de liaison à partir de la nouvelle voie principale. Il n'est pas nécessaire de construire une nouvelle antenne pour desservir le parc industriel.

Plus spécifiquement sept (7) secteurs ont été visités, car ils sont accessibles par une route. La présentation est décrite en débutant de l'ouest vers l'est.

Dans le secteur de la rue Laval et de la route 161 se trouvent des bâtiments, dont une station-service. C'est à cet endroit que la voie proposée dévie du tracé de la voie ferrée existante. Dans ce secteur, la voie proposée interceptera un sentier de motoneige et un boisé.

Dans le secteur du 10^e Rang, la voie proposée empruntera des terrains associés à une érablière commerciale. Dans ce secteur, la voie proposée interceptera un sentier de motoneige et un boisé.

Dans le secteur de la rue Pie-XI, le tracé passe dans un boisé adjacent au sentier de motoneige. Au nord et au sud se trouvent des bâtiments résidentiels.

Dans le secteur du sentier de motoneige Québec-Central, le tracé longe la voie ferrée existante utilisée par l'industrie Tafisa. À cet endroit se trouvent des activités de chaque côté du tracé. Au nord se trouvent l'entreprise Bois Lambert inc. et le centre de traitement des sols contaminés provenant du déraillement du train en 2013. Au sud se trouve l'industrie de panneaux de particules Tafisa.

Dans le secteur de la rue Villeneuve, le tracé longe la route 161 et ses routes d'accès. Aucun bâtiment ne se trouve à proximité, à l'exception de l'industrie Tafisa.

Dans le secteur de la rue Wolfe, le tracé emprunte des terrains agricoles où se trouvent des bâtiments à l'est. Un bâtiment résidentiel et un bâtiment relié à des activités agricoles se trouvent à environ 20 m du tracé. Des animaux de ferme, des équipements agricoles et des empilements de billots de bois ont été observés à cet endroit.

Dans le secteur de la rue Salaberry, le tracé longe la route 161 jusqu'à la fin de celle-ci au croisement de la rue Salaberry. Le tracé continue vers le sud en empruntant des terrains ruraux et résidentiels. Des bâtiments résidentiels et des bâtiments reliés à des activités agricoles se trouvent à environ 100 m.

3.2 Zonage

La zone d'étude, délimitée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, est majoritairement comprise à l'intérieur de la zone agricole telle que définie par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, puisqu'elle occupe 1014,1 ha, soit 67 % de la superficie de la zone d'étude (1 514,1 ha).

Au niveau de la MRC du Granit, en 2012, la zone agricole permanente représente 144 697 ha des 282 793 ha de la superficie de la MRC, soit 51 % de celle-ci¹.

Au niveau des trois municipalités traversées (Nantes, Lac-Mégantic et Frontenac), le tracé de la voie ferrée interfère avec du zonage agricole, rural agroforestier, résidentiel, naturel et récréatif et industriel.

Selon le *Guide d'intervention* du MDDELCC², les critères d'usage associés à ces zonages sont le critère A pour le zonage rural, agricole et agroforestier, le critère B pour le zonage récréatif et résidentiel et le critère C pour le zonage industriel.

3.3 Propriétés adjacentes

Les propriétés adjacentes ont été brièvement inspectées dans l'optique de déceler tout indice de contamination potentielle pour le site à l'étude. Cette inspection visuelle a été effectuée à partir des chemins d'accès publics, sans introduction physique sur lesdites propriétés. Le nombre de bâtiments à moins de 500 m de la voie proposée s'élève à 214. De ce nombre, 147 d'entre eux sont résidentiels, 33 agricoles, seize commerciaux et douze industriels. La majorité des propriétés pouvant présenter un risque de contamination est située dans le secteur industriel au nord de la compagnie Tafisa. Seuls les bâtiments accessibles par les routes ont été observés.

3.4 État de la végétation

3.4.1 Végétation terrestre

La zone d'étude s'insère dans l'unité de paysage Lac Saint-François, qui est comprise dans une sous-région méridionale du domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Le climat de type subpolaire subhumide continental est caractérisé par une saison de croissance de longueur moyenne. La végétation potentielle des sites mésiques est l'érablière à bouleau jaune en haut de pente et à mi-pente, ainsi que la sapinière à bouleau jaune en bas de pente, sur les sites mésiques moins bien drainés. L'érablière à tilleul persiste sur les sites les plus favorables. Les sites bien drainés, particulièrement les sommets, sont colonisés par la végétation de l'érablière à bouleau jaune et hêtre. Les bas de pente et les replats moins bien drainés sont occupés par la sapinière à thuya et frêne noir, tandis que les dépôts organiques sont caractérisés par la cédrerie tourbeuse³.

Le développement urbain et agricole a fragmenté les zones forestières de la zone d'étude. L'information sur les différents peuplements forestiers présents dans la zone d'étude est tirée de la carte écoforestière (MFFP, 2011). Ainsi, la zone d'étude compte 8 km² de terres occupées par un couvert forestier, incluant les coupes forestières, ce qui signifie que 53 % de la superficie est occupée par des terrains forestiers productifs. De cette superficie, 4,96 km² sont occupés par des peuplements mélangés (62 %), 1,36 km² de peuplements feuillus (14 %) et 2 km² de peuplements résineux (25 %).

Concernant les stades de développement de la forêt, la forêt de la zone d'étude est relativement jeune (< 50 ans dans plus de 90 %). Certains peuplements dominés par le sapin baumier sont toutefois souvent considérés

¹ Commission de la protection du territoire agricole du Québec, 2012 in MAPAQ, 2014

² *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*, Direction des lieux contaminés, Gouvernement du Québec, Juillet 2016

³ Robitaille et Saucier, 1998

comme matures lorsqu'ils atteignent cette classe d'âge. Les vieilles forêts (> 90 ans) sont plus rares et occupent moins de 1 % du territoire forestier productif.

3.4.2 Milieux humides

Les informations sur la présence de milieux humides dans la zone d'étude proviennent de trois sources : la carte écoforestière du MFFP, la cartographie des milieux naturels de la MRC du Granit et la cartographie des terres humides de Canards Illimités Canada (CIC). Ces sources ne concordent pas nécessairement sur les types et la délimitation des milieux humides. Par exemple, les travaux de CIC identifient des milieux humides boisés, contrairement aux deux autres sources de données. De surcroît, certaines superficies sont identifiées comme des peuplements forestiers productifs (ou boisés) dans la cartographie écoforestière alors qu'ils représentent des marécages boisés selon une autre classification. Certains milieux humides cartographiés par CIC se superposent parfois à des terres agricoles, des boisés ou autres types d'occupation du sol.

Selon les données de CIC, les milieux humides occupent 2,6 ha dans la zone d'étude et ils se trouvent principalement dans la portion sud de celle-ci. La voie ferrée existante en traverse d'ailleurs quelques-uns. Seuls quatre types de milieux humides se trouvaient dans le corridor d'étude. Ce sont essentiellement des milieux humides boisés, soit des marécages résineux riches ou des marécages mixtes riches. Des milieux humides non boisés sont également présents (herbaies et marécages arbustifs, marécages inondés).

Un inventaire réalisé en 2005 dans un rayon de 2 km autour des points de forage envisagés pour les futurs puits municipaux de Lac-Mégantic a également permis de localiser 6 zones humides d'au moins 0,5 ha de superficie. Celles-ci ne figurent pas toutes dans la base de données de CIC. Parmi ces six zones humides, une seule touche à l'actuelle zone d'étude (Envirotel 3000, 2005a). Il s'agit d'une terre agricole de 3,7 ha, située dans le triangle formé par la route 161, le Onzième rang et l'usine de bois Tafisa Canada Inc.

Ce premier aperçu des milieux humides présents a servi de critère d'analyse lors de l'évaluation des variantes. Des informations plus précises ont cependant été récoltées au terrain en juillet 2016.

Inventaire de juillet 2016

Des inventaires au terrain ont été effectués en juillet 2016 sur un corridor d'environ 200 m de large pour les deux tracés préférentiels identifié à cette période. Les relevés de terrain effectués dans 105 stations visaient à identifier les milieux humides selon la méthode de Bazoge *et al.* (2015) (voir méthodes et résultats d'inventaires à l'annexe Y). Les inventaires ont permis d'identifier un nombre beaucoup plus important de milieux humides que ce qui était initialement identifié dans les bases de données. Ainsi, 18 complexes de milieux humides ont été identifiés dans le corridor étudié. À la suite de quelques ajustements du tracé, 16 milieux humides se trouvent maintenant dans le corridor de l'emprise du tracé retenu de la voie ferrée. La carte 2.3 présente les milieux humides recensés lors des inventaires de juillet 2016.

Certains de ces milieux humides s'étendent bien au-delà du corridor d'étude, et cela même s'ils se situent dans des lieux en pente. En effet, la présence d'un sol argileux sur plusieurs stations crée une forte rétention d'eau plus ou moins permanente à la surface du sol, engendrant des conditions propices à la présence de végétation caractéristique des milieux humides selon Bazoge *et al.* (2015). Ainsi, dans plusieurs cas, le maintien de conditions hydromorphes n'est pas lié à la présence de cuvettes, de replats ou encore de cours d'eau, mais bien à cause d'une couche d'argile sous-jacente.

Le type de milieu humide occupant la plus grande superficie dans le corridor inventorié est le marécage arborescent. Les espèces arborescentes les plus fréquentes dans les milieux humides de la zone étudiée sont le thuya occidental (*Thuja occidentalis*), le sapin baumier, l'érytre rouge (*Acer rubrum*) et l'épinette blanche (*Picea glauca*). L'aulne rugueux (*Alnus incana* ssp. *Rugosa*), le sapin baumier et le saule de Bebb (*Salix bebbiana*) sont les espèces les plus rencontrées dans la strate arbustive tandis que l'onocle sensible (*Onoclea sensibilis*), la ronce pubescente (*Rubus pubescens*), la calamagrostide du Canada (*Calamagrostis canadensis*), la dryoptère

spinuleuse (*Dryopteris spinulosa*) et l'osmonde cannelle (*Osmunda cinnamomea*) forment une bonne proportion de la strate non ligneuse.

Ces milieux humides sont pour la plupart en terres privées et largement exploités pour la coupe forestière. Certaines aires ont même été converties en plantations. Ce type de milieux humides est omniprésent dans le paysage avoisinant le corridor à l'étude. Selon la proportion occupée dans le corridor d'étude, près de 50 % des milieux forestiers avoisinants pourraient en fait être considérés des milieux humides selon la définition de Bazoge *et al.* (2015).

3.4.3 Espèces végétales menacées ou vulnérables

Selon les données disponibles au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), il n'existe actuellement aucune occurrence d'espèce floristique à statut précaire dans la zone d'étude. Les inventaires de la végétation et des milieux humides effectués en juillet 2016 ont révélé la présence de la matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*), espèce vulnérable au Québec depuis 2005. Cette espèce n'est pas rare, mais elle est vulnérable à la cueillette. Elle est présente à plusieurs endroits dans la zone d'étude (sites non cartographiés afin de protéger les colonies).

3.5 Étangs et fossés

Le tracé de la voie ferrée proposée nécessite la construction d'un pont ferroviaire qui doit enjamber la rivière Chaudière. Le pont est localisé entre les chaînages 25+825 et 25+965. Les ponceaux identifiés pour chaque tracé, leur type, leur diamètre, ainsi que le bassin versant dans lequel ils sont indiqués dans l'étude d'avant-projet préliminaire réalisée par AECOM.

3.6 Remblai

Lors de la visite, des matériaux de remblai n'ont pu être observés en raison du couvert de neige. Par contre le tracé passe à certains endroits sur un sentier de motoneige et à proximité d'une voie ferrée existante où la présence de remblai est probable.

3.7 Matières résiduelles et matières dangereuses résiduelles (MDR)

Par définition, une matière dangereuse est toute matière qui, en raison de ses propriétés, présente un danger pour la santé ou l'environnement et qui, au sens de la présente loi et des règlements s'y rapportant, est explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante ou lixiviable, ou encore toute matière ou tout objet qui est assimilé à une matière dangereuse.

Des billots de bois en pile ont été observés dans le secteur du 10^e Rang de la route 161. Une ancienne cabane à sucre est à vendre dans ce secteur. Une partie de tuyau métallique a également été observée dans le secteur du sentier de motoneige Québec-Central. Des documents fournis par la Ville de Lac-Mégantic ont également mentionné que dans le secteur où le tracé de voie ferrée traverse la rue Wolfe, des matières résiduelles auraient été observées sur les sols adjacents.

3.8 Émissions atmosphériques

Dans le secteur du sentier de motoneige Québec-Central, des émissions atmosphériques provenant de l'industrie Tafisa ont été observées. Ces émissions ont pu être également observées aux sols des terrains avoisinants.

3.9 Déversement accidentel

Aucune information relative à d'éventuels déversements accidentels dans l'emprise du tracé de la voie ferroviaire n'a été fournie par la Ville de Lac-Mégantic ou le MTMDET. À la section 4.6.3, un tableau montre la liste des interventions d'Urgence-Environnement du MDDELCC pour la Ville de Lac-Mégantic.

3.10 Aires d'entreposages

Aucune aire d'entreposage n'a été notée lors de la visite du site à l'étude. Par contre sur les terrains adjacents il a été possible d'observer l'entreposage d'équipements au site de Bois Lambert inc. (pièces métalliques, pneus, planches de bois) et de billot de bois dans le secteur du parc industriel.

3.11 Réservoirs

Aucun réservoir de surface ou aucun indice de réservoir souterrain n'a été observé sur le site à l'étude. Aucune information n'a été fournie concernant la présence d'autres réservoirs antérieurs et/ou démantelés.

4 Revue documentaire

L'ensemble des documents utilisés dans le cadre de cette étude de phase I est disponible à l'annexe B. Les lots choisis pour la recherche d'information sont les lots où des bâtiments se trouvent à proximité. Ce sont les lots :

- 5 305 844 : Occupé par une station-service;
- 5 305 845 : Occupé par un restaurant;
- 4 992 118 : Occupé par un secteur forestier avec un bâtiment à proximité du tracé;
- 3 108 613 : Occupé par des bâtiments résidentiels;
- 3 108 152 : Occupé par des bâtiments résidentiels;
- 3 108 619 : Occupé par des bâtiments résidentiels;
- 3 617 128 : Occupé par la compagnie Bois Lambert inc.;
- 3 396 662 : Occupé par un chemin de fer;
- 3 109 261 : Occupé par l'industrie Tafisa;
- 3 396 663 : Occupé par un chemin de fer;
- 3 743 276 : Occupé par un chemin de fer;
- 3 743 273 : Occupé par le site d'entreposage des sols contaminés provenant du déraillement du train le 6 juillet 2013;
- 3 743 276 : Occupé par un chemin de fer;
- 3 743 583 : Occupé par un terrain vacant au sud de la rue J.E Laflèche;
- 3 352 591 : Occupé par des terres agricoles et un bâtiment;
- 3 109 290 : Occupé par des terres agricoles et un bâtiment;
- 3 109 238 : Occupé par un secteur forestier et agricole avec des bâtiments à proximité du tracé;
- 3 109 238 : Occupé par un secteur forestier et agricole avec des bâtiments à proximité du tracé;
- 4 972 691 : Occupé par un secteur forestier avec un bâtiment à proximité du tracé.

4.1 Entrevues et informations fournies par le client

La Ville de Lac-Mégantic et le MDDELCC ont fourni des informations par l'entremise de la loi à l'accès à l'information. Les documents transmis peuvent être consultés à l'annexe B. Un entretien téléphonique a été réalisé avec M. Gabriel Sévigny-Côté, inspecteur en bâtiment employé par la Ville de Lac-Mégantic. Selon Monsieur Sévigny-Côté, les potentiels de risque de contamination des sols se trouvent principalement dans le secteur industriel à proximité des entreprises Tafisa et Bois Lambert inc. et du centre temporaire de traitement de sols contaminés. Le secteur de la rue Wolfe a également été mentionné en raison des accumulations de matières résiduelles sur le terrain, notamment des véhicules et des pièces automobiles.

4.2 Études antérieures

Aucune étude antérieure concernant la qualité des sols sur le site à l'étude n'a été transmise.

4.3 Contexte géologique et hydrogéologique

4.3.1 Géologie

La zone d'étude est entièrement comprise dans la province géologique des Appalaches. Les Appalaches s'étendent sur la majeure partie de la côte Est de l'Amérique du Nord, soit du sud des États-Unis à Terre-Neuve. Elles résultent de trois phases orogéniques paléozoïques, soit les orogènes taconienne, acadienne et alléghanienne, ayant chacune affecté un ensemble sédimentaire et volcanique mis en place précédemment⁴. Dans la région de l'Estrie, les formations géologiques sont constituées principalement de roches sédimentaires,

⁴ Normandeau, 2010

qui comprennent des schistes argileux, des ardoises et des grès. Des calcaires, des conglomérats et des roches volcaniques sont également présents⁵. Dans son rapport de caractérisation environnementale, Golder (2013) précise que les formations rocheuses de la région immédiate de Lac-Mégantic appartiennent aux formations de Frontenac et de Compton, dans le Synclinorium de Connecticut Valley-Gaspé. La formation de Frontenac, du Dévonien, est constituée de plusieurs types de roches incluant des lentilles de métavolcanites, des grès, des basaltes et des gabbros⁶; des grès quartzeux, des siltslates et des basaltes sont apparents dans la région immédiate de Lac-Mégantic. Quant à la formation de Compton, du Dévonien précoce, elle est constituée de trois membres sédimentaires informels⁷: le membre supérieur de St-Ludger, le membre de lac Drolet et le membre inférieur de Milan⁸. Dans le voisinage de Lac-Mégantic, seuls deux (2) d'entre eux affleurent : les membres de lac Drolet et de St-Ludger.

Concernant les matériaux meubles, dans la région de l'Estrie, ils sont surtout constitués de till glaciaire mince sur les sommets et de plus en plus épais vers le bas des pentes. On retrouve aussi des sédiments fluvio-glaciaires dans les vallées, ainsi que des matériaux glacio-lacustres, fluviatiles et alluvionnaires en bordure des cours d'eau⁹. Tel que précisé à la section 2.1.1 de l'Étude des besoins¹⁰, dans la zone d'étude, la couverture de dépôts meubles est le résultat de la glaciation et de la submersion marine qui ont été subies par les formations géologiques sous-jacentes. Il s'agit de matériaux laissés par le glacier et la mer de Champlain, essentiellement des tills de Lennoxville. Golder (2013) mentionne que, dans la région immédiate de Lac-Mégantic, la carte des dépôts meubles¹¹ indique la présence de trois unités principales :

- Des dépôts alluvionnaires récents formant un cordon plus ou moins parallèle à la rivière Chaudière : sédiments de plaine d'inondation ou deltaïques, composés de silts, sable et gravier avec lentilles de matière organique.
- Des sédiments lacustres proglaciaires composés de sable fin à moyen avec rares laminations de silt et d'argile.
- Le Till de Lennoxville : till caillouteux (galets) de compact à lâche, avec une matrice comportant d'égales quantités de sable de silt et d'argile, de grande extension. Leur épaisseur varie entre 0,5 mètre dans la partie est de la zone d'étude (P.M. 108 de la S/D Moosehead) et quelques dizaines de mètres en bordure de la rivière Chaudière (P.M. 117.02). L'épaisseur maximale jusqu'au contact avec le roc serait d'environ 115 mètres.

4.3.2 Réseau hydrographique

La zone d'étude se localise entièrement dans le bassin versant de la rivière Chaudière, qui draine une grande région d'environ 6 682 km², entre sa source, le lac Mégantic, et son embouchure dans le fleuve Saint-Laurent. Ce faisant, la rivière coule sur 185 km du sud vers le nord. Long de 16,8 km et d'une largeur moyenne de 3,5 km, le lac Mégantic couvre une superficie de 27,4 km². Sur la base des caractéristiques physiques et des activités socioéconomiques qui y prennent place, le bassin versant de la rivière Chaudière peut être divisé en trois grands secteurs : la Haute-Chaudière, la Moyenne-Chaudière et la Basse-Chaudière. La Haute-Chaudière, qui comprend la partie sud du bassin versant, et donc la zone d'étude, couvre une superficie totale de 3 075 km² (46 % de la superficie totale du bassin versant)¹². Dans la zone d'étude, la rivière Chaudière s'écoule selon une direction sud-ouest/nord-est et forme plusieurs méandres.

Un sous-bassin versants, le sous-bassin Glen, est également présent au sein des limites de la zone d'étude, au nord-ouest de celle-ci. Parmi les cours d'eau secondaires qui parcourent la zone d'étude, certains sont permanents, tandis que d'autres sont seulement actifs pendant les périodes de crue printanière.

⁵ Hydro-Québec, 1990

⁶ Lebel et Tremblay, 1993 in Golder, 2013

⁷ Lavoie, 2004

⁸ Lebel et Tremblay, 1993 in Golder, 2013

⁹ Hydro-Québec, 1990

¹⁰ AECOM, 2015

¹¹ Shiels, 1981 in Golder, 2013

¹² MDDELCC, 2014

Sur la base de la topographie régionale et des cours d'eau dans le secteur, l'écoulement de l'eau souterraine dans le voisinage de Lac-Mégantic est présumé vers le lac Mégantic et vers la rivière Chaudière¹³.

Selon le système d'information hydrique SIH du MDDELCC, vingt et un (21) puits sont présents dans un rayon de 1 km.

4.4 Titres de propriété du Bureau de la publicité et des droits

À la lecture des titres de propriété disponibles depuis le début des années 1900, les lots ont appartenu en majorité à des individus. Les lots où il y avait des activités présentant un risque de contaminer les sols sont les mêmes que présentement. Deux secteurs sont concernés, soit le secteur au croisement de la rue Laval et de la route 161. Par le passé, un garage probable (Syndic de Roland Fradette – rebuts et vente auto, etc.) et une station d'essence Ultramar Ltée sont identifiés dans la recherche de titre. L'autre secteur est le secteur du parc industriel, où des noms d'entreprise sont mentionnés, soit Bois Lambert inc., S.E.C Tafisa Canada inc., Euromegantic Ltée, Central Maine Quebec Railway Canada inc. et Lake Megantic Pulp CO. L'annexe B présente la recherche des titres de propriété pour les lots visés par cette étude.

4.5 Photographies aériennes et cartes topographiques

Les photographies aériennes sont consultées pour connaître les phases de développement du site et des propriétés voisines. Elles permettent également d'identifier les dépôts de déchets ou des zones d'entreposage sur le site ou dans ses environs qui pourraient avoir eu un impact environnemental sur le site à l'étude. Les photographies aériennes du site et de ses environs entre 1966 et 2013 ont été consultées dans le cadre de cette étude. Les cartes topographiques permettent d'inventorier les cours d'eau, de déterminer les vocations des terrains avoisinants, de localiser la présence de zones sensibles et d'estimer l'écoulement des eaux de surface. Les cartes topographiques du site et de ses environs entre 1926 et 2003 ont été consultées dans le cadre de cette étude. Les descriptions de chaque photographie aérienne et de chaque carte topographique sont présentées dans la section suivante. Les photographies aériennes et les cartes topographiques consultées sont présentées à l'annexe B.

1926 Carte topographique (Échelle 1 : 63 360 – 1 pouce / 1 mile)

Le centre-ville de Lac-Mégantic et la voie ferrée actuelle sont présents. Aucun développement urbain n'existe en dehors du centre-ville. Une ligne électrique est identifiée dans l'axe est-ouest à proximité du centre-ville. Au sud du tracé se trouvent des bâtiments sur les lots situés à proximité de la Montagne de la Croix.

1934 Carte topographique (Échelle 1 : 63 360 – 1 pouce / 1 mile)

Un aéroport est identifié dans le secteur du parc industriel actuel sur la figure 1934b.

1944 Carte topographique (Échelle 1 : 63 360 – 1 pouce / 1 mile)

Aucun changement pertinent n'est observé depuis 1934.

1954 Carte topographique (Échelle 1 : 50 0000)

Le centre-ville de Lac-Mégantic et la municipalité de Notre-Dame de Fatima se sont développés.

1972 Carte topographique (Échelle 1 : 50 0000)

Il y a présence d'une gravière sur le tracé à la figure 1972a et 1972b.

¹³ Golder, 2013

1981 Carte topographique (Échelle 1 : 50 000)

La présence d'une fabrique de meubles et d'une usine de filtration est indiquée au sud des terrains d'aviation dans le secteur du parc industriel actuel sur la figure 1981b. Le tracé passe également à l'emplacement de bâtiment au sud de la rivière chaude.

1990 Carte topographique (Échelle 1 : 50 000)

Aucun changement pertinent n'est observé depuis 1981.

2000 Carte topographique (Échelle 1 : 50 000)

Le développement de la Ville de Lac-Mégantic et de la municipalité de Notre-Dame de Fatima peut être observé sur la figure 2000b.

2003 Carte topographique (Échelle 1 : 20 000)

Des sites d'entreposage et la compagnie actuelle Tafisa sont illustrés à la figure 2003b.

1966 Photographies aériennes (Échelle 1 : 25 000)

Le tracé de la voie ferrée traverse des zones agricoles et forestières à l'exception du secteur de l'aéroport, où se trouve le site de traitement des sols contaminés liés au déversement.

1980 Photographies aériennes (Échelle 1 : 25 000)

Le tracé semble longer la piste d'atterrissement de l'aérodrome à la figure 1980b. Aucun autre changement pertinent à l'étude n'est observé depuis 1966.

2000 Photographie aérienne (Échelle 1 : 25 000)

La route de contournement 161 a été construite au nord du tracé. Elle rejoint à cette époque le 10^e Rang. Le parc industriel est plus développé qu'en 1980. Les entreprises Tafisa au sud et Bois Lambert inc. au nord du tracé ferroviaire sont présentes sur les photographies.

2013 Photographie aérienne (Échelle 1 : 25 000)

La route de contournement 161 a été prolongée jusqu'à la rue Laval (chemin de Marston). Aucun autre changement pertinent n'est observé depuis 2000.

4.6 Demande d'accès à l'information au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Une demande d'accès à l'information, en vertu de la Loi de l'accès à l'information, a été adressée au MDDELCC le 12 janvier 2017 pour s'enquérir de tout document relatif à l'environnement pour le site à l'étude et son voisinage immédiat concernant un risque de potentiel de contamination des sols. La réponse du MDDELCC en date du 3 février mentionne qu'il détient des documents relatifs à la demande pour les lots 3 617 128 et 3 109 238. Ces documents concernent des rapports de vérification, d'inspection et d'événements. Le lot 3 617 128 correspond aux installations de Bois Lambert inc. Le rapport d'inspection mentionnait certaines irrégularités face aux lignes directrices sur l'industrie du bois de sciage et à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2). Il y a aurait eu une accumulation de sciures à l'extérieur de l'aire d'entreposage. Le rapport d'inspection et de vérification indique également des déficiences dans l'entreposage des débris ligneux et dans le suivi des eaux souterraines et des fossés. En ce qui concerne le lot 3 109 238, il est occupé par des

bâtiments résidentiel et agricole. Le rapport d'événement mentionnait que les installations reliées à l'utilisation de fumier étaient déficientes et que des corrections devaient être apportées. Les copies des documents sont jointes à l'annexe B.

4.6.1 Répertoire des terrains contaminés

En date du 10 janvier 2017, une recherche en ligne a été effectuée dans le Répertoire des terrains contaminés du MDDELCC pour les villes de Nantes et Lac-Mégantic. Selon les résultats obtenus, vingt-deux (22) terrains contaminés se trouvent dans le secteur de la Ville de Lac-Mégantic et un (1) terrain contaminé se trouve dans le secteur de la municipalité de Nantes. Sur l'ensemble de ces terrains, deux (2) terrains contaminés se trouvent à moins de 500 mètres du site à l'étude. Ils sont identifiés au tableau 1 ci-dessous et sur la figure 1.

Tableau 1 Terrains contaminés à moins de 500 m du site

N° indiqué sur la figure 1	Nom du dossier et numéro de la fiche	Adresse	Liste des contaminants		État de la réhabilitation (R) et qualité des sols après la réhabilitation (Q)	Distance du site (m)
			Eau souterraine	Sol		
1	Pétrolière Impériale	4337, rue Villeneuve, Lac-Mégantic	Cuivre(Cu)	Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C ₁₀ -C ₅₀ , Méthylnaphthalènes, Naphtalène	R : Non terminée	± 500 au sud
2	Ancienne station-service	2178, rue Laval, Nantes	-	Méthylnaphthalènes, Naphtalène, Xylènes	R : Terminée	± 200 au sud

- : Aucune donnée

Ces terrains ne représentent pas un risque élevé pour le site compte tenu de l'écoulement présumé de l'eau souterraine vers le sud.

4.6.2 Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

En 1983, le ministère de l'Environnement, désormais le MDDELCC, a créé le Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination de déchets dangereux (GERLED) dans le but d'entretenir une liste de tels lieux. La liste GERLED a depuis été remplacée par le Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels.

En date du 12 janvier 2017, une recherche en ligne a été effectuée dans le Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels du MDDELCC pour la Ville de Lac-Mégantic. Selon les résultats obtenus, aucun site ne se trouve dans le secteur de la Ville de Lac-Mégantic.

4.6.3 Registre des interventions d'urgence-environnement

Le registre des interventions d'Urgence-Environnement du MDDELCC permet de lister tous les événements à caractère environnemental qui impliquent une intervention terrain d'Urgence-Environnement, et ce, depuis le 1^{er} avril 2008.

En date du 16 janvier 2017, une recherche en ligne a été effectuée dans le Registre des interventions d'Urgence-Environnement. Selon les résultats obtenus, cinq (5) interventions ont été effectuées dans la Ville de Lac-Mégantic. Considérant la localisation géographique du site à l'étude et des emplacements et la nature des déversements, il n'existe pas de risque potentiel de contamination de ces événements par rapport au site à l'étude.

4.7 Régie du Bâtiment du Québec – Répertoire des sites d'équipements pétroliers et des titulaires de permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

La Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) possède deux (2) répertoires en ligne, soit le répertoire des sites d'équipements pétroliers et le répertoire des titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé. En date du 10 janvier 2017, une recherche en ligne a été effectuée dans ces deux (2) répertoires afin de vérifier la présence des tels équipements sur le site à l'étude ou sur les sites adjacents.

Selon les résultats obtenus, dix-neuf (19) titulaires d'équipements pétroliers ont été répertoriés dans la Ville de Lac-Mégantic et trois (3) dans la municipalité de Nantes, alors que quinze (15) titulaires de permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé ont été répertoriés dans la Ville de Lac-Mégantic et deux (2) dans la municipalité de Nantes.

Sept (7) titulaires d'équipements pétroliers ont été trouvés à moins de 500 m du site étudié. Ils sont identifiés au tableau 2 ci-dessous et sur la figure 1.

Tableau 2 Sites d'équipements pétroliers

N° indiqué sur la figure 1	Adresse	Distance du site (m)
1	4337, rue Villeneuve, Lac-Mégantic, Québec	± 460 m au sud
2	4385, rue Villeneuve, Lac-Mégantic, Québec	± 500 m au sud
3	4575, rue Latulipe, Lac-Mégantic, Québec	± 300 m au sud
4	4660, rue Villeneuve, Lac-Mégantic, Québec	± 320 m au sud
5	6957, rue Wolfe, Lac-Mégantic, Québec	± 320 m au sud
6	2174, route 161, Nantes, Québec	± 130 m au sud
7	2266, rue Laval Nord, Nantes, Québec	± 220 m au sud

Ces terrains ne représentent pas un risque élevé pour le site compte tenu de l'écoulement présumé de l'eau souterraine vers le sud.

Six (6) titulaires de permis ont été trouvés à moins de 500 m du site étudié. Ils sont identifiés au tableau 3 ci-dessous et sur la figure 1.

Tableau 3 Titulaire d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers

N° indiqué sur la figure 1	Nom du détenteur de permis	Adresse	Nombre de réservoirs	Quantité des réservoirs (l)	Distance du site (m)
1	Les pétroles R. Turmel inc.	4385, rue Villeneuve, Lac-Mégantic, Québec, G6B 2C2	1	50 000	± 500 m au sud
2	Les pétroles R. Turmel inc.	4575, rue Latulipe, Lac-Mégantic, Québec, G6B 3H1	4	400 000	± 300 m au sud
3	Tafisa Canada inc.	4660, rue Villeneuve, Lac-Mégantic, Québec, G6B 2C3	1	51 646	± 350 m au sud
4	9155-7280 Québec inc.	6957, rue Wolfe, Lac-Mégantic, Québec, G6B 2S3	2	22 550	+ 200 m au sud

N° indiqué sur la figure 1	Nom du détenteur de permis	Adresse	Nombre de réservoirs	Quantité des réservoirs (l)	Distance du site (m)
5	Gestion Boulet inc.	2174, route 161, Nantes, Québec, G0Y 1G0	2	85 000	+ 130 m au sud
6	Le Groupe Harnois inc.	2266, rue Laval Nord, Nantes, Québec, G6B 2V5	2	100 000	+ 220 m au sud

Ces terrains ne représentent pas un risque élevé pour le site compte tenu de l'écoulement présumé de l'eau souterraine vers le sud.

4.1 Recherches auprès du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) est un outil servant à colliger, analyser et diffuser l'information sur les espèces menacées. Les données provenant de différentes sources sont intégrées graduellement, et ce, depuis 1988, même si une partie des données existantes n'a toujours pas été incorporée au CDPNQ, si bien que l'information fournie peut s'avérer incomplète. Une revue des données (à être incorporées au CDPNQ) et des recherches sur le terrain s'avère essentielle pour obtenir un portrait général des espèces menacées sur le territoire à l'étude. Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces menacées d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre de certaines études environnementales, telles des études d'impact ou d'autres projets soumis à une autorisation du MDDELCC.

Selon les données disponibles au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), il n'existe actuellement aucune occurrence d'espèce floristique à statut précaire dans la zone d'étude.

Précisons que cette banque n'a pas été constituée à partir d'inventaires exhaustifs, mais à partir d'observations fortuites ou de rapports sectoriels. Ainsi, il pourrait être indiqué de procéder à des inventaires spécialisés en la matière lors d'étapes ultérieures¹⁴.

4.2 Recherches auprès de la Ville de Lac-Mégantic

Sur les lots ciblés, treize (13) lots étaient situés sur le territoire de la Ville de Lac-Mégantic. Ce sont les lots 3 108 613, 3 108 512, 3 108 619, 3 617 128, 3 396 662, 3 109 261, 3 396 663, 3 743 276, 3 743 273, 3 789 583, 3 352 591, 3 109 290 et 3 109 238 du cadastre du Québec. La Ville de Lac-Mégantic a fourni des documents concernant le centre de traitement des sols contaminés, notamment une demande de certificat de conformité, un certificat d'autorisation et des révocations de certificat d'autorisation. La Ville a également transmis des documents sur une installation septique déficiente et des accumulations de matières résiduelles à l'adresse 7322 rue Wolfe (lots 3 109 182 et 3 398 030), et une note écrite à la main mentionnant des problèmes concernant l'épandage de fumier à l'adresse 7299 rue Salaberry. Un risque potentiel de contamination des sols existe donc à cet endroit. Les copies des documents sont jointes à l'annexe B.

4.3 Recherches auprès de la municipalité de Nantes

Sur les lots ciblés, trois (3) lots étaient situés dans la municipalité de Nantes, soit les lots 5 305 844, 5 305 845 et 4 992 118. La municipalité a fourni des demandes de permis ou de certificat pour de nouvelles constructions ou de démolition. Aucune information dans ces documents ne permet d'attribuer à ces sites un risque de contamination des sols. Les copies des documents sont jointes à l'annexe B.

¹⁴ Communication personnelle de Thierry Bourdeau, MDDELCC, 2016

4.4 Recherches auprès de la municipalité de Frontenac

Sur les lots ciblés, un (1) lot était situé dans la municipalité de Frontenac, soit le lot 4 972 691. La municipalité a répondu qu'elle ne détenait aucun document pertinent à la demande. La réponse de la municipalité peut être consultée à l'annexe B.

5 Conclusions et recommandations

L'évaluation environnementale de site phase I réalisée pour la Ville de Lac-Mégantic dans le cadre de ce mandat, visait à déterminer l'état environnemental du site lié aux usages passés et courants pour déterminer les passifs environnementaux.

D'après les recherches historiques et la visite du site, le tracé de la voie ferrée proposée traverse en partie des zones où il pourrait y avoir un risque potentiel de contamination des sols. Ces zones sont surtout situées dans le parc industriel actuel, à l'emplacement de la voie ferrée actuelle et lorsque le tracé croise la rue Wolfe.

Le tableau ci-dessous présente les enjeux environnementaux identifiés à proximité du tracé de la voie ferrée proposée.

N° indiqué sur la figure 2	Enjeux environnementaux	Évaluation des risques	Sources d'information
1	Station-service	HP C ₁₀ -C ₅₀ , COV, Métaux, HAP	Visite du site, chaîne de titres
2	Voie ferrée actuelle	Métaux, soufre, HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP	Visite du site, photoaériennes, cartes
3	Sentier de motoneige	HP C ₁₀ -C ₅₀ , COV, Métaux, HAP	Visite du site
4	Gravière	HP C ₁₀ -C ₅₀ , COV, Métaux, HAP	Carte topographique 1972
5	Ancien aéroport	Métaux, HP C ₁₀ -C ₅₀ , HAP, éthylèneglycol	Cartes topographiques 1934 à 2003
6	Entreprise Bois Lambert inc. (scierie)	Risque de contamination en métaux, bromure, fluorure, COV (HAM + HAC), composés phénoliques (CPNC + CPC), HAP, phtalates, HP C ₁₀ -C ₅₀ , dioxines et furanes, acides (pH)	Visite du site, chaîne de titres, accès à l'information
7	Entreprise Tafisa Canada (production de panneau de particule)	COV (HAC), CPNC, formaldéhyde	Visite de site, chaîne de titres
8	Dépôt temporaire de sols contaminés	HP C ₁₀ -C ₅₀ , COV, Métaux, HAP	Visite du site, accès à l'information
9	Accumulation de matières résiduelles	HP C ₁₀ -C ₅₀ , COV, Métaux, HAP	Visite du site, accès à l'information

Légende :

COV : Composés organiques volatils
CPC : Composés phénoliques chlorés
CPNC : Composés phénoliques non chlorés
CPC : Composés phénoliques chlorés
HAC : Hydrocarbures aliphatiques chlorés
HAM : Hydrocarbures aromatiques monocycliques
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HP C₁₀-C₅₀ : Hydrocarbures pétroliers C₁₀ à C₅₀

Aucune étude ne permet de connaître la qualité de sols en place aux endroits où il y a un risque de contamination lié aux activités passées et actuelles. De plus, étant donné que la visite a été réalisée en hiver, il se peut que du remblai avec des indices de contaminations soit observé lors des travaux. Selon les enjeux environnementaux relevés lors de cette étude, il est recommandé d'effectuer une caractérisation environnementale phase II pour connaître la qualité des sols aux endroits du tracé de la voie ferrée proposée.

6 Références bibliographiques

- ACNOR. 2002. *Évaluation environnementale de site, phase I.* Norme Z768-01. Association canadienne de normalisation.
- AECOM, 2015. Étude faisabilité – Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic. Phase 1A - Étude d'opportunité. 1A.2. Étude des besoins – Version finale. 93 p. + Annexes.
- AECOM. 2016. Étude de faisabilité .Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic. Phase 1A – Étude d'opportunité. 1 A.4 Étude des solutions – Version finale.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Loi sur la qualité de l'environnement.* L.R.Q., c. Q-2.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains.* L.R.Q., c. Q-2, r.18.1.01.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés.* L.R.Q., c. Q-2, r.6.01.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Règlement sur les matières dangereuses.* L.R.Q., c. Q 2, r.15.2.
- ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION. *Évaluation environnementale de site, phase I.* Norme Z768-01.
- ENVIROTEL 3000, 2005a. *Inventaire des milieux humides situés autour des points de forage projetés pour les puits municipaux de Lac-Mégantic.* 10 p.
- GOLDER, 2013. *Caractérisation environnementale – Déraillement de Lac-Mégantic.* Rapport pour la période du 10 juillet au 28 octobre 2013. 60 p. + Annexes.
- GOUVERNEMENT DU CANADA, BUREAU DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS, 2014. Rapport d'enquête ferroviaire R13D0054. 185 p + annexes.
- HYDRO-QUÉBEC, 1990. *Identification des peuplements forestiers d'intérêt phyto-sociologique.* 133 p. + Annexes.
- MAPAQ, 2014. *Agriculture et agroalimentaire – MRC du Granit 2010.* En ligne : https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Estrie/ProfilRegion/Granit_profil_2010.pdf
- MDDELCC, 2014. *Tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic. Rapport du comité expert sur la contamination résiduelle de la rivière Chaudière par les hydrocarbures pétroliers.* Constats, recommandations, actions proposées. 37p. + Annexes.
- MDDELCC. 2017. *Répertoire des terrains contaminés.* Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. Disponible sur le site internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp
- MDDELCC. 2017. *Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels.* Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. Disponible sur le site internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/recherche.asp
- MDDELCC. 2017. *Système d'information hydrogéologique.* Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. Disponible sur le site internet : www.sih.mddep.gouv.qc.ca/index.html
- MDDELCC. 2017. *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés.* Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, ISBN 978-2-550-76171-6, 210 p.
- MENV. 2003. *Guide de caractérisation des terrains.* Ministère de l'Environnement du Québec, Direction des politiques du secteur industriel, Service des lieux contaminés.

MFFP, 2011. *Carte écoforestière*. Données numériques.

MFFP. 2017. *Registre foncier du Québec en ligne*. Disponible sur le site internet:
<http://www.registrefoncier.gouv.qc.ca/Sirf/Parlement du Canada>

NORMANDEAU, 2010. *Histoire du drainage tardiglaciaire de la vallée de la rivière Chaudière et des régions avoisinantes, Québec*. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en sciences de la terre et de l'atmosphère. 130 p. + Annexes.

RBQ. 2017. *Liste de sites pour les équipements pétroliers*. Régie des bâtiments du Québec. Disponible sur le site internet :
www.r bq.gouv.qc.ca/dirPublication/dirEntreprises/dirEquipementsPetroliers/Liste_equipements_petroliers.pdf

ROBITAILLE ET SAUCIER, 1998. *Paysages régionaux du Québec méridional*. 201 p.

Annexe A

Figures

- Figure 1 : Plan de localisation du site et sources potentielles de contamination
- Figure 2 : Enjeux environnementaux



Lac-Mégantic

LÉGENDE:

- Corridor de la nouvelle voie ferrée
- Lots touchés par la nouvelle voie ferrée
- Cadastre du Québec
- ★ Titulaire d'équipements pétroliers à moins de 500 m du site
- ★ Terrains contaminés à moins de 500 m du site
- ★ Titulaire d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à moins de 500 m
- Puits selon le système d'information hydrogéologique (SIH) du MDDELCC

AECOM

AECOM Consultants Inc.
85, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) Canada
H2X 3P4
www.aecom.com

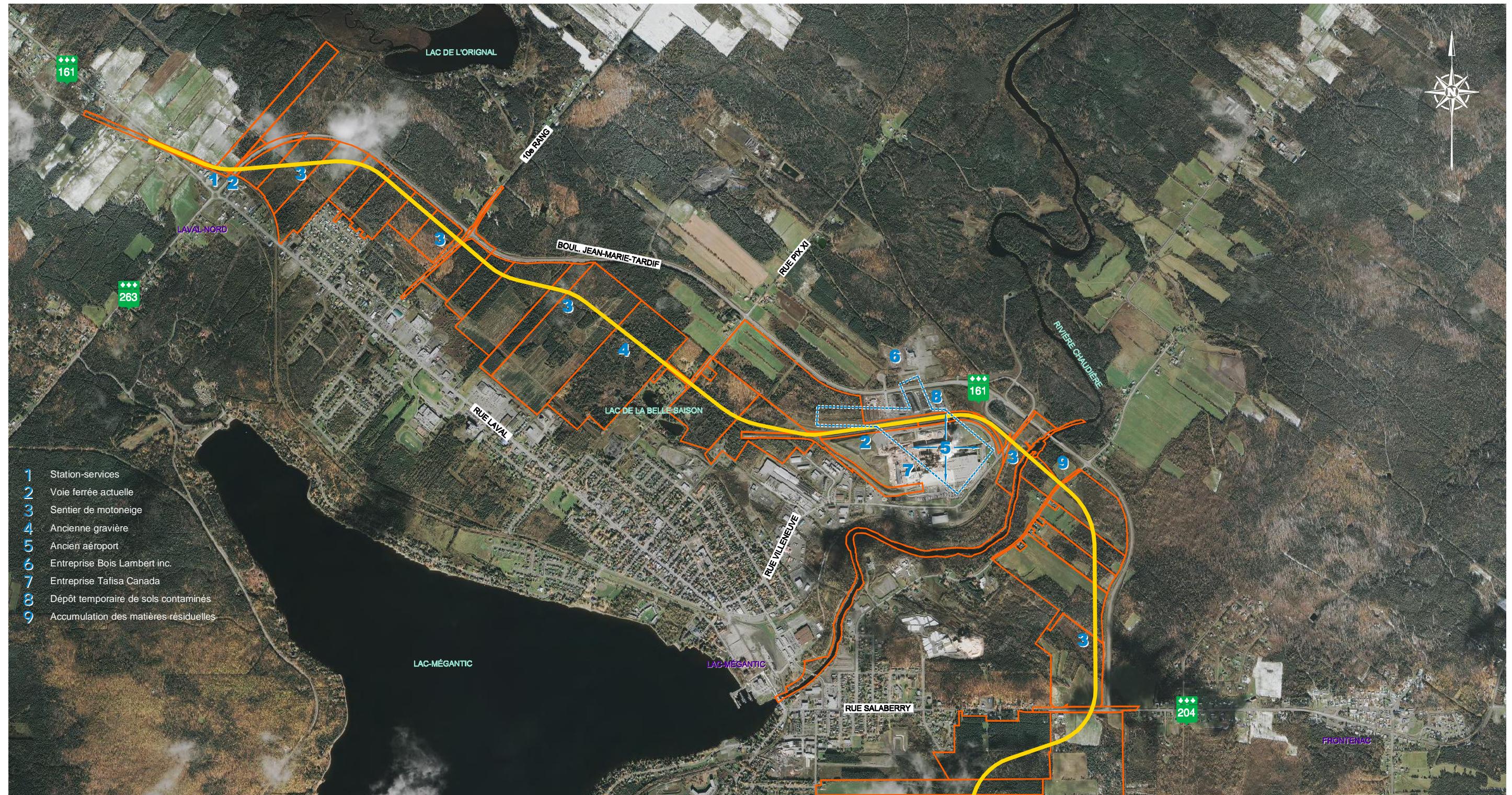
514 287-8500 Tél.
514 287-8600 Téléc.

NOM DU PROJET:
Évaluation environnementale de site, phase I
Étude de faisabilité
Réalisation d'une voie ferroviaire contournant
le Centre-Ville de Lac-Mégantic

NOM DU DESSIN:
Plan de localisation du site à l'étude
et localisation des titulaires d'équipements
pétroliers et de terrains contaminés

CONÇU PAR: G. Cloutier	No. PROJET: 60344414	DATE: Mars 2017
DESSINÉ PAR: F. Moisan	ÉCHELLE: 1 : 50000	

No. FIGURE: FG-1 **No. RÉV.:** 0



LÉGENDE:
 — Corridor de la nouvelle voie ferrée
 — Lots touchés par la nouvelle voie ferrée
 — Cadastre du Québec

AECOM

AECOM Consultants Inc.
85, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) Canada
H2X 3P4
www.aecom.com

514 287-8500 Tél.
514 287-8600 Téléc.

NOM DU PROJET:
Évaluation environnementale de site, phase I
Étude de faisabilité
Réalisation d'une voie ferroviaire contournant
le Centre-Ville de Lac-Mégantic

NOM DU DESSIN:

Enjeux environnementaux

CONÇU PAR: G. Cloutier **No. PROJET:** 60344414 **DATE:** Mars 2017

DESSINÉ PAR: F. Moisan **ÉCHELLE:** 1 : 25000

No. FIGURE: FG-2 **No. RÉV.:** 0

Annexe B

Documents de référence

- Recherche de titres de propriété
- Cartes topographiques
- Photographies aériennes
- Demande d'accès à l'information - MDDELCC
- Répertoire des terrains contaminés
- Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels
- Registre des interventions d'Urgence-Environnement
- Registre des sites d'équipements pétroliers
- Registre des permis d'utilisation d'équipements à risque élevé
- Demande d'accès à l'information - Ville de Lac-Mégantic
- Demande d'accès à l'information - Municipalité de Nantes
- Demande d'accès à l'information - Municipalité de Frontenac

1937/03/17	VENTE	34093-5	COMTÉ DE COMPTON	COMMISSION SCOLAIRE DE WHITTON SUD
------------	-------	---------	------------------	---------------------------------------

LOT 3108613

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
2011/11/21	TRANS MISSIO N	18647279	HENRIETTE MARTEL	J. BELLEFLEUR ET AL
1987/10/29	VENTE	159515	SERGE MARTEL	HENRIETTE MARTEL
1970/06/25	VENTE	96845	MALGO CONSTRUCTION INC.	SERGE MARTEL
1961/03/11	VENTE	75775	G. MARTEL-DUCLOS	MALGO CONSTRUCTION INC.
1952/05/06	VENTE	59134	O. MARTEL	G. MARTEL-DUCLOS
1924/08/09	ECHAN GE	19472	A. GAGNON	O. MARTEL
1917/04/30	ECHAN GE	9399	A. DUQUETTE	A. GAGNON
1903/05/15	VENTE	308	A.B. GENDREAU	A. DUQUETTE

LOT 3108512

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
2011/06/15	VENTE	18221138	ISABELLE PEPIN	F. GRIMARD ET AL
2011/06/09	TRANS MISSIO N 50%	18203468	FRANÇOIS LABRECQUE	ISABELLE PEPIN
2005/09/06	VENTE	12665023	STEVEN HALLE	FRANÇOIS LABRECQUE ET AL
2004/03/03	VENTE	11122997	VERONIQUE LABRECQUE	STEVEN HALLE
1995/09/06	VENTE	186116	MONIQUE MARTEL	STEVEN HALLE ET AL
1982/12/15	TRANS MISSIO N	141650	STANISLAS MORIN	MONIQUE MARTEL
1978/02/22	VENTE	122142	SERGE MARTEL	STANISLAS MORIN
1974/01/18	SAISIE	107850	PAULINE TALBOT	SERGE MARTEL
1971/02/23	VENTE	98578	SERGE MARTEL	PAULINE TALBOT
1970/06/25	VENTE	96845	MALGO CONSTRUCTION INC.	SERGE MARTEL
1961/03/11	VENTE	75775	G. MARTEL-DUCLOS	MALGO CONSTRUCTION INC.
1952/05/06	VENTE	59134	O. MARTEL	G. MARTEL-DUCLOS
1924/08/09	ECHAN GE	19472	A. GAGNON	O. MARTEL
1917/04/30	ECHAN GE	9399	A. DUQUETTE	A. GAGNON
1903/05/15	VENTE	308	A.B. GENDREAU	A. DUQUETTE

LOT 3108619

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1974/01/22	VENTE	107877	SERGE MARTEL	MARCEL GOSELIN
1974/01/18	SAISIE	107850	PAULINE TALBOT	SERGE MARTEL

1970/06/25	VENTE	96845	MALGO CONSTRUCTION INC.	SERGE MARTEL
1961/03/11	VENTE	75775	G. MARTEL-DUCLOS	MALGO CONSTRUCTION INC.
1952/05/06	VENTE	59134	O. MARTEL	G. MARTEL-DUCLOS
1924/08/09	ECHAN GE	19472	A. GAGNON	O. MARTEL
1917/04/30	ECHAN GE	9399	A. DUQUETTE	A. GAGNON
1903/05/15	VENTE	308	A.B. GENDREAU	A. DUQUETTE

LOT 3617128

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
2005/09/19	VENTE	12688068	VILLE DE MEGANTIC	BOIS LAMBERT INC.
1982/04/14	VENTE	139244*	MINISTÈRE DES TRANSPORTS CANADA	VILLE DE MEGANTIC
1941/07/21	VENTE	38948	M. GIGUERE	SA MAJESTÉ
1940/02/26	VENTE	37363	N. BERNARD	SA MAJESTÉ
1940/02/26	VENTE	37362	M. LIPPE	N. BERNARD
1939/09/01	RETRO CESSIO N	36964	P. ROY	M. GIGUERE
1936/04/01	VENTE	33046	P. HUOT	M. LIPPE
1935/12/19	TRANS MISSIO N	32741	L. ROY	M. GIGUERE
1933/04/15	VENTE	30230	L. ROY	SA MAJESTÉ
1914/06/29	VENTE	6927	J.T. BILODEAU	L. ROY
1907/03/07	VENTE	2576	A. FORTIER ET AL	P. HUOT

* : PROVENANCE NON-MENTIONNÉE

LOTS 3396662, 3396663

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
2014/07/17	BAIL	20926492	VILLE DE MEGANTIC	CENTRAL MAINE & QUEBEC RAILWAY CANADA INC.
1998/12/22	VENTE	195123	S.E.C. TAFISA CANADA	VILLE DE MEGANTIC
1998/08/13	VENTE	194108	R. MERCIER ET AL	VILLE DE MEGANTIC
1998/03/04	VENTE	192788	J. ROY	VILLE DE MEGANTIC
1996/04/04	CESSIO N	187771	SA MAJESTÉ	S.E.C. TAFISA CANADA
1991/04/15	VENTE	172071	EUROMEGANTIC LTÉE	S.E.C. TAFISA CANADA
1990/12/18	VENTE	171132	VILLE DE MEGANTIC	EUROMEGANTIC LTÉE
1990/09/24	VENTE	170298	R. MERCIER	R. MERCIER ET AL
1988/04/20	VENTE	161196	VILLE DE MEGANTIC	J. ROY
1985/05/27	VENTE	149939	YVAN ROY ET AL	J. ROY
1985/05/07	TESTA MENT	149728	G. ROY	YVAN ROY ET AL
1983/01/13	VENTE	141831	VILLE DE MEGANTIC	G. ROY
1982/04/14	VENTE	139244*	MINISTÈRE DES TRANSPORTS CANADA	VILLE DE MEGANTIC
1981/08/03	VENTE	136946	SA MAJESTÉ	VILLE DE MEGANTIC

1970/10/14	VENTE	97865	M. GOUPIL	VILLE DE MEGANTIC
1966/07/01	VENTE	87472	E. FORTIER	VILLE DE MEGANTIC
1963/12/05	TESTAMENT	81476	N. MERCIER	M. GOUPIL
1954/09/01	VENTE	63783	A. BEDARD	E. FORTIER
1953/12/03	VENTE	62285	J. COUSINEAU	A. BEDARD
1950/10/04	VENTE	56227	E. TURGEON	J. COUSINEAU
1945/10/16	VENTE	45263	J. DION	E. TURGEON
1945/06/30	VENTE	44519	J. DION	E. TURGEON
1945/04/05	VENTE	43890	E. TURGEON	J. DION
1945/03/21	VENTE	43812	E. GAGNON	E. TURGEON
1945/03/17	VENTE	43801	A. CHOQUETTE	E. GAGNON
1944/10/23	VENTE	43359	A. TRUDEL	N. MERCIER
1942/11/16	VENTE	40648	W. DROUIN	J. DION
1942/09/01	VENTE	40343	P. DUCHESNEAU	A. CHOQUETTE
1933/04/13	VENTE	30227	A. DOMINIQUE	SA MAJESTÉ
1931/05/30	VENTE	28639	P. ARQUIN	W. DROUIN
1928/05/12	VENTE	23344	L. LABRANC	P. ARQUIN
1928/05/12	VENTE	23340	W.G. CRAIG CO LTD	L. LABRANC
1924/10/30	VENTE	19714	J.D. CRAIG	W.G. CRAIG CO LTD
1921/05/25	VENTE	15534	A. ROYER	A. TRUDEL

LOT 3743276(2359-1P)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1982/04/14	VENTE	139244*	MINISTÈRE DES TRANSPORTS CANADA	VILLE DE MEGANTIC
1939/10/03	VENTE	37026	E. FORTIER	SA MAJESTÉ
1939/03/24	VENTE	36437	A. TRUDEL	SA MAJESTÉ
1939/03/24	VENTE	36436	F. LABONVILLE	A. TRUDEL
1935/08/27	VENTE	32231	A. DOMINIQUE	SA MAJESTÉ
1931/05/06	VENTE	28579	A. MUNN	A. DOMINIQUE
1928/05/10	VENTE	23332	M. TOULOUSE	F. LABONVILLE
1926/04/12	ÉCHAN GE	21111	A. FORTIER	M. TOULOUSE
1924/10/09	VENTE	19662	A. FORTIER	A. MUNN
1919/11/04	VENTE	13013	N. BEDARD	E. FORTIER
1913/07/28	VENTE	6401	J. BEDARD	N. BEDARD

LOT 3743276(2360-2)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1982/04/14	VENTE	139244*	MINISTÈRE DES TRANSPORTS CANADA	VILLE DE MEGANTIC
1939/10/03	VENTE	37026	E. FORTIER	SA MAJESTÉ
1939/03/24	VENTE	36437	A. TRUDEL	SA MAJESTÉ
1939/03/24	VENTE	36436	F. LABONVILLE	A. TRUDEL
1919/11/04	VENTE	13013	N. BEDARD	E. FORTIER
1915/10/30	VENTE	7899	J.E. LETELLIER	N. BEDARD

LOT 3743276(2361)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À

1901/11/14	VENTE	91	A.B. GENDREAU	VILLE DE MEGANTIC
------------	-------	----	---------------	-------------------

LOT 3743276(2355-1P)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1982/04/14	VENTE	139244*	MINISTÈRE DES TRANSPORTS CANADA	VILLE DE MEGANTIC
1941/07/21	VENTE	38948	MARIE GIGUERE	SA MAJESTÉ
1940/03/01	VENTE	37375	T. BEDARD	SA MAJESTÉ
1939/09/01	RETRO CESSIO N	36964	P. ROY	MARIE GIGUERE
1935/12/19	TESTA MENT	32740	L. ROY	MARIE GIGUERE
1933/04/15	VENTE	30231	T. BEDARD	SA MAJESTÉ

LOT 3743276(2356-23P, 2356-24P, 2356-26P)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1982/04/14	VENTE	139244*	MINISTÈRE DES TRANSPORTS CANADA	VILLE DE MEGANTIC
1933/04/13	VENTE	30227	A. DOMINIQUE	SA MAJESTÉ
1931/05/06	VENTE	28579	DAME A. MUNN	A. DOMINIQUE
1921/05/02	VENTE	15412	O. TOULOUSE	DAME A. MUNN
1921/05/02	VENTE	15479	J. GIRARD	O. TOULOUSE
1910/09/07	VENTE	4754	A.B. GENDREAU	J. GIRARD

LOT 3743276(2357-1P)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1982/04/14	VENTE	139244*	MINISTÈRE DES TRANSPORTS CANADA	VILLE DE MEGANTIC
1940/02/26	VENTE	37363	N. BERNARD	SA MAJESTÉ
1940/02/26	VENTE	37362	M. LIPPE	N. BERNARD
1936/04/01	VENTE	33046	P. HUOT	M. LIPPE
1933/04/15	VENTE	30230	L. ROY	SA MAJESTÉ
1907/03/07	VENTE	2576	A. FORTIER ET AL	P. HUOT

LOT 3743273(3352617P)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
2002/08/12	TRANS FERT	204334	STEVE BEDARD	VILLE DE MEGANTIC
1999/07/15	DON	196540	F. BEDARD	STEVE BEDARD
1972/07/12	VENTE	102478	J.BEDARD AUDET	F. BEDARD
1965/05/19	DON	84654	T.BEDARD	F. BEDARD
1963/12/23	VENTE	81551	LAKE MEGANTIC PULP CO	J.BEDARD AUDET
1943/12/22	VENTE	42087	LAKE MEGANTIC PULP CO	T.BEDARD
1942/08/19	VENTE	40270	E. BARON	LAKE MEGANTIC PULP CO
1933/04/18	VENTE	30234	LAKE MEGANTIC PULP CO	T.BEDARD
1918/02/07	VENTE	10455	J.B. SIMPSON	E. BARON

1905/04/04	VENTE	2354	LAKE MEGANTIC PULP CO	J.B. SIMPSON
1902/02/21	VENTE	36	A. ROY	LAKE MEGANTIC PULP CO
1895/05/15	VENTE	15648	E. PERRY	LAKE MEGANTIC PULP CO

LOTS 3789583, 3743273(3109166P(2359-1))

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1982/04/14	VENTE	139244*	MINISTÈRE DES TRANSPORTS CANADA	VILLE DE MEGANTIC
1939/10/03	VENTE	37026	E. FORTIER	SA MAJESTÉ
1939/03/24	VENTE	36437	A. TRUDEL	SA MAJESTÉ
1939/03/24	VENTE	36436	F. LABONVILLE	A. TRUDEL
1935/08/27	VENTE	32231	A. DOMINIQUE	SA MAJESTÉ
1931/05/06	VENTE	28579	A. MUNN	A. DOMINIQUE
1928/05/10	VENTE	23332	M. TOULOUSE	F. LABONVILLE
1926/04/12	ÉCHAN GE	21111	A. FORTIER	M. TOULOUSE
1924/10/09	VENTE	19662	A. FORTIER	A. MUNN
1919/11/04	VENTE	13013	N. BEDARD	E. FORTIER
1913/07/28	VENTE	6401	J. BEDARD	N. BEDARD

LOTS 3789583, 3743273(3109166P(2360-2))

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1982/04/14	VENTE	139244*	MINISTÈRE DES TRANSPORTS CANADA	VILLE DE MEGANTIC
1939/10/03	VENTE	37026	E. FORTIER	SA MAJESTÉ
1939/03/24	VENTE	36437	A. TRUDEL	SA MAJESTÉ
1939/03/24	VENTE	36436	F. LABONVILLE	A. TRUDEL
1919/11/04	VENTE	13013	N. BEDARD	E. FORTIER
1915/10/30	VENTE	7899	J.E. LETELLIER	N. BEDARD

LOTS 3789583, 3743273(3109166P(2361))

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1901/11/14	VENTE	91	A.B. GENDREAU	VILLE DE MEGANTIC

LOTS 3789583, 3743273(3109166P(2355-1P))

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1982/04/14	VENTE	139244*	MINISTÈRE DES TRANSPORTS CANADA	VILLE DE MEGANTIC
1941/07/21	VENTE	38948	MARIE GIGUERE	SA MAJESTÉ
1940/03/01	VENTE	37375	T. BEDARD	SA MAJESTÉ
1939/09/01	RETRO CESSIO N	36964	P. ROY	MARIE GIGUERE
1935/12/19	TESTAMENT	32740	L. ROY	MARIE GIGUERE
1933/04/15	VENTE	30231	T. BEDARD	SA MAJESTÉ

LOTS 3789583, 3743273(3109166P(2356-23P, 2356-24P, 2356-26P))

DATE	TYPE	ACTE	DE	À

1982/04/14	VENTE	139244*	MINISTERE DES TRANSPORTS CANADA	VILLE DE MEGANTIC
1933/04/13	VENTE	30227	A. DOMINIQUE	SA MAJESTÉ
1931/05/06	VENTE	28579	DAME A. MUNN	A. DOMINIQUE
1921/05/02	VENTE	15412	O. TOULOUSE	DAME A. MUNN
1921/05/02	VENTE	15479	J. GIRARD	O. TOULOUSE
1910/09/07	VENTE	4754	A.B. GENDREAU	J. GIRARD

LOTS 3789583, 3743273(3109166P(2357-1P))

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1982/04/14	VENTE	139244*	MINISTERE DES TRANSPORTS CANADA	VILLE DE MEGANTIC
1940/02/26	VENTE	37363	N. BERNARD	SA MAJESTÉ
1940/02/26	VENTE	37362	M. LIPPE	N. BERNARD
1936/04/01	VENTE	33046	P. HUOT	M. LIPPE
1933/04/15	VENTE	30230	L. ROY	SA MAJESTÉ
1907/03/07	VENTE	2576	A. FORTIER ET AL	P. HUOT

LOTS 3352591, 3109290

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1985/01/17	VENTE	148836	SUCC. AURORE POIRIER	COOP DE VIE COMMUNAUTAIRE LA CHAINE
1984/07/13	TESTAMENT	147192	AURORE POIRIER	SUCC. AURORE POIRIER
1980/11/20	TESTAMENT	134335	T. SAVOIE	AURORE POIRIER
1980/11/11	VENTE	134220	A. BARON ET A. BLAIS	AURORE POIRIER
1946/07/04	VENTE	46720-1	T. SAVOIE	A. BARON ET A. BLAIS
1935/08/08	VENTE	32163	J. SAVOIE	T. SAVOIE
1926/05/12	DON	21197	O. PITRE	J. SAVOIE
1926/03/20	TESTAMENT	21022	DAME O. PITRE	O. PITRE
1905/05/15	VENTE	1435	J. LACHANCE	O. PITRE ET AL

LOT 3109238 (1-141P)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1964/04/24	VENTE	82114	J.E. BOULANGER	CONRAD BOULANGER
1937/05/04	DON	34196	DAME CLARA PARE	J.E. BOULANGER
1937/05/02	TESTAMENT	34128	F. BOULANGER	DAME CLARA PARE
1933/07/26	ÉCHANGE	30497	J. VEILLEUX	F. BOULANGER
1925/06/23	VENTE	20303	C. ROY	J. VEILLEUX
1924/04/29	VENTE	19108	A. BEDARD	C. ROY
1921/09/24	VENTE	16067	E. LACHANCE	A. BEDARD
1921/04/08	VENTE	15300	A. VEILLEUX	E. LACHANCE
1920/05/27	VENTE	13834	J. LAROCHE	A. VEILLEUX
1909/07/27	VENTE	4047	J.M. DUFF	J. LAROCHE
1897/06/15	VENTE	40156	W.B. SMITH	J.M. DUFF

LOT 3109238 (2-1P)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1964/04/24	VENTE	82114	J.E. BOULANGER	CONRAD BOULANGER
1940/08/05	VENTE	37830	C.A. CARTHcart	J.E. BOULANGER
1940/06/03	SAISIE	37585	J. POULIN	C.A. CARTHcart
1939/03/24	VENTE	36439	A. MACDONALD	J. POULIN
1936/07/28	SAISIE	33442	F. MCIVER	A. MACDONALD
1924/11/17	VENTE	19775	J.J. STEWART	F. MCIVER
1922/12/01	VENTE	17649	F. GRENIER	F. MCIVER ET AL
1918/04/24	DON	10674	F. GRENIER SR	F. GRENIER
1916/06/05	VENTE	8441	C. LESSARD	F. GRENIER SR
1916/06/05	VENTE	8440	N. LESSARD	C. LESSARD
1911/11/04	ECHAN GE	5450	P. CHARPENTIER	F. GRENIER SR
1907/05/30	VENTE	2048	L. BLANCHETTE	P. CHARPENTIER
1905/08/12	VENTE	1642	E. PAULIN	P. CHARPENTIER

LOT 3109238 (3-1P)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1964/04/24	VENTE	82114	J.E. BOULANGER	CONRAD BOULANGER
1945/04/23	VENTE	44037	J.V. DURAND	J.E. BOULANGER
1943/06/14	VENTE	41255	R. FORTIN	J.V. DURAND
1942/07/28	VENTE	40188	J. DUQUETTE	R. FORTIN
1931/10/29	VENTE	28990	A. PEPIN	J. DUQUETTE
1915/08/07	VENTE	7639	C. LEBLANC	A. PEPIN

LOT 3109238 (4P)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1964/04/24	VENTE	82114	J.E. BOULANGER	CONRAD BOULANGER
1945/04/23	VENTE	44037	J.V. DURAND	J.E. BOULANGER
1943/06/14	VENTE	41255	R. FORTIN	J.V. DURAND
1942/07/28	VENTE	40188	J. DUQUETTE	R. FORTIN
1941/09/25	VENTE	39181	C. BELIVEAU	J.V. DURAND
1941/09/25	VENTE	39180	J. DUQUETTE	J.V. DURAND
1933/07/04	VENTE	30441	C. THERRIEN	C. BELIVEAU
1931/10/29	VENTE	28990	A. PEPIN	J. DUQUETTE
1922/04/21	VENTE	16721	J. NICOL	C. THERRIEN
1919/04/09	VENTE	12316	P. CHARPENTIER	J. DUQUETTE
1919/0409	VENTE	11989	C. ROY	J. NICOL
1915/06/07	VENTE	7429	J.M. THIBODEAU	A. PEPIN
1913/05/30	VENTE	6321	T. NICOL	C. ROY

LOT 4972691(11P)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
2000/03/01	VENTE	198017	ROLAND VACHON ET AL	R.P. CARRIER INC.
1997/08/01	CESSIO N	191416	ROGER ET PIERRE CARRIER	R.P. CARRIER INC.
1989/04/26	VENTE	165263	PIERRE CARRIER	ROGER CARRIER

1989/04/26	VENTE	165259	NORMAND CARRIER	PIERRE CARRIER
1979/06/25	TESTAMENT	126101	D. VACHON	ROLAND VACHON ET AL
1962/05/23	VENTE	78080	A. MARTEL	NORMAND CARRIER
1953/08/18	VENTE	61728	O. BOLDUC	A. MARTEL
1952/02/12	VENTE	58775	R. BOLDUC	O. BOLDUC
1952/02/12	ÉCHANGE	58773	C.A. GIROUX	R. BOLDUC ET AL
1951/07/03	VENTE	57645	L. LAROCHE	C.A. GIROUX
1950/05/02	VENTE	55284	E. MERCIER	L. LAROCHE
1948/03/03	VENTE	50235	F. ROY	E. MERCIER
1945/03/19	VENTE	43806	A. GIRARD	F. ROY
1944/12/16	RETROCESSI ON	43566	C. BAILLARGEON	D. VACHON
1925/09/23	DON	20589	DAME C. VACHON	D. VACHON
1920/11/11	TESTAMENT	14787	C. VACHON	DAME C. VACHON
1897/10/04	VENTE	40622	E. GIRARD	C. VACHON

LOT 4972691(12P)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1997/08/01	CESSI ON	191416	ROGER ET PIERE CARRIER	R.P. CARRIER INC.
1989/04/26	VENTE	165263	PIERRE CARRIER	ROGER CARRIER
1989/04/26	VENTE	165259	NORMAND CARRIER	PIERRE CARRIER
1949/06/13	VENTE	53457	M. FERLAND	NORMAND CARRIER
1948/06/08	VENTE	50731	B.A. RUSSELL	M. FERLAND
1947/10/27	VENTE	49649	M. FERLAND	B.A. RUSSELL
1911/02/17	VENTE	5009	SUCC. GARAND	M. FERLAND

LOT 4972691(13P)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1997/08/01	CESSI ON	191416	ROGER ET PIERE CARRIER	R.P. CARRIER INC.
1994/04/11	DON	182313	RITA LESSARD	ROGER ET PIERE CARRIER
1989/09/13	TRANS MISSIO N	166768	NORMAND CARRIER	RITA LESSARD
1989/04/26	VENTE	165263	PIERRE CARRIER	ROGER CARRIER
1989/04/26	VENTE	165259	NORMAND CARRIER	PIERRE CARRIER
1952/05/08	VENTE	59175	J.W. RODRIGUE	NORMAND CARRIER
1946/11/14	VENTE	47661	E. FORTIER	J.W. RODRIGUE
1946/07/03	VENTE	46709	J. VACHON	E. FORTIER
1946/07/03	VENTE	46708	H.L. MARTEL	J. VACHON
1943/05/13	VENTE	41068	J. GERARD	H.L. MARTEL
1924/07/02	TESTA MENT	19324	L.C. GERARD	J. GERARD
1921/12/05	DON	16313	L.C. GERARD	J. GERARD

LOT 4242640

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
1985/03/04	VENTE	149176	JEAN TRUDEL	C.LACOMBE ET AL
1985/03/12	VENTE	149229	C. AUDET	JEAN TRUDEL
1984/07/17	VENTE	147218	LORRAINE AUDET	C. AUDET
1983/12/05	PARTAGE	145046	SUCC. ALP. AUDET	LORRAINE AUDET
1953/11/06	TESTAMENT	62135	H.P. PROTEAU	ALP. AUDET
1949/08/04	VENTE	53751	W. COUTURE	H.P. PROTEAU
1945/07/10	VENTE	44592	H. ROY	W. COUTURE
1941/10/30	VENTE	39336	M. COUTURE	H. ROY
1938/10/18	VENTE	35962	H. POIRIER	M. COUTURE
1938/01/03	ECHANGE	34916	H.W. MANSEAU	H. POIRIER
1937/03/01	VENTE	34050	J.R. HAMEL	H.W. MANSEAU
1937/01/05	VENTE	33923	E. FRECHETTE	J.R. HAMEL
1934/10/10	VENTE	31325	L. PROTEAU	E. FRECHETTE
1930/11/21	VENTE	28227	J.A. BELANGER	L. PROTEAU
1926/08/20	VENTE	21538	G. LESSARD	J.A. BELANGER
1920/08/30	VENTE	14374	H. DUBUC ET AL	G. LESSARD
1912/06/04	VENTE	5746	M. WHYTE	H. DUBUC ET AL

LOT 5305844(3480169)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
2009/01/08	VENTE	15877349	S. BOULET ET AL	GESTION BOULET INC.
2007/06/01	VENTE	14289489	2973-0850 QUEBEC INC.	S. BOULET ET AL
1993/04/14	VENTE	179158	GILLES GRENIER	2973-0850 QUEBEC INC.
1992/06/30	CESSATION	176429	M. GRENIER	GILLES GRENIER
1988/12/29	VENTE	164176	ROSAIRE GRENIER	M. GRENIER ET AL
1982/01/25	VENTE	138650	YVAN GENDRON	ROSAIRE GRENIER
1978/05/25	VENTE	123119	G. LACROIX	YVAN GENDRON
1976/04/06	VENTE	114977	CLUB COOPERATIF CONS. DE FRONTENAC	G. LACROIX
1975/02/26	VENTE	111353	R. DEMERS ET AL	CLUB COOPERATIF CONS. DE FRONTENAC
1973/05/09	VENTE	105220	J.R. QUIRION	R. DEMERS ET AL
1972/02/07	VENTE	101301	C. MESSARA	J.R. QUIRION
1972/01/31	VENTE	101277	A. PERRON	C. MESSARA
1972/01/31	VENTE	101276	A. DOYON ET AL	A. PERRON
1972/01/31	VENTE	101275	SYNDIC DE ROLAND FRADETTE(VOIR ACTE, REBUS ET VEILLE AUTO, ETC.)	A. DOYON ET AL
1970/02/17	VENTE	96083	A. BLONDEAU	ROLAND FRADETTE
1967/10/01	VENTE	90355	C. LECLERC	A. BLONDEAU
1962/09/05	VENTE	80908	A. BOULANGER	C. LECLERC
1962/10/02	VENTE	79028	A. BOULANGER	C. LECLERC
1959/06/02	VENTE	72311	T. MORIN	A. BOULANGER
1935/09/12	VENTE	32295	T. MORIN	T. MORIN

1928/04/10	VENTE	23210	T. MORIN	T. MORIN
1905/08/04	VENTE	23848	W. MORRIS	J. GIROUX

LOT 5305844(3480168P)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
2009/01/08	VENTE	15877349	Y. BOULET ET AL	GESTION BOULET INC.
2004/10/22	VENTE	11801226	DONAT GRENIER	Y. BOULET
1991/07/15	VENTE	173079	GILLES GRENIER ET AL	DONAT GRENIER
1990/08/30	VENTE	170051	YVAN GENDRON	GILLES GRENIER ET AL
1978/05/25	VENTE	123119	G. LACROIX	YVAN GENDRON
1976/04/06	VENTE	114977	CLUB COOPERATIF CONS. DE FRONTENAC	G. LACROIX
1975/02/26	VENTE	111353	R. DEMERS ET AL	CLUB COOPERATIF CONS. DE FRONTENAC
1973/05/09	VENTE	105220	J.R. QUIRION	R. DEMERS ET AL
1972/02/07	VENTE	101301	C. MESSARA	J.R. QUIRION
1972/01/31	VENTE	101277	A. PERRON	C. MESSARA
1972/01/31	VENTE	101276	A. DOYON ET AL	A. PERRON
1972/01/31	VENTE	101275	SYNDIC DE ROLAND FRADETTE(VOIR ACTE, REBUS ET VEILLE AUTO, ETC.)	A. DOYON ET AL
1970/02/17	VENTE	96083	A. BLONDEAU	ROLAND FRADETTE
1967/10/01	VENTE	90355	C. LECLERC	A. BLONDEAU
1962/09/05	VENTE	80908	A. BOULANGER	C. LECLERC
1962/10/02	VENTE	79028	A. BOULANGER	C. LECLERC
1959/06/02	VENTE	72311	T. MORIN	A. BOULANGER
1935/09/12	VENTE	32295	T. MORIN	T. MORIN
1928/04/10	VENTE	23210	T. MORIN	T. MORIN
1905/08/04	VENTE	23848	W. MORRIS	J. GIROUX

LOT 5305845(3480169)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
2013/10/22	BAIL	20343437	GESTION BOULET INC.	REST. LE RAVITAILLEUR INC. (MARIO GRENIER)
2013/04/30	CESSIO N BAIL	19897210 (18053286)	ULTRAMAR LTÉE	CST CANADA CO
2012/04/30	MODIF BAIL	19010933	GESTION BOULET INC.	ULTRAMAR LTÉE
2011/04/19	BAIL	18053296	GESTION BOULET INC.	ULTRAMAR LTÉE
2009/01/08	VENTE	15877349	S. BOULET ET AL	GESTION BOULET INC.
2007/06/01	VENTE	14289489	2973-0850 QUEBEC INC.	S. BOULET ET AL
1993/04/14	VENTE	179158	GILLES GRENIER	2973-0850 QUEBEC INC.
1992/06/30	CESSIO N	176429	M. GRENIER	GILLES GRENIER
1988/12/29	VENTE	164176	ROSAIRE GRENIER	M. GRENIER ET AL
1982/01/25	VENTE	138650	YVAN GENDRON	ROSAIRE GRENIER
1978/05/25	VENTE	123119	G. LACROIX	YVAN GENDRON
1976/04/06	VENTE	114977	CLUB COOPERATIF CONS. DE FRONTENAC	G. LACROIX

1975/02/26	VENTE	111353	R. DEMERS ET AL	CLUB COOPERATIF CONS. DE FRONTENAC
1973/05/09	VENTE	105220	J.R. QUIRION	R. DEMERS ET AL
1972/02/07	VENTE	101301	C. MESSARA	J.R. QUIRION
1972/01/31	VENTE	101277	A. PERRON	C. MESSARA
1972/01/31	VENTE	101276	A. DOYON ET AL	A. PERRON
1972/01/31	VENTE	101275	SYNDIC DE ROLAND FRADETTE(VOIR ACTE, REBUS ET VEILLE AUTO, ETC.)	A. DOYON ET AL
1970/02/17	VENTE	96083	A. BLONDEAU	ROLAND FRADETTE
1967/10/01	VENTE	90355	C. LECLERC	A. BLONDEAU
1962/09/05	VENTE	80908	A. BOULANGER	C. LECLERC
1962/10/02	VENTE	79028	A. BOULANGER	C. LECLERC
1959/06/02	VENTE	72311	T. MORIN	A. BOULANGER
1935/09/12	VENTE	32295	T. MORIN	T. MORIN
1928/04/10	VENTE	23210	T. MORIN	T. MORIN
1905/08/04	VENTE	23848	W. MORRIS	J. GIROUX

LOT 5305845(3480168P)

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
2013/10/22	BAIL	20343437	GESTION BOULET INC.	REST. LE RAVITAILLEUR INC. (MARIO GRENIER)
2013/04/30	CESSIO N BAIL	19897210 (18053286)	ULTRAMAR LTÉE	CST CANADA CO
2012/04/30	MODIF BAIL	19010933	GESTION BOULET INC.	ULTRAMAR LTÉE
2011/04/19	BAIL	18053296	GESTION BOULET INC.	ULTRAMAR LTÉE
2009/01/08	VENTE	15877349	Y. BOULET ET AL	GESTION BOULET INC.
2004/10/22	VENTE	11801226	DONAT GRENIER	Y. BOULET
1991/07/15	VENTE	173079	GILLES GRENIER ET AL	DONAT GRENIER
1990/08/30	VENTE	170051	YVAN GENDRON	GILLES GRENIER ET AL
1978/05/25	VENTE	123119	G. LACROIX	YVAN GENDRON
1976/04/06	VENTE	114977	CLUB COOPERATIF CONS. DE FRONTENAC	G. LACROIX
1975/02/26	VENTE	111353	R. DEMERS ET AL	CLUB COOPERATIF CONS. DE FRONTENAC
1973/05/09	VENTE	105220	J.R. QUIRION	R. DEMERS ET AL
1972/02/07	VENTE	101301	C. MESSARA	J.R. QUIRION
1972/01/31	VENTE	101277	A. PERRON	C. MESSARA
1972/01/31	VENTE	101276	A. DOYON ET AL	A. PERRON
1972/01/31	VENTE	101275	SYNDIC DE ROLAND FRADETTE(VOIR ACTE, REBUS ET VEILLE AUTO, ETC.)	A. DOYON ET AL
1970/02/17	VENTE	96083	A. BLONDEAU	ROLAND FRADETTE
1967/10/01	VENTE	90355	C. LECLERC	A. BLONDEAU
1962/09/05	VENTE	80908	A. BOULANGER	C. LECLERC
1962/10/02	VENTE	79028	A. BOULANGER	C. LECLERC
1959/06/02	VENTE	72311	T. MORIN	A. BOULANGER
1935/09/12	VENTE	32295	T. MORIN	T. MORIN

1928/04/10	VENTE	23210	T. MORIN	T. MORIN
1905/08/04	VENTE	23848	W. MORRIS	J. GIROUX

SOURCE : REGISTRE FONCIER, INFOLOT, REQ, REC

TOPOGRAPHIC MAP
QUEBEC
MEGANTIC SHEET

CANADA 1 INCH TO 1 MILE

(21 $\frac{5}{10}$)

*Published by the Geographical Section, General Staff,
Department of National Defence, 1926.*

International Boundary and adjacent topography
from International Boundary Commission.
Magnetic Declination 17°58' W. at Megantic Aug 1923.
Polyconic Projection
Elevations in feet above Mean Sea Level.
Surveyed in 1923.

Political Boundary	-
County	-
Township	-
Boundary	{ Single Track Double Track Boundary on road
Cutting	-
Embankment	-
Mountain -	{ 1st or 2nd Class
Unclassified	-
Unclassified	-
Park	-
Canal and Locks	{ Masonry Wood
Bridges	{ Stone or Iron. Wood
Swing Bridge (Stock or Wood)	-
Isles (Wood or Masonry)	-
Hopper Feed	-
Ferry	-
Telegraph	-
Quarry	-
Scenic or General Rd.	{ Paved Gravel Dirt

A horizontal scale bar representing distances from 0 to 5 miles. The scale is marked at intervals of one mile, with labels '0', '1', '2', '3', '4', and '5' positioned above the bar. Below the bar, numerical values are listed: 1000, 500, 0, 1000, 2000, 3000, 4000, 5000, 6000, 7000, 8000, 9000, and 10000. A vertical line labeled 'Scale' is positioned to the left of the scale bar.

INDEX TO ADJOINING SHEETS	
DISHAWELL	ST. JEROME
SCOTSTOWN	MEGANIE
LA PATELIERE	WOBURN

<i>Bulky</i>	<i>Stems</i>	<i>✓</i>
<i>Box</i>	<i>Without spine or tower</i>	<i>✓</i>
<i>Claw</i>	<i>✓</i>	<i>✓</i>
	<i>Crater or vase or center of spine</i>	<i>✓</i>
<i>Cone</i>	<i>Conic</i>	<i>✓</i>
<i>Milk</i>	<i>Without milk</i>	<i>✓</i>
<i>Node</i>	<i>Without node or nodes</i>	<i>✓</i>
<i>Sabre</i>	<i>✓</i>	<i>✓</i>
<i>Shrub</i>	<i>Without shrub</i>	<i>✓</i>
<i>Spine</i>	<i>Without spine or tower</i>	<i>✓</i>
<i>Telegraph</i>	<i>Without office</i>	<i>✓</i>
<i>Telephone</i>	<i>Without office</i>	<i>✓</i>
<i>Tower</i>	<i>Without tower</i>	<i>✓</i>
<i>Lighthouses</i>	<i>Without lighthouses</i>	<i>✓</i>
<i>Campanies</i>	<i>Without campanies</i>	<i>✓</i>
<i>Thermoplastic</i>	<i>Without thermoplastic</i>	<i>✓</i>
<i>Altitudes</i>	<i>Without altitudes</i>	<i>✓</i>
<i>Hinch</i>	<i>Without hinch</i>	<i>✓</i>
<i>Muchs</i>	<i>Without muchs</i>	<i>✓</i>
<i>Woods</i>	<i>Without woods</i>	<i>✓</i>
<i>Centrifuges</i>	<i>(Davidson's)</i>	<i>Centrifuges</i>
<i>Centrifuges</i>	<i>(Elevation)</i>	<i>(Depressions)</i>

CANADA 1 INCH TO 1 MILE

TOPOGRAPHIC MAP
QUEBEC
MEGANTIC SHEET

SHEET N° 21₁₀

Published by the Geographical Section, General Staff,
Department of National Defence, 1926.
Revised 1934.

International Boundary and adjacent topography
from International Boundary Commission.
Magnetic Declination 18°34'W at Megantic, Jan 1934.
Polyconic Projection.
Elevations in feet above Mean Sea Level.
Surveyed in 1920 by the Geographical Section, G.S.

Provincial Boundary	—
Township	—
Roads	—
Double Track	—
Double Track	—
Roads on road	—
Dam	—
Fish-habour	—
Road, Paved	—
Road, Gravel	—
Road, Dirt	—
Wagon or Unpaved Road	—
Park	—
Canal and Locks	—
Bridge	—
Steel or Iron	—
Wood	—
String Bridge or Log	—
Dam (Wood or Masonry)	—
Wagon Road	—
Bridge	—
Cliff	—
Quarry	—
Sand or Gravel Pit	—

Scale also 1 inch to 1 Mile
Miles 1 2 3 4 5
Yards 1000 500 0 1000 2000 3000 4000 5000 6000 7000 8000 9000 10000 Yards

Contour interval 25 Feet

INDEX TO ADJOINING SHEETS	
DISMALLY ST. FRANCIS	—
MONTTOMEE MEGANTIC	—
LA PATRIE MEGANTIC	—

PRICE 10 CENTS

Railway Station	—
Post Office	—
Without spire or tower	—
Church	—
Spire	—
Centre of river in miles of spine	—
Row road	—
Mill (Grain or Flour mill)	—
Other mill or factory	—
Warehouse	—
Blacksmith's shop	—
Hotel or inn	—
Barn	—
Telephone or Telephone Line	—
Office	—
Telephone	—
Lighthouses	—
Canal	—
Transpiration Station	—
Aboriginal	—
Beach Marks	—
Marsh	—
Rock	—
Glacier	—
Depression I	—
Elevation I	—
Depression I	—
Elevation I	—
Electric Power Lines on Steel Poles	—
Wind Poles	—

QUEBEC 70°30' - 45°30'
Neglected
Highway Routes... 24, etc.

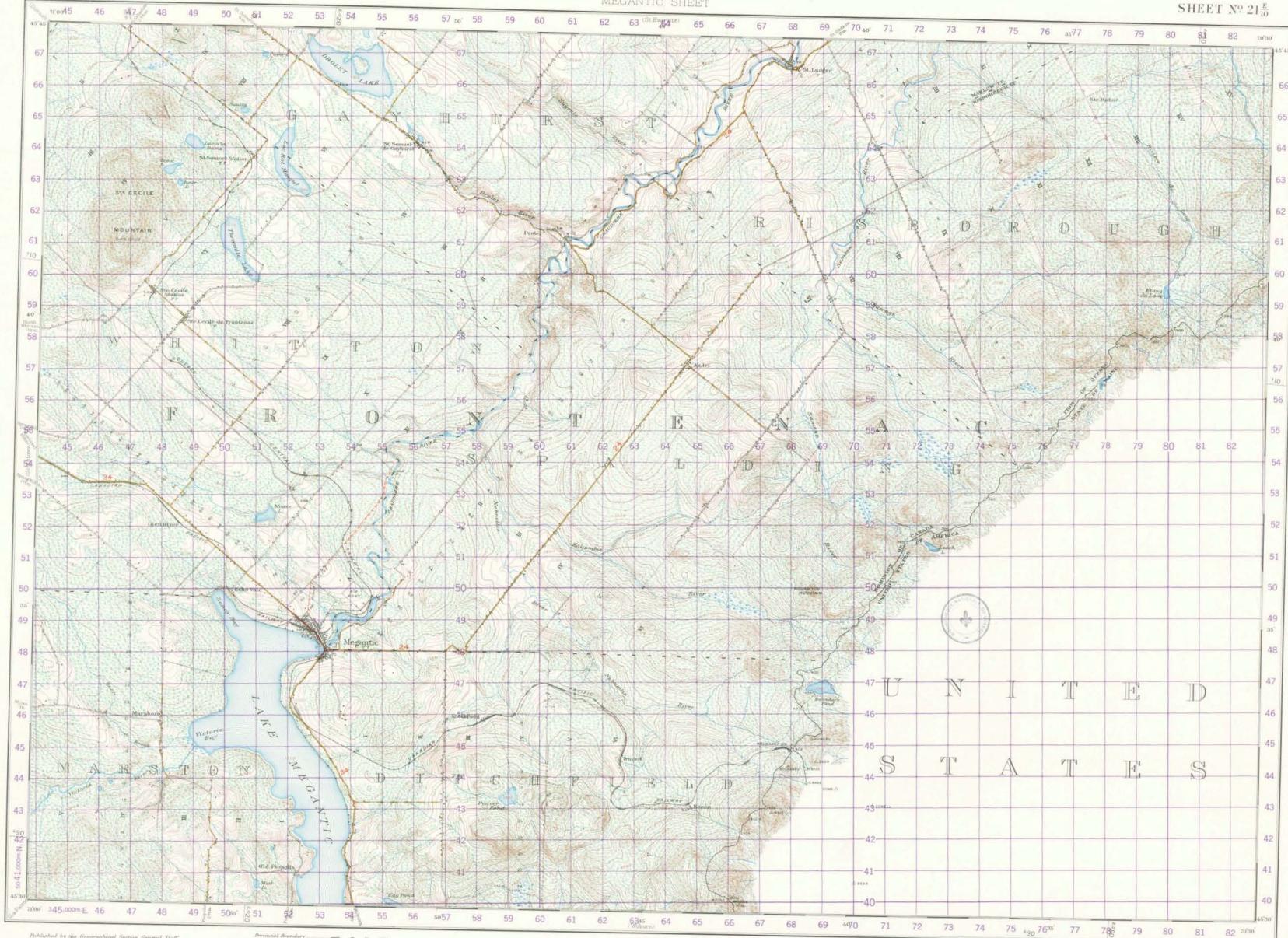
21 E / 10
(1934)

G-83-19

CANADA 1 INCH TO 1 MILE

TOPOGRAPHIC MAP
QUEBEC
MAGNETIC SHEET

SHEET NO. 21^E



Published by the Geographical Section, General Staff,
Department of National Defence, 1926.
Reprinted 1944 with revised road classification.

International Boundary and adjacent topography
from International Boundary Commission.

Magnetic Declination 18° 34' at Magentic, Jan. 1934.

Rectangular Projection.

Elevations in feet above Mean Sea Level.

Surveyed in 1923 by the Geographical Section, G.S.

To give grid reference on this sheet
please use the rectangular squares printed around the margin
of the map. There are two rows of squares, one row above and one row
below the horizontal grid lines. The squares are numbered 1 to 25 on the
face of the map, 1 to 25 on 145° 00' E.

POINT CLOTHUCH

Grid Reference

East

North

Time zone of 1 hour
is used for all points on this sheet.
The time zone of 1 hour is used for all points on this sheet.
The time zone of 1 hour is used for all points on this sheet.

STANDARD MILITARY GRID REFERENCE

Grid Reference

Point

NATIONAL TOPOGRAPHIC SERIES

1:50,000

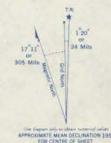
MEGANTIC

THIRD EDITION

Refer to this
Map as : 21 1/2° W
EDITION 3 A.S.E.
SHEET 21 1/2° WEST HALFCANADA
DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
ARMY SURVEY ESTABLISHMENT

REFERENCE

14	Roads
14	hard surface, heavy duty
14	hard surface, medium duty
14	hard surface, paved and drained
14	soft surface
14	more than 14 h width
14	less than 14 h width
14	poor condition
13	Other Roads
13	Private Road
13	Trail
12	Railway double track
12	single track
12	abandoned
12	narrow gauge or electric
12	Bridge, underpass or overpass
12	Boundary, international
12	Provincial
12	County
12	Township
12	Reserve, Indian
12	Military Nat'l or Prov Parks etc.
12	Electric Power Line
12	Telephone Line
12	Transpiration Survey
12	Boundary or Survey Monument
12	Bench Mark
12	Spot Elevation
12	House, Barn
12	Buildings
12	Mill or Factory, small. See Mill etc.
12	Silo
12	Church
12	Post Office
12	Mine or Open Cut
12	Cemetery or Churchyard
12	Quarry
12	Sand or Gravel Pit
12	Cut
12	Embankment, Ditch, etc
12	Wharf or Pier
12	Foreshore Flats
12	Swamp or Marsh
12	Lake or Slough, non permanent
12	Glacier or Snowfield
12	Stream
12	Contours, elevation
12	Wooded Areas, random
12	Woods



APPROXIMATE MEAN DECLINATION 1954

10° 45' 30" E

Annual magnetic change 15 arcseconds

1954 - 1955

1955 - 1956

1956 - 1957

1957 - 1958

1958 - 1959

1959 - 1960

1960 - 1961

1961 - 1962

1962 - 1963

1963 - 1964

1964 - 1965

1965 - 1966

1966 - 1967

1967 - 1968

1968 - 1969

1969 - 1970

1970 - 1971

1971 - 1972

1972 - 1973

1973 - 1974

1974 - 1975

1975 - 1976

1976 - 1977

1977 - 1978

1978 - 1979

1979 - 1980

1980 - 1981

1981 - 1982

1982 - 1983

1983 - 1984

1984 - 1985

1985 - 1986

1986 - 1987

1987 - 1988

1988 - 1989

1989 - 1990

1990 - 1991

1991 - 1992

1992 - 1993

1993 - 1994

1994 - 1995

1995 - 1996

1996 - 1997

1997 - 1998

1998 - 1999

1999 - 2000

2000 - 2001

2001 - 2002

2002 - 2003

2003 - 2004

2004 - 2005

2005 - 2006

2006 - 2007

2007 - 2008

2008 - 2009

2009 - 2010

2010 - 2011

2011 - 2012

2012 - 2013

2013 - 2014

2014 - 2015

2015 - 2016

2016 - 2017

2017 - 2018

2018 - 2019

2019 - 2020

2020 - 2021

2021 - 2022

2022 - 2023

2023 - 2024

2024 - 2025

2025 - 2026

2026 - 2027

2027 - 2028

2028 - 2029

2029 - 2030

2030 - 2031

2031 - 2032

2032 - 2033

2033 - 2034

2034 - 2035

2035 - 2036

2036 - 2037

2037 - 2038

2038 - 2039

2039 - 2040

2040 - 2041

2041 - 2042

2042 - 2043

2043 - 2044

2044 - 2045

2045 - 2046

2046 - 2047

2047 - 2048

2048 - 2049

2049 - 2050

2050 - 2051

2051 - 2052

2052 - 2053

2053 - 2054

2054 - 2055

2055 - 2056

2056 - 2057

2057 - 2058

2058 - 2059

2059 - 2060

2060 - 2061

2061 - 2062

2062 - 2063

2063 - 2064

2064 - 2065

2065 - 2066

2066 - 2067

2067 - 2068

2068 - 2069

2069 - 2070

2070 - 2071

2071 - 2072

2072 - 2073

2073 - 2074

2074 - 2075

2075 - 2076

2076 - 2077

2077 - 2078

2078 - 2079

2079 - 2080

2080 - 2081

2081 - 2082

2082 - 2083

2083 - 2084

2084 - 2085

2085 - 2086

2086 - 2087

2087 - 2088

2088 - 2089

2089 - 2090

2090 - 2091

2091 - 2092

2092 - 2093

2093 - 2094

2094 - 2095

2095 - 2096

2096 - 2097

2097 - 2098

2098 - 2099

2099 - 20100

20100 - 20101

20101 - 20102

20102 - 20103

20103 - 20104

20104 - 20105

20105 - 20106

20106 - 20107

20107 - 20108

20108 - 20109

20109 - 20110

20110 - 20111

20111 - 20112

20112 - 20113

20113 - 20114

20114 - 20115

20115 - 20116

20116 - 20117

20117 - 20118

20118 - 20119

20119 - 20120

20120 - 20121

20121 - 20122

20122 - 20123

20123 - 20124

20124 - 20125

20125 - 20126

20126 - 20127

20127 - 20128

20128 - 20129

20129 - 20130

20130 - 20131

20131 - 20132

20132 - 20133

20133 - 20134

20134 - 20135

20135 - 20136

20136 - 20137

20137 - 20138

20138 - 20139

20139 - 20140

20140 - 20141

20141 - 20142

20142 - 20143

20143 - 20144

20144 - 20145

20145 - 20146

20146 - 20147

20147 - 20148

20148 - 20149

20149 - 20150

20150 - 20151

20151 - 20152

20152 - 20153

20153 - 20154

20154 - 20155

20155 - 20156

20156 - 20157

20157 - 20158

20158 - 20159

20159 - 20160

20160 - 20161

20161 - 20162

20162 - 20163

20163 - 20164

20164 - 20165

20165 - 20166

20166 - 20167

20167 - 20168

20168 - 20169

20169 - 20170

20170 - 20171

20171 - 20172

20172 - 20173

20173 - 20174

20174 - 20175

20175 - 20176

20176 - 20177

20177 - 20178

20178 - 20179

20179 - 20180

20180 - 20181

20181 - 20182

20182 - 20183

20183 - 20184

20184 - 20185

20185 - 20186

20186 - 20187

20187 - 20188

20188 - 20189

21 E/1

1:5000

CANADA

EDITION

03/03/09

Military users,
refer to this map as
Référence de cette carte

Produced by the SURVEYS AND MAPPING BRANCH,
DEPARTMENT OF ENERGY, MINES AND RESOURCES,
Ottawa. This series began bibliographical entries in 1978. Catalogue check
is available on request.
U.S. persons request a copy from maps dated 1970 required by
the UNITED STATES GEOLOGICAL SURVEY.

St-Augustin de Waterloo 74 km		59° 57'
Rapids	Rapids	
Hard surface, oil weather	Volcanic, basaltic scoria	East highway Chaudière River part of L'Énergie part of L'Énergie part of L'Énergie part of L'Énergie part of L'Énergie part of L'Énergie
Hard surface	Volcanic, basaltic scoria	
Iron or stabilized stone, oil weather	granular, aggregated, basaltic scoria	
Iron surface, dry weather	granular, ferruginous, basaltic scoria	
Iron stabilized streets	iron, granular, ferruginous, basaltic scoria	
Asphalt	bitumen	
Brick, cut stone or portuguese	concrete, porcelain tile	
FOR COMPLETE REFERENCE SEE INDEX PAGE POUR UN ACCÈS COMPLET DES DOCUMENTS VOIR LA PAGE D'INDEX		

LAC-MÉGANTIC
CANADA - UNITED STATES OF AMERICA

Scale 1:50 000 Échelle

Ford 1000 0 1000 2000 3000 4000 Vierge

INDEX TO ADJUSTED MAPS OF
THE NATIONAL TOPOGRAPHIC SYSTEM

21 E/10

ÉDITION 6

MÉTRIQUE

Canadä

METRIC

EDITION

21 E/10

LAG-MÉGANTIC

21 E/10
EDITION 6 EDITION

ÉTABLI PAR LE CENTRE CANADIEN DE CARTOGRAPHIE,
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RÉSOURCES
REMERCIEMENTS À JACQUES BÉGUIN, PUBLIÉ EN 1987.
PARTIE GÉOLOGIQUE REPÉRAGEE EN PARTIE D'APRÈS DES CARTES
DU 1:250 000 DÉTACHÉES DU GEOLOGICAL SURVEY DES ÉTATS-UNIS.
LES CARTES SONT EN VOIE AU BUREAU DES CARTES DU
CANADA, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RÉSOURCES,
OTTAWA, OU CHEZ LE VENDEUR LE PLUS PRÈS.
© 1995, SA MAJESTÉ LA REINE DU CHÉ du CANADA,
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RÉSOURCES.

Distance	Boissons	Boissons	Produits	Produits
renferment du	Forest surface	Forest surface	Produit forestier	Produit forestier
renfermement du	Forest surface	Forest surface	Produit forestier	Produit forestier
gouvernement, établissement	Forest or established surface, all waters	Forest or established surface, all waters	Produit forestier	Produit forestier
notre	our	our	our	our
notre concours et	our help	our help	our help	our help
de la	of the	of the	of the	of the
pour un peu de plaisir	for a little pleasure	for a little pleasure	for a little pleasure	for a little pleasure
POUR UN PETIT COMPLIMENT DES SONDÉS, VOIR AU VERSO		POUR COMPLIMENTER SES RÉPONSES, VOIR		

LAC-MÉGANTIC
CANADA ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
CANADA UNITED STATES OF AMERICA

CANADA UNITED STATES OF AMERICA Échelle 1:50 000 Scale

Maturity: 1000 0 1000 2000 3000 4000

Echelle de conversion pour les distances		Échelle de conversion pour les hauteurs	
Mètres	Foots	Foots	Mètres
0	0	0	0
100	328	328	30
200	656	656	60
300	984	984	90
400	1312	1312	120
500	1640	1640	150
600	1968	1968	180
700	2296	2296	210
800	2624	2624	240
900	2952	2952	270
1000	3280	3280	300
1100	3608	3608	330
1200	3936	3936	360
1300	4264	4264	390
1400	4592	4592	420
1500	4920	4920	450
1600	5248	5248	480
1700	5576	5576	510
1800	5904	5904	540
1900	6232	6232	570
2000	6560	6560	600
2100	6888	6888	630
2200	7216	7216	660
2300	7544	7544	690
2400	7872	7872	720
2500	8200	8200	750
2600	8528	8528	780
2700	8856	8856	810
2800	9184	9184	840
2900	9512	9512	870
3000	9840	9840	900
3100	10168	10168	930
3200	10496	10496	960
3300	10824	10824	990
3400	11152	11152	1020
3500	11480	11480	1050
3600	11808	11808	1080
3700	12136	12136	1110
3800	12464	12464	1140
3900	12792	12792	1170
4000	13120	13120	1200
4100	13448	13448	1230
4200	13776	13776	1260
4300	14104	14104	1290
4400	14432	14432	1320
4500	14760	14760	1350
4600	15088	15088	1380
4700	15416	15416	1410
4800	15744	15744	1440
4900	16072	16072	1470
5000	16400	16400	1500
5100	16728	16728	1530
5200	17056	17056	1560
5300	17384	17384	1590
5400	17712	17712	1620
5500	18040	18040	1650
5600	18368	18368	1680
5700	18696	18696	1710
5800	19024	19024	1740
5900	19352	19352	1770
6000	19680	19680	1800
6100	20008	20008	1830
6200	20336	20336	1860
6300	20664	20664	1890
6400	21000	21000	1920
6500	21328	21328	1950
6600	21656	21656	1980
6700	22000	22000	2010
6800	22328	22328	2040
6900	22656	22656	2070
7000	23000	23000	2100
7100	23328	23328	2130
7200	23656	23656	2160
7300	24000	24000	2190
7400	24328	24328	2220
7500	24656	24656	2250
7600	25000	25000	2280
7700	25328	25328	2310
7800	25656	25656	2340
7900	26000	26000	2370
8000	26328	26328	2400
8100	26656	26656	2430
8200	27000	27000	2460
8300	27328	27328	2490
8400	27656	27656	2520
8500	28000	28000	2550
8600	28328	28328	2580
8700	28656	28656	2610
8800	29000	29000	2640
8900	29328	29328	2670
9000	29656	29656	2700
9100	30000	30000	2730
9200	30328	30328	2760
9300	30656	30656	2790
9400	31000	31000	2820
9500	31328	31328	2850
9600	31656	31656	2880
9700	32000	32000	2910
9800	32328	32328	2940
9900	32656	32656	2970
10000	33000	33000	3000

PRODUCED BY THE CANADA CENTRE FOR MAPPING,
DEVELOPMENT AND ENVIRONMENTAL SCIENCES
INFORMATION CURRENT AS OF 1987 PUBLISHED 1986
DATA SOURCE: THE CANADA MAP OFFICE, 1:250,000
SUPPLIED BY THE UNITED STATES GEOLOGICAL SURVEY
COPIES MAY BE OBTAINED FROM THE CANADA MAP OFFICE,
DEPARTMENT OF ENERGY, MINES AND NATURAL RESOURCES,
OTTAWA, ONTARIO K1A 0E6, CANADA

OR YOUR NEAREST MAP DEALER
© 1990, HER MAJESTY THE QUEEN IN RIGHT OF CANADA
DEPARTMENT OF ENERGY, MINES AND RESOURCES

 Natural Resources Canada

LAC-MÉGANTIC
21-510

OF CANADA
ÉDITION 6 EDITION
 Énergie, Mines et
Resources Canada Energy, Mines and
Resources Canada

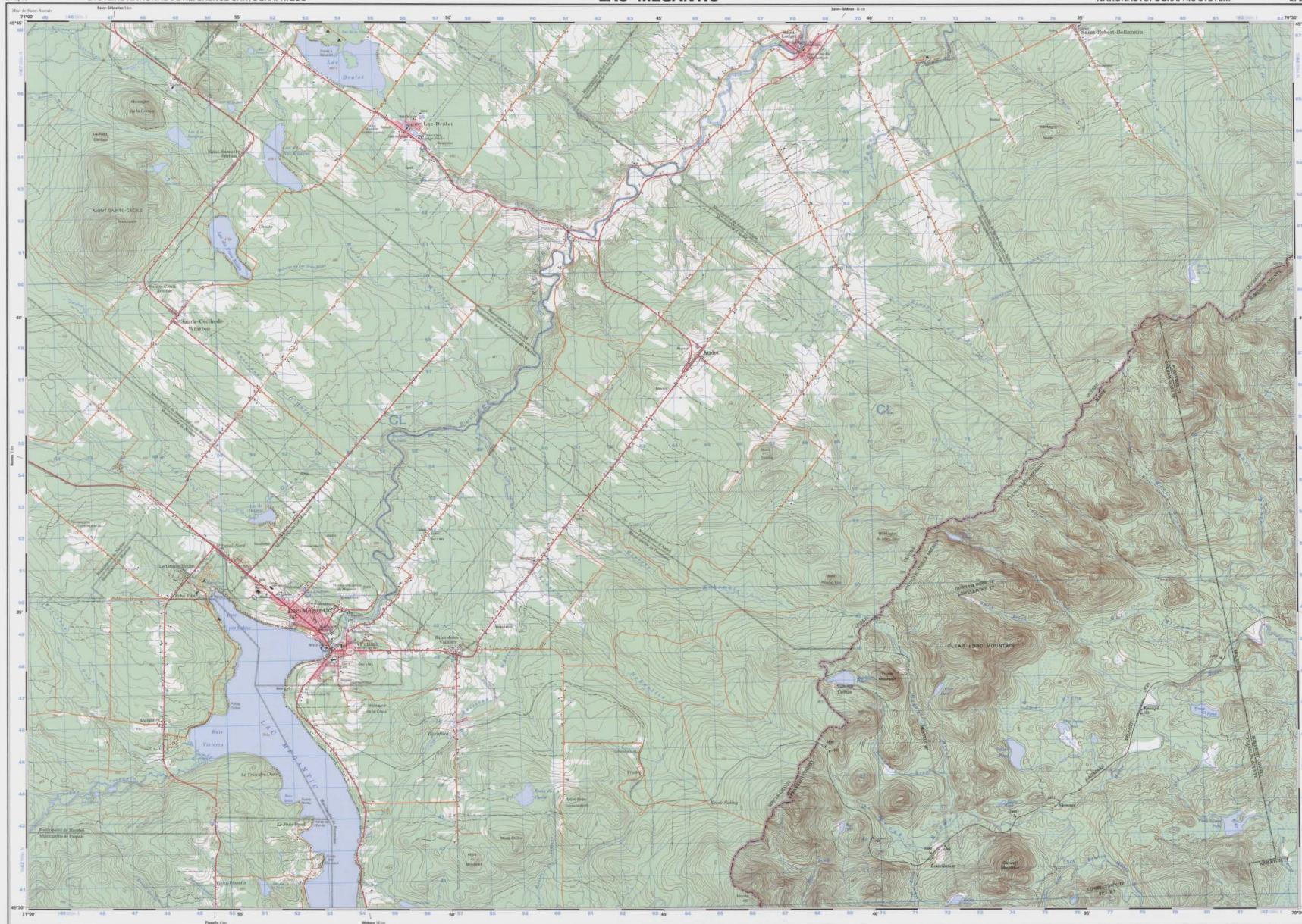
21 E/1

SYSTÈME NATIONAL DE RÉFÉRENCE CARTOGRAPHIQUE

LAC-MÉGANTIC

NATIONAL TOPOGRAPHIC SYSTEM

21



Establie par le Centre d'information topographique, Recouvrance, Québec, Canada. L'édition 1990 et l'édition à jour en 2000, rééchouée régulièrement à jour en 1998; partie aménagée à jour en 2001; tous les autres renseignements sont à jour en 1988 et rééchoués en 2000.

Voir la page de couverture pour les détails.

Pour toute correction, addition ou communication concernant la couverture de cette carte, veuillez nous contacter par téléphone au 1-800-267-2386, ou par télécopie au 416-954-6277 ou par courriel électronique à carts-topo@rnrnrc.ca.

Cette carte ne peut être reproduite, en tout ou en partie, avec ou sans permission, sauf dans les cas où une copie est nécessaire pour des fins de recherche scientifique, d'enseignement, didactique, religieuse ou éducative, sans l'autorisation écrite des Ressources naturelles du Canada.

© 1990 et 1998 Mapesys - le nom du chef du Canada.

Cette carte ne doit pas être utilisée pour la navigation aérienne ou maritime.

Projection transversale de Mâcon • Transverse Mercator Projection
 Système de référence nord-américaine de 1983
 North American Datum 1983
 Conventions des coordonnées: NAD 83 UTM 84 à NAD 27
 Valeurs moyennes pour cette carte.
 Coordonnées géographiques: Latitude + longitude 8.7°
 Géodésie: Déviation (E) = longitude 2.2°
 Altitude (S) = latitude 40 m
 Coordonnées cartographiques: NAD 83 UTM 84 à NAD 27
 Mesure values for this map.
 Description: Latitude + longitude 8.7°

42
Miles 1

LAC-MÉGANTIC
CANADA • ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
CANADA • UNITED STATES OF AMERICA

CANADA - UNITED STATES OF AMERICA

1/50 000

Kilometres 1 2 3 4 Kilometres

Miles 0 1 2 3 Miles

1 centimètre sur la carte représente 500 mètres au sol
1 centimètre on the map represents 500 metres on the ground.

Méthode employée pour fixer des dépenses à 100 unités près					
Méthode aussi de faire référence à la nouvelle 100 unités					
Absolu: Noter le chiffre de la ligne du budget qui correspond au nombre d'unités produites et multiplier ce chiffre par le nombre de dépenses dans cette même ligne et se reporter en direction bas.					Références de productions dans cet ordre de production dans ce tableau
Unité: Noter le chiffre de la ligne du budget qui correspond au nombre d'unités produites et diviser ce chiffre par le total de point. Estimer ensuite le q.v. et encaisser tout ce que sera demandé au point.					2000
Quotient: Noter le chiffre de la ligne du budget qui correspond au nombre d'unités produites et diviser ce chiffre par le nombre de dépenses dans cette même ligne et se reporter en direction bas.					A. B.

Quadrilátero universitário renomado da Manaus
da 1000 metros
Zone 19
1000 metros
Universidade Renomada, Manaus, Brasil

Identification du territoire
à l'échelle de 1:100 000 mètres
100 000 mètres Squares
détachement

GL

Désignation de la
communauté
19T
Zone
19W Zone

Produced by the Centre for Topographic Information, Natural Resources Canada. Contains topographic elements as of 2005; road network current of 1996. USGS position current as of 1996. Data source information as of 1987.
Published in 2006.
Visit our Web site at topo.nrcan.gc.ca.
For comments or questions about this map or concerning the content of this map, please contact us either by telephone at 1-800-667-4272, by fax at 1-865-667-2277 or by e-mail at topo@nrcan.gc.ca.
This map may not be reproduced in whole or in part, by any means—graphic, electronic or otherwise—and given away without the written permission of Natural Resources Canada.
© 2006, Her Majesty the Queen in Right of Canada.

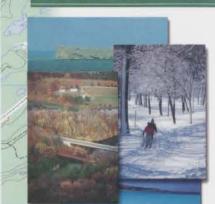
21 E/10 Édition 7 Édition NAD 83 Série A 761 Series



45°E	21 E/14	21 E/15	21 E/16
45°W	21 E/11	21 E/10	21 E/9
65°W	21 E/5	21 E/7	E-U d'A

Ressources naturelles Canada Natural Resources Canada


CARTES TOPOGRAPHIQUES DU CANADA
CANADIAN TOPOGRAPHIC MAPS
21 E/10
1/50 000
LAC MÉGANTIC



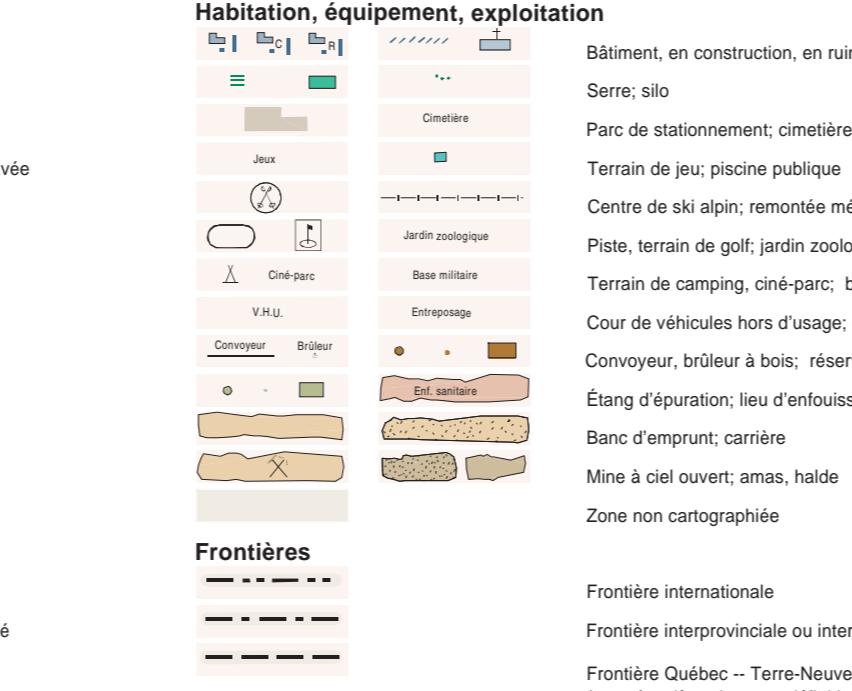
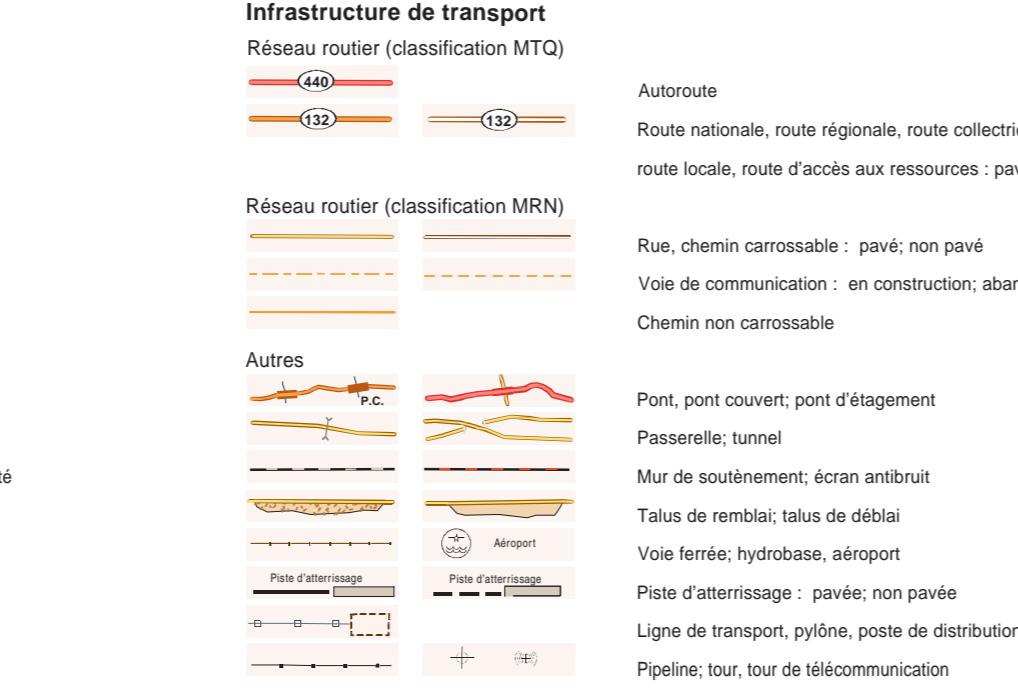
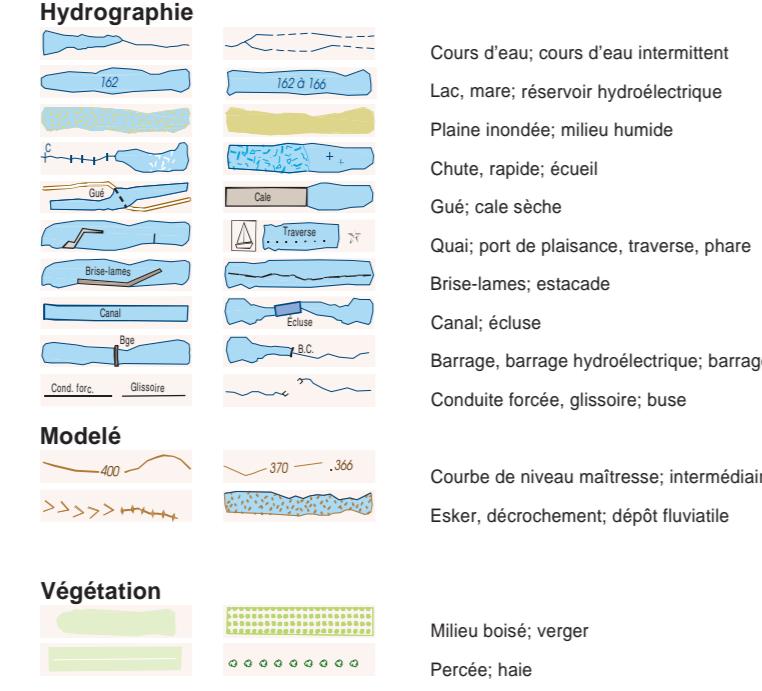
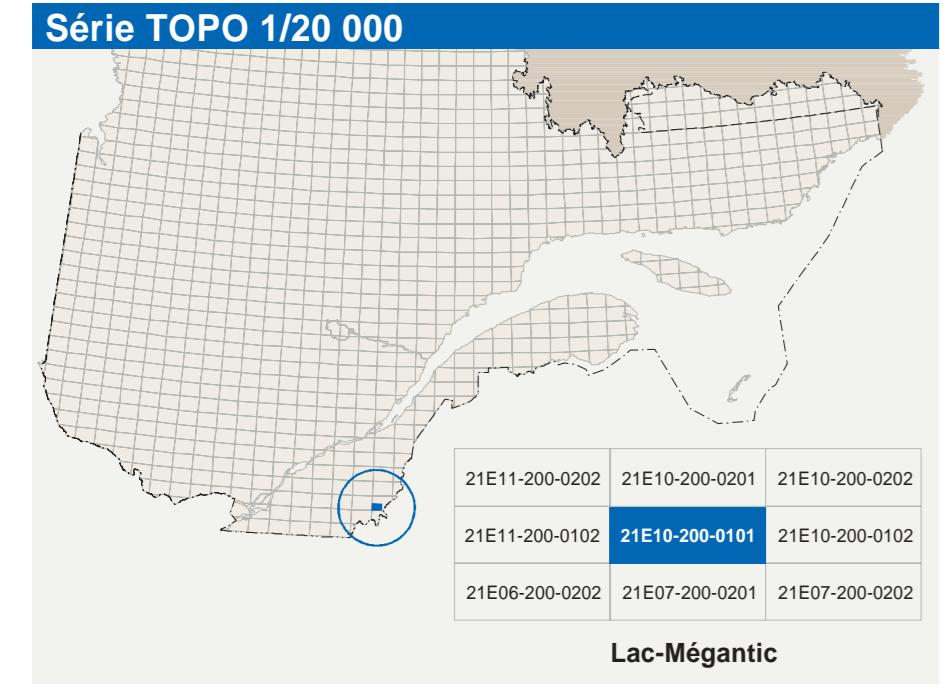
G 3400-50037-21E/10 2000 ECA
LAC-MÉGANTIC
21/E16 Édition 2 édition
Canada Post

LAC-MéGANTIC

21E10-200-0101



21E10-200-0101



	Métagéométrie
mobile, flèche	Surface de référence géodésique
	Système de référence géodésique
	Projection cartographique :
	Origine des altitudes :
	Équidistance des courbes de niveau
	Déclinaison magnétique au centre
	de la feuille en 2003 :
	Variation annuelle :
	Coordonnées géographiques
	au centre de la feuille :
	Longitude d'origine (méridien central)
	Latitude d'origine (équateur) :
	Coordonnée X, Y d'origine :
	Facteur d'échelle :
	(1 cm sur la carte équivaut à
	0
	
	1/20 000

Date
nd
1990
2003
2000
nd
2000

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Québec

PHOTO-AÉRIENNES

SERIE	NUMERO	TYPE	ANNÉE	ECHELLE
Q00802	32,34	INTERNET	2000	-
Q00803	19.21	INTERNET	2000	-
Q80514	188,229,231	N/B	1980	1 :15 000
Q80521	77,96	N/B	1980	1 :15 000
Q66348	4,6,17,18	N/B	1966	1 :15 840
Q66311	49	N/B	1966	1 :15 840











21 E 29
athèque

1:15 000

6 JUIN

Q.80514

185

Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles © Gouvernement du Québec

21 E 28

1:50 000

6 JUIN

Q.80514

La Géomatthèque

15141

UAG 1989 15141

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q

Q



21 E 28

1:15 000

6 JUIN

Q 30514

Source : Ministère des Ressources naturelles
© Gouvernement du Québec



E 27

1:15 000

6 JUIN

Q.80521

77

Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles © Gouvernement du Québec



21 E 26

1:15 000

6 JUIN

Q.80521

96

Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles © Gouvernement du Québec



Q66348
4



Q66348
C



Q66348
17







MILITARY AIRFIELD

MILITARY AIRFIELD

MILITARY AIRFIELD

MILITARY AIRFIELD

MILITARY AIRFIELD

MILITARY AIRFIELD

Sherbrooke, le 3 février 2017

Monsieur Guillaume Cloutier
Aecom
85, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H2X 3P4

Objet : Demande d'accès aux documents– lots 3 617 128 et 3 109 238 du cadastre du Québec

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès reçue le 16 janvier dernier concernant l'objet précité ainsi que les précisions transmises dans votre courriel du 2 février, vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Il s'agit de :

4640, rue Laflèche – lot 3 617 128 du cadastre du Québec :

1. Lettre, MDDELCC, 2016-02-16, 2 p;
2. Rapport de vérification, MDDELCC, 2016-02-12, 2 p;
3. Lettre, MDDELCC, 2006-11-14, 2 p;
4. Rapport d'inspection, MDDELCC, 2006-09-21, 10 p;

7299, rue Salaberry – lot 3 109 238 du cadastre du Québec :

5. Lettre, MDDELCC, 1990-07-26, 1 p;
6. Rapport d'événement, MDDELCC, 1990-04-03, 2 p;
7. Avis de correction, 1990-2-22, 2 p;
8. Lettre, MDDELCC, 1984-10-05, 1 p;

Vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

MP/

p. j.


Michèle Pinard

Répondante régionale de
l'accès aux documents

RAPPORT DE VÉRIFICATION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Région : Estrie

1 Identification

Date de la vérification : 2016/02/12 Heure de début : 13 h 30 Heure de fin : 15 h 00

Inspecteur : Maud Bélisle

Nº intervention : 300935405	Type d'intervention : Suivi des données transmises par l'exploitant
Nº gestion documentaire : 7610-05-01-0186600	Nº du rapport de vérification : 401327809
Nº demande : 200418218	Type de demande : Programme de contrôle
But de la vérification : Effectuer une mise à jour du programme d'autosurveillance.	

Lieu concerné par la vérification

Nom du lieu : Bois Lambert inc.

Nom usuel du lieu :

Nº du lieu : X2080450

Type de lieu : industrie

Localisation du lieu :

Adresse du lieu : 4640, rue Laflèche
Lac-Mégantic (Québec) G0Y 1R0

Intervenant(s) du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant
Bois Lambert inc.	propriétaire	800, rue Grondin Woburn (Québec) G0Y 1R0	Y2051533

Personnes contactées

SO

Autres pièces annexées au rapport

SO

2 Mise en contexte (facultatif)

SO

2006-09-21 : Inspection de conformité du certificat d'autorisation. Il a été constaté que des résidus ligneux sont éliminés sur le terrain, où ils sont utilisés pour fin de remplissage. Le nettoyage des aires d'entreposage et de chargement est déficient. La campagne d'échantillonnage n'a pas été effectuée.

2006-11-14 : Envoie d'une lettre pour leur mentionné les manquements constatés.

2006-11-29 : Réponse de l'entreprise à la lettre de non-conformité. Des correctifs seront apportés.

2013-06-10 : Une visite est faite par Jordan Latour, étudiant, concernant le programme d'autosurveillance. Selon le nouveau contremaître, [redacted] art 53-54 [redacted] les analyses n'ont pas été faites depuis son arrivée il y a un an et demi. Il ne sait pas si elles ont été faites avant son arrivée.

2013-06-18 : Discussion téléphonique et échange de courriel avec M. Pierre Lambert, propriétaire. Jordan Latour a envoyé un courriel mentionnant qu'il devait échantillonner l'eau des puits et des fossés. Les paramètres à analyser mentionnés étaient la DBO5 (30 mg/l), les M.E.S. (30 mg/l) et les phénols (50 mg/l).

2013-11-12 : Réception des résultats d'analyse de l'eau des puits. L'eau des fossés n'a pas été échantillonnée.

2015-07-22 : Réception des résultats d'analyse de l'eau des trois puits. L'eau des fossés n'a pas été analysée. Dans la correspondance, M. James Kerr de Multi-Bois, nous informe qu'il considère son programme d'autosurveillance terminé.

3 Description de la vérification

Le but de la vérification est de rectifier le programme de suivi d'autosurveillance à effectuer par Bois Lambert. Après vérification des documents au dossier et discussion avec André Hamel, CCEQ industriel, il ressort que l'entreprise doit échantillonner l'eau des fossés et des 3 puits une fois par années. Les paramètres à analyser pour les eaux souterraines (puits) sont ceux de l'étude hydrogéologique faisant partie intégrante du certificat d'autorisation no 200129980, soit les métaux, les composés phénoliques, les acides gras et résiniques. Les paramètres à analyser pour les eaux de surface (fossés) sont ceux suggérés dans les lignes directrices de l'industrie du bois de sciage, soit les matières en suspension (MES), la demande biochimique en oxygène (DBO5), la toxicité CL50, les composés phénoliques, la demande chimique en oxygène (DCO) et les acides gras et résiniques.

4 Conclusion

L'entreprise est soumise à un programme de suivi d'autosurveillance des eaux de surface (fossés) et des eaux souterraines (puits) une fois par année.

5 Recommandations

Ainsi, je recommande d'envoyer une lettre à l'entreprise afin de rectifier le suivi auquel ils sont soumis. Leur transmettre les différents paramètres à analyser pour les eaux de surfaces et les eaux souterraines ainsi que la fréquence d'échantillonnage.

Rédigé par : Maud Bélisle**Date de rédaction :** 2016/02/12**Signature :****6 Vérification du rapport****Approuvé par :** Jean Campagna**Fonction :** Chef d'équipe**Signature :****Date :** 2016 - 02 - 15**Commentaires :**

On s'accorde avec les recommandations. Par l'entremise de la correspondance, rappeler également à l'intervenant qu'il est tenu de nous transmettre ses résultats de suivi sous forme de rapport annuel, et ce à chaque année.

Sherbrooke, le 16 février 2016

Bois Lambert inc.
800, rue Grondin
Woburn (Québec) G0Y 1R0

N/Réf. : 7610-05-01-0186600
401328864

Objet : Programme de suivi des eaux de surfaces et des eaux souterraines

Mesdames,
Messieurs,

En date du 17 juillet 2015, vous nous avez fait parvenir les résultats d'analyse de l'échantillonnage de vos eaux souterraines. Dans cette correspondance, vous faites mention que vous considérez votre programme de suivi comme étant terminé.

À la suite de la vérification de votre dossier, nous tenons à apporter quelques rectifications par rapport à votre programme de suivi. Tel que figurant aux documents ayant menés à la délivrance de votre certificat d'autorisation, ce suivi doit se poursuivre et être fait **annuellement**, ceci en fonction des critères établis dans le document *Lignes directrices sur l'industrie du sciage et des matériaux dérivés du bois*. Il vise à la fois les eaux souterraines et les eaux de surfaces.

Eaux de surface

Les paramètres à analyser pour les eaux de surface (fossés) sont :

- Le pH
- La demande chimique en oxygène (DCO)
- Les solides en suspensions (S.S)
- La demande biochimique en oxygène (DBO₅)
- Les substances phénoliques (4AAP)
- Les hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀
- La toxicité (CL₅₀)

...2

770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>
Courriel : maud.belisle@mddelcc.gouv.qc.ca

Note : Les échantillons doivent être prélevés après une pluie ayant causé un ruissellement en surface et dans les fossés.

Eaux souterraines

Les paramètres à analyser pour les eaux souterraines (puits) sont :

- Le pH
- La conductivité
- Les solides dissous et totaux
- Les chlorures
- Les métaux (Na, Cu, Fe, Mn, Pb, Zn)
- Les substances phénoliques (4AAP)
- Les acides résiniques et gras

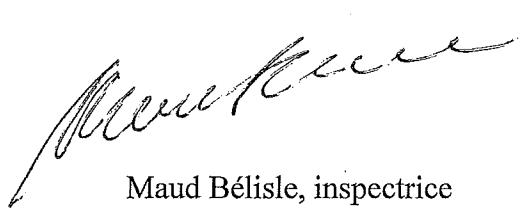
Note : Il est également requis de prendre la mesure du niveau piézométrique à chaque puits d'observations lors de l'échantillonnage.

En terminant, nous vous rappelons que les résultats découlant de votre programme de suivi de la qualité des eaux doivent nous être transmis sous forme de rapport annuel, et ce au terme de chaque année d'exploitation de votre industrie.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec Madame Maud Bélisle au 819-820-3882, poste 263.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.

MB/JC/md


Maud Bélisle, inspectrice
Secteur industriel

N/Réf. : 7610-05-01-0186600
N/Doc : 400356995

Date : 8 novembre 2006

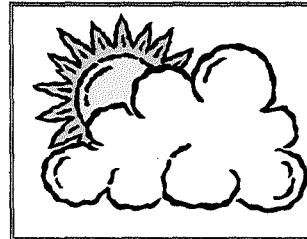
RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

Date d'inspection : 21 septembre 2006

TEMPÉRATURE

Heure : Arrivée :
Départ :



- Inspecteur / inspectrice : André Hamel
- Accompagné(e) de : Berthold Brochu (DRAE)
- Lieu inspecté Bois Lambert inc.
4640, rue Laflèche
Lac Mégantic (Québec)

Coordonnées Géographique

N 45°

O 71°

Adresse postale (si différente) Bois Lambert inc.
800, rue Grondin
Woburn (Québec) G0Y 1R0

Plaignant / Plaignante : Rencontre : Oui Non

Nom / Adresse

Téléphone

Personnes rencontrées :

Nom / Fonction

Téléphone

Sébastien Migneault / directeur d'usine

Pièce(s) annexée(s) : Photo : Nombre : 12

Croquis:

Plan(s) : No :

Carte(s) No :

Échantillons : Eau : Flore :

Air : Faune :

Sol Déchets :

Autres annexes 1.

But(s) : Inspection de conformité suite à l'émission du certificat d'autorisation
du 16 février 2006.

N/Réf. : 7610-05-01-0186600
N/Doc : 400356995

Date : 8 novembre 2006

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me suis présenté à la compagnie Bois Lambert inc. situé à Lac-Mégantic afin de procéder à une inspection systématique à l'aide de la grille d'inspection terrain (lignes directrices sur l'industrie du bois de sciage) et à une inspection de conformité suite à l'émission d'un certificat d'autorisation émit le 13 février 2006. J'ai fait l'inspection des installations en compagnie Sébastien Migneault de la compagnie. Voici ce que j'ai constaté :

L'usine produit environ [REDACTED] art 23-24 de pmp [REDACTED] art 23-24 sur un quart de travail pour un nombre total d'employé de [REDACTED]. Il n'y a pas d'arrosage de bille. Il y a un plan de localisation des aménagements de la cour et de l'usine de disponible. La compagnie possède un certificat d'autorisation qui a été émit le 16 février 2006

Aire de stockage de bois brut

Il y a une aire de stockage de bois brut.

L'aire de stockage de bois brut est située à l'arrière de l'usine (Photos #1, #2 et #3). La superficie de cette aire est d'environ 150 m² et elle est bien délimitée. Le drainage est bien fait, il y a une pente qui se dirige vers l'arrière de la cours et il n'y a pas des dépressions ou l'eau peut s'accumuler. Il y a ramassage des résidus ligneux lorsqu'un pille de bois est terminé, mais les résidus ligneux sont utilisés pour faire du remplissage du terrain. (Photo #4) [4.1.1 (LDIBS) Lignes directrices sur l'industrie du bois de sciage], article 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2) (LQE) et article 123.1 de la LQE (non respect du certificat d'autorisation)

Aires d'entreposage des sous-produits

Sur le site de la compagnie, il y a 2 emplacements d'entreposage des sous-produits (sciure avec écorce et copeau)

Sciures: Les sciures sont entreposées dans un entrepôt ouvert sur trois cotés sans toit. Lorsque l'entrepôt est plein, les sciures sont transportées chez [REDACTED] art 23-24 inc. Lors de ma visite, l'entrepôt était plein et il y avait des résidus en deniers de l'abri. Les sous produits sont gérés en même temps que le nettoyage de la cours. (Photo #5 et #6). Il y a accumulation de sciures à l'extérieur de l'aire, un attention particulière devra être fait de ce côté pour qu'il n'y ai pas d'éparpillement (photo #12). (Lignes directrices sur l'industrie du bois de sciage section 4.3.1)L'aire d'entreposage a été construite après le 8 novembre 2000. La compagnie a procédé à une étude hydrogéologique qui a démontré que le terrain utilisé est étanche. De plus, la compagnie s'est engagée à échantillonner une fois par années les eaux de surface et les eaux souterraines.

Copeaux :Les copeaux sont entreposés dans un entrepôt ouvert sur trois cotés sans toit. Lorsque l'entrepôt est plein, les copeaux sont éliminés chez [REDACTED] art 23-24 inc. au Lac Mégantic. Lors de mon inspection, l'entrepôt était à moitié. (Photo #7). À proximité de cette aire d'entreposage, on peut remarquer que le drainage de la cours est déficient. Il pourrait y avoir un meilleur drainage afin d'éviter qu'il y ai des copeaux qui trempe dans l'eau et qui pourrait provoquer de la contamination. L'aire d'entreposage a été construite après le 8 novembre 2000. La compagnie a procédé à une étude hydrogéologique qui a démontré que le terrain utilisé est étanche. De plus, la compagnie s'est engagée à échantillonner une fois par années les eaux de surfes et les eaux souterraines

Écorces : Les écorces sont entreposées directement sur le sol. Lorsque l'amoncellement est assez gros, les écorces sont transportées [REDACTED] art 23-24 (Photo #8) La compagnie n'entrepose pas sur une plate forme étanche, mais elle a procédé à une étude hydrogéologique qui a démontré que le terrain utilisé est étanche. De plus, la compagnie s'est engagée à échantillonner une fois par années les eaux de surface et les eaux souterraines.

N/Réf. : **7610-05-01-0186600**
N/Doc : **400356995**

Date : **8 novembre 2006**

Résidus Ligneux : Il n'y a pas d'aire d'entreposage des résidus ligneux, ils sont entreposés à l'extérieur dans un endroit à proximité de l'aire d'entreposage des billes de bois. De plus, ils sont utilisés comme remplissage du terrain.

Aires de chargement des sous-produits

Sur le site de la compagnie, il y a une aire de chargement. Le camion recule à l'intérieur des aires de chargement et un gros «Loader» charge le camion. (Photo #9) L'aire de chargement n'est pas bétonnée, le nettoyage des aires de chargement est déficient. Il y a des résidus qui traînent aux abords des aires. (Photo # 10 et 11) Les sous produits sont gérés en même temps que le nettoyage de la cours. [4.4.1 (LDIBS)]

Aires de tronçonnage des billes

Aucune aire de tronçonnage des billes

Aires de nettoyage des camions

La superficie de l'aire de nettoyage des camions est bien délimitée sur le terrain. Elle est située à côté de l'aire d'entreposage des écorces. La quantité de résidus ligneux présent sur l'aire n'était pas énorme. Les sous produits sont gérés en même temps que le nettoyage de la cours. [4.4.1 (LDIBS)]

Aires d'entreposage des neiges usées

Les neiges usées sont poussées à un endroit spécifique sur le terrain de la compagnie et ils sont bien identifiés dans la demande de certificat d'autorisation.

Appareils de combustion, chaudières, fournaises et brûleurs coniques

Aucun appareil de combustion. Le chauffage de la bâisse se fait avec l'électricité.

Aires d'entreposage de la ferraille

L'aire d'entreposage de la ferraille est conforme aux lignes directrices et se fait près de la bâisse.

Bassins de trempage des billes de bois

Aucun bassin de trempage de bois.

Généralités

1. Voies d'accès et aires de circulation

Les voies de circulation étaient libres de poussière.

2. Brûlage à ciel ouvert

Aucun brûlage à ciel ouvert lors de l'inspection

3. Bruits

Pas de problématique de bruit à ce jour

4. Entreposage des matières dangereuses

Les huiles usées sont entreposées dans un baril de 205 litres et ils sont utilisés pour lubrifier les équipements de la scierie.

N/Réf. : **7610-05-01-0186600**
N/Doc. : **400356995**

Date : 8 novembre 2006**3. CONCLUSION**

Nous avons constaté qu'il y a élimination des résidus ligneux sur le terrain pour fin de remplissage. Dans le certificat d'autorisation émis le 16 février 2006, la compagnie s'engageait à éliminer les résidus ligneux dans un endroit autorisé par le MDDEP. A noter que les résidus souillés (copeaux et sciures sont gérées de la même façon que les résidus ligneux)

L'entreposage des résidus (sciures, copeaux, écorces et résidus ligneux) se fait sur le sol. Cette pratique est acceptée par le MDDEP sous certaines conditions (voir Lignes directrices sur l'industrie du bois de sciage section 4.3.2.). Nous avons constaté sur le terrain que ces conditions sont respectées. De plus, la compagnie s'est engagée à procéder à une campagne d'échantillonnage des eaux de surface et souterraine une fois par année. Pour l'aire d'entreposage des sciures, il a été constaté qu'il y a accumulation de sciures à l'extérieur de l'aire, un attention particulière devra être faite de ce côté pour qu'il n'y ai pas d'éparpillement. (Lignes directrices sur l'industrie du bois de sciage section 4.3.1)

4. RECOMMANDATION

Suite à mon inspection, j'ai constaté des irrégularités face aux lignes directrices sur l'industrie du bois de sciage et à la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2). Je recommande d'écrire une lettre à la compagnie pour qu'elle se conforme aux lignes directrices sur l'industrie du bois de sciage et à la Loi sur la qualité de l'Environnement (Q-2, art. 66 et 123.1).

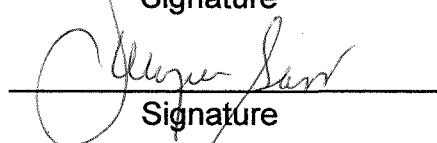
5. VÉRIFICATION

Rédigé par : **André Hamel**


Signature

9 novembre 2006.

Vérifié par : **Jacques Savoie**


Signature

2006-11-14

A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



Lieu : Bois Lambert inc.

N/D : 7610-05-01-0186600

Date : 21 septembre 2006

Photographié par : André Hamel

Photo # 1 #2 et #3

Référence Photo :

21 septembre 2006 003.jpg,
21 septembre 2006 004.jpg et
21 septembre 2006 005.jpg

Note : Vue d'ensemble de l'aire
d'entreposage des billes
de bois.



Lieu : Bois Lambert inc.

N/D : 7610-05-01-0186600

Date : 21 septembre 2006

Photographié par : André Hamel

Photo # 4

Référence Photo :

21 septembre 2006 002.jpg,

Note : Vue de l'entreposage des résidus ligneux et des sous produit souillé qui sont utilisés comme remplissage du terrain.



Photo # 5 et # 6

Référence Photo :

21 septembre 2006 006.jpg, et
21 septembre 2006 007.jpg,

Note : Vu de l'entreposage des sciures. On peut remarquer qu'il y a de l'éparpillement des résidus en dehors de l'aire.

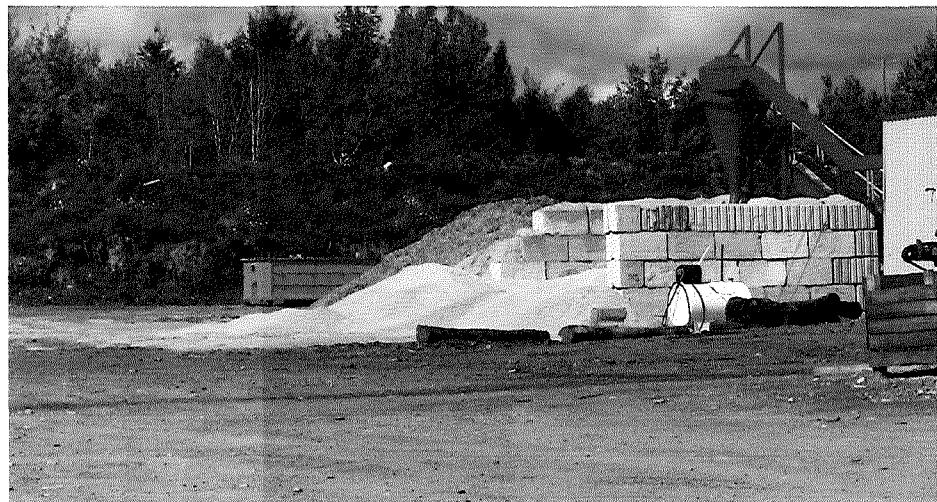


Photo # 7

Référence Photo :

21 septembre 2006 008.jpg

Note : Vu de l'aire d'entreposage des copeaux. On peut remarquer qu le drainage de cette partie de la cours est déficiente.



Lieu : Bois Lambert inc.

N/D : 7610-05-01-0186600

Date : 21 septembre 2006

Photographié par : André Hamel

Photo # 8

Référence Photo :

21 septembre 2006 001.jpg

Note : Vue d'ensemble de l'aire d'entreposage des écorces.

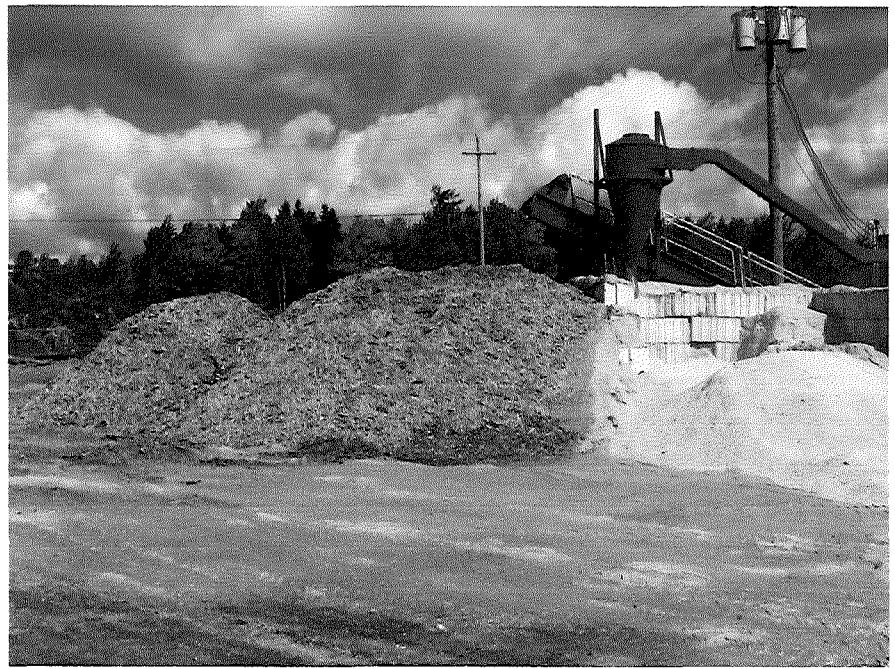


Photo # 9

Référence Photo :

21 septembre 2006 009.jpg

Note : Vu d'ensemble d'une partie du pourtour de l'aire de chargement des sous produit. On peut remarquer qu'il y a des sous produits présents un peu partout.



Photo # 10

Référence Photo :

21 septembre 2006 010.jpg

Note : Vu d'ensemble d'une autre partie du pourtour de l'aire de chargement des sous produit. On peut remarquer qu'il y a des sous produits présents un peu partout.



Lieu : Bois Lambert inc.

N/D : 7610-05-01-0186600

Date : 21 septembre 2006

Photographié par : André Hamel

Photo # 11

Référence Photo :

21 septembre 2006 012.jpg

Note : Vu d'ensemble de l'aire de chargement des sous produits



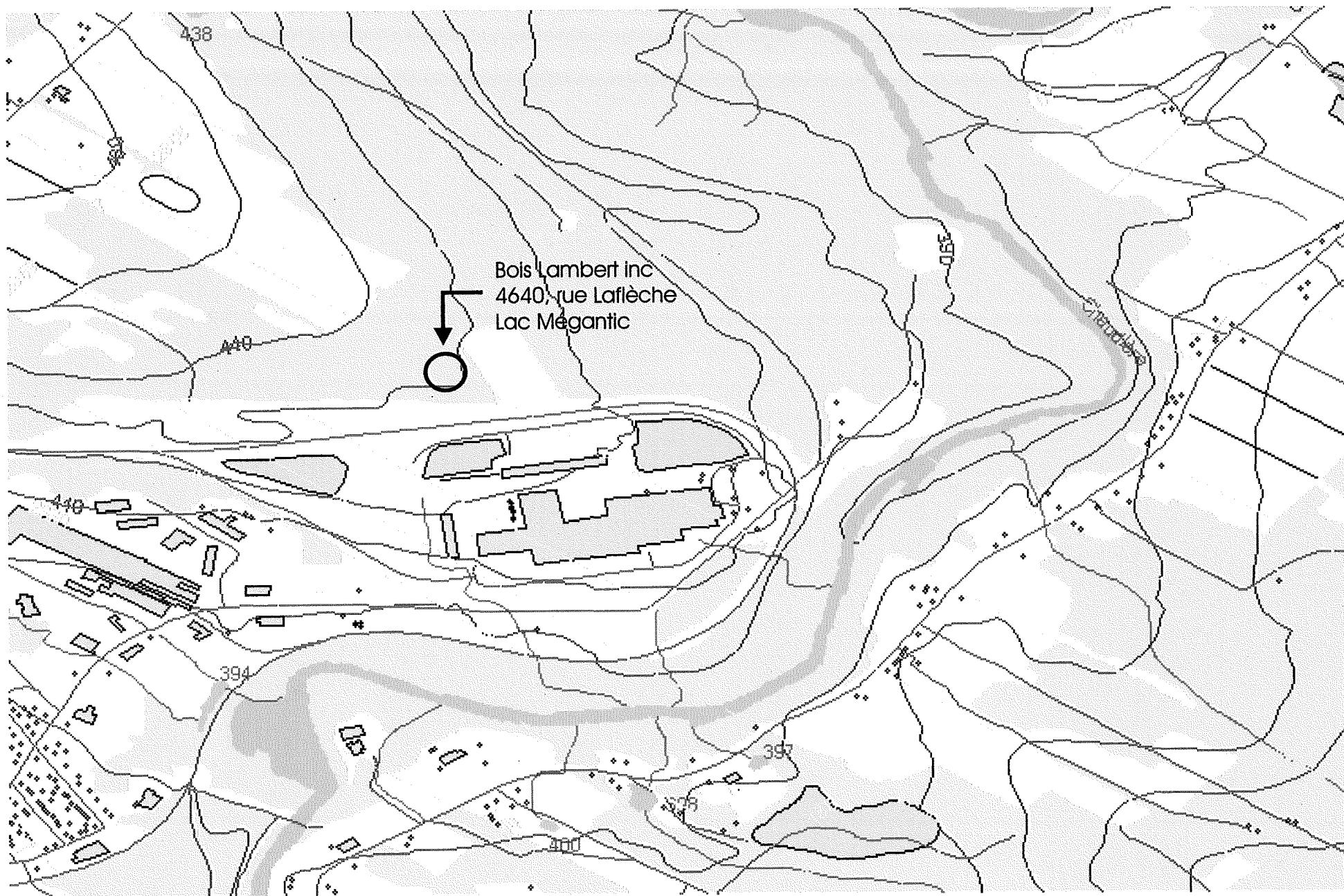
Photo # 12

Référence Photo :

21 septembre 2006 011.jpg

Note : Vu d'ensemble de l'arrière de l'aire d'entreposage des sciure. On peut remarquer qu'il y a des sciure un peu partout.





LÉGENDE



Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

Titre du dossier :
Bois Lambert inc

Numéro du dossier :
7610-05-01-0186600

Dessin préparé par :
André Hamel

Numéro du dessin :
7610-05-01-0186600-01

de Carte 21 E/10

Échelle: 1: 12 882

LÉGENDE

← Numéro de photo et sens de la prise de vue

A: Aire d'entreposage des copeaux

B: Aire d'entreposage des écorces

C: Aire de chargement des sous produits

D: Aire d'entreposage des sciures

E: Aire d'entreposage des billes de bois



Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec

Titre du dossier :
Bois Lambert inc

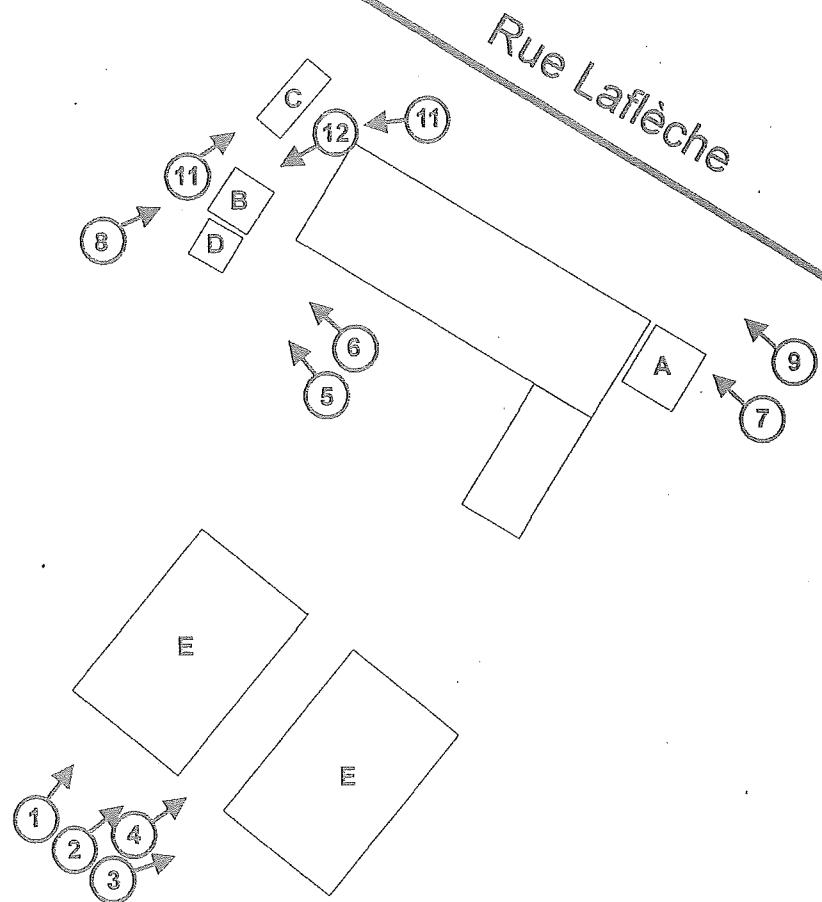
Numéro du dossier :
7610-05-01-0186600

Dessin préparé par :
André Hamel

Numéro du dessin :
7610-05-01-0186600-02

de Carte

Échelle: Aucune



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

Sherbrooke, le 14 novembre 2006

Monsieur Pierre Lambert
Bois Lambert inc.
800, rue Grondin
Woburn (Québec) G0Y 1R0

N//Ref.: 7610-05-01-0186600
N°Doc. 400357538

Objet : Inspection de conformité du certificat d'autorisation émit le 16 février 2006

Monsieur,

Suite à l'émission du certificat d'autorisation du 16 février 2006, nous avons procédé à une inspection de conformité le 21 septembre 2006.

Lors de cette inspection, nous avons constaté que les résidus ligneux produits par l'exploitation de votre scierie sont utilisés comme matériaux de remplissage de votre terrain et ce en dérogation à la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2) articles 66.

Article 66 : Nul ne peut déposer ou rejeter des matières résiduelles, ni permettre leur dépôt ou rejet, dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisé par le ministre ou le gouvernement en application des dispositions de la présente loi et des règlements.

Dans le cas où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées dans un lieu non autorisé, le propriétaire, le locataire ou tout autre responsable de ce lieu est tenu de prendre les mesures nécessaires pour que ces matières résiduelles soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.

Nous voudrions aussi vous mentionner que lors de votre demande de certificat d'autorisation, vous vous êtes engagé à éliminer ces résidus dans un lieu autorisé par le Ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs (MDDEP). L'élimination de ces résidus dans un endroit non autorisé entraîne un non respect des conditions mentionnées dans votre certificat d'autorisation, article 123.1 de la Loi sur la Qualité de l'environnement (Q-2)

...2

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : (819) 820-3882
Télécopieur : (819) 820-3958

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088

Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>



Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommation.

Article 123.1 : Le titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi est tenu d'en respecter les conditions lors de la réalisation du projet ou lors de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage.

De plus, cette inspection avait pour but aussi de vérifier la conformité aux *Lignes directrices sur l'industrie du bois de sciage*, dont l'entrée en vigueur remonte au 8 novembre 2000.

Les constats de non-conformité observés sont décrits ci-dessous :

- Le nettoyage des aires d'entreposage des sous produits et de leurs abords est déficient;
- Le nettoyage de l'aire de chargement des sous produits et de ces abords est déficient;

En terminant, nous vous rappelons qu'à l'intérieur de votre demande de certificat d'autorisation vous vous êtes engagé à échantillonner les eaux de surfaces et les eaux souterraines sur le site de la scierie et afin de détecter toute anomalie pouvant survenir dans la qualité des eaux souterraines.

Nous vous invitons à nous transmettre, **d'ici 8 décembre 2006**, vos mesures d'atténuation que vous entendez mettre en place afin de corriger la situation. Ces mesures d'atténuation devront être accompagnées de leurs échéanciers de mise en place.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AH/jl



André Hamel, Coordonnateur
Secteur industriel

c.c: Berthold Brochu ing. DRAE



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale
de l'Estrie**

Sherbrooke, le 22 février 1990

CERTIFIÉ

Monsieur Conrad Boulanger
Route 204
7799, Salaberry
LAC MÉGANTIC (Québec)
GOB 1K4

OBJET: Avis de correction

N/dossier: 7710-05-01-G-0151300

Monsieur,

Des inspections effectuées par des fonctionnaires dûment autorisés de la Direction régionale de l'Estrie du ministère de l'Environnement du Québec, ont révélé que vous contrevenez à la Loi sur la qualité de l'environnement (lois refondues, chapitre Q-2) ainsi qu'au Règlement concernant la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale adopté en vertu de cette Loi.

Plus précisément, il vous est reproché de contrevenir à l'article suivant de la Loi et du Règlement.

Article 17 du Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale (Q-2, r. 18):

"Prohibition générale: Nul ne peut déposer ou rejeter ni permettre le dépôt, le rejet de fumier, de purin ou d'eau contaminée dans l'environnement sauf dans la mesure où ce dépôt ou rejet est effectué conformément au présent règlement.

Cette prohibition est établie au sens du deuxième alinéa de l'article 20 de la Loi.

En conséquence, nous vous demandons de communiquer, dans les quinze (15) jours suivant la réception de cette lettre avec votre agronome du MAPAQ, Monsieur Gaétan Bonneau, afin d'entreprendre immédiatement les procédures nécessaires à l'obtention d'une subvention du programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers pour cesser l'écoulement dans l'environnement selon la loi et le règlement mentionnés ci-haut.

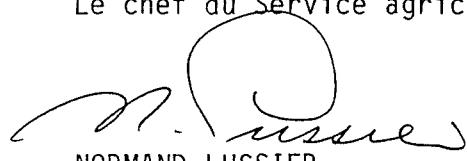
De plus, vous devez nous fournir une demande de certificat d'autorisation, les plans et devis de votre lieu d'entreposage et ce dans les plus brefs délais. La construction de votre structure doit être complétée le ou avant le 31 juillet 1990.

... 2

Sans préjudice de notre part ou de la part de quiconque concernant les recours légaux possibles, nous tenons cependant à vous signifier qu'à défaut de vous conformer à la présente, votre dossier sera transmis à notre Service juridique afin que les mesures nécessaires soient prises pour assurer le respect de la Loi et de la réglementation.

Espérant que vous saurez vous gouverner en conséquence, nous vous transmettons l'expression de nos sentiments distingués.

Le chef du Service agricole



NORMAND LUSSIER

NL/gp

c.c. M. Jean-Paul Morin, technicien agricole
M. Gaétan Bonneau, agronome MAPAQ
M. Jean-Yves Gagnon, sec.-trés. de Lac Mégantic



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale
de l'Estrie

Sherbrooke, le 26 juillet 1990

Monsieur Conrad Boulanger
7799, rue Salaberry
Route 204
LAC-MÉGANTIC (Québec)
GOB 1K4

OBJET: Rencontre suite à l'avis de correction
du 22 février 1990

Monsieur,

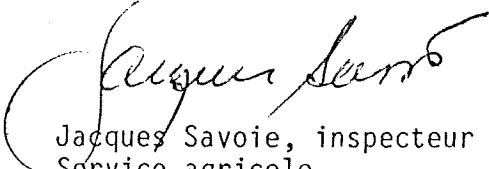
La présente fait suite à notre rencontre du 25 juillet 1990, où vous m'avez confirmé que vous aviez vendu tout votre troupeau d'animaux laitiers et qu'actuellement, vous n'aviez plus d'animaux dans l'étable.

Votre intention est de ne pas construire de système d'entreposage pour les fumiers, considérant les coûts qui s'y rattachent.

Toutefois, je tiens à vous rappeler que si vous avez l'intention de garder d'autres animaux dans l'étable, il serait sage de communiquer avec le ministère de l'Environnement avant de le faire. À cet effet, j'annexe à la présente une copie des articles du règlement qui concerne les exceptions à la construction d'une surface étanche.

Pour ce qui est de l'avis de correction émis le 22 février 1990, suite au retrait des animaux du bâtiment, nous arrêtons ici les procédures.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Jacques Savoie, inspecteur
Service agricole

JS/g1
p.j.

c.c. Municipalité de Lac-Mégantic

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

Numéro de dossier D.G.I.E

_____ - _____ - _____

Numéro de dossier d'origine

17.7.1.0 - 05 - 0.1

0.1.5.1.3.0.0

Nature de l'événement

Contrôle : avis de correction du 22 février 1990

Date et heure
de l'événement

SURVENU ENTRE

19^A 0^M 0^J 3^h 1^m 0^s

ET

19^A 0^M 0^J 3^h 1^m 1^s

Localisation

7799 Salaberry route 204 Lac Mégantic
Production agricole

Adresse de la place d'affaires/Site

Municipalité

7799 Salaberry route 204 Lac Mégantic

Personne rencontrée

Fonction

Numéro de téléphone

Bur.:

Rés.:

Plaignant

Date et heure de la plainte

A M J h m

Adresse

Numéro de téléphone

Bur.:

Rés.:

Fonctionnaire autorisé

J.P. Morin et Jacques Samson

Date et heure du constat

No région

STES

Points à vérifier:

Photographie

oui
non

Échantillon

oui
non

Température

oui
non

Résumé

Suite à l'avis de correction émis le 22 février 1990 nous nous sommes rendu sur les lieux afin de photographier l'élevage de porcs provenant de l'amas de fumier. L'éleveur a été dirigé au fossé des chemins.

90-06-28 A rendu ses racles.

J.Q.

90-04-25

M. Conrad Bourassa confirme qu'il a vendus tous ses animaux et que si jamais il rentre dans ces environs, il démonte le muraille de l'enfermement avant d'entreprendre tout élevage.

(envoi copie du règlement qui indique 35UA par structure)

Utiliser le nombre de pages requises

Recommandation

Attendre au 31 juillet 1990 si aucun travail enfreint une pourrité sera faite

Réception Initial Date A M J

Matricule: Date A M J Date A M J Heure h m

Rédigé par:

Jacques Samson

Heure h m

Vérifié par:

Jean-Paul Morin

Date J

C.C.:



Sherbrooke, le 5 octobre 1984

Monsieur Conrad Boulanger
7299, Rue Salaberry
LAC-MÉGANTIC (Québec)
G6B 1K4

Monsieur,

Au cours du mois d'août 1984, vous avez été avisé que les installations d'entreposage des fumiers sur votre ferme étaient déficientes et que les corrections devant être apportées nous apparaissaient comme prioritaires.

Les demandes de corrections de ce genre s'inscrivent dans le cadre du programme d'assainissement des eaux et elles font suite à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement sur la production animale et d'une nouvelle directive sur l'aménagement des structures d'entreposage pour les fumiers.

Ce nouveau règlement et cette nouvelle directive sont le fruit de longues et intenses négociations entre le ministère de l'Environnement et l'Union des producteurs agricoles. Les nouvelles dispositions rendent maintenant possible l'aménagement de lieux d'entreposage en sol, lorsque les conditions du milieu le permettent. Une forte proportion des producteurs agricoles pourront bénéficier de ces nouvelles dispositions qui permettent de réduire considérablement les coûts et des exemples concrets existent actuellement dans notre région.

Il nous apparaît donc, que les négociations qui ont précédé l'adoption du nouveau règlement sur les productions animales ont permis d'en arriver à des dispositions viables et acceptables. L'ensemble des québécois s'attend à ce que ce nouveau règlement soit respecté. Il est donc de notre devoir de faire appliquer et respecter les nouvelles dispositions réglementaires et normatives sur les productions animales.

Je sollicite donc à nouveau votre collaboration et je vous demande de communiquer sans délai avec le représentant du Ministère qui était identifié sur la lettre datée du mois d'août 1984, et ceci afin de préciser les corrections requises et les dates de réalisation de ces dernières.

Étant convaincu que vous comprenez l'importance de l'objectif d'assainissement visé, nous sommes assurés que vous adopterez une position de respect de la réglementation et de l'environnement.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur régional
de l'Estrie

GUY DEMERS

GD/sstp

N.B: Notre représentant est M. Gilles Poisson
583-2549

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

AVIS DE RE COURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	575, rue St-Amable Bureau 1.10 Québec (Québec) G1R 2G4	Tél.: (418) 528-7741 Sans frais 1-888-528-7741	Télécopieur: (418) 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél.: (514) 873-4196 Sans frais 1-888-528-7741	Télécopieur: (514) 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 09 janvier 2017.

L'ensemble du répertoire compte 10279 enregistrements.

22 enregistrements répondent au critère suivant : Municipalité : Lac-Mégantic

[Exporter au format Excel](#)
[Raffiner votre recherche](#)
[Nouvelle recherche](#)

Nom du dossier▲▼ ³	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants ¹		État de la réhabilitation (R) ² et qualité des sols résiduels après réhabilitation	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(05) Estrie						
Ancien garage municipal Lac-Mégantic 11130	5027, Ruelle du centre-ville Lac-Mégantic 45,5774006158 -70,8855748265	Le Granit		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : N(0) terminée	2016-06-10
Beltech Construction inc 10671	rue Agnès Lac-Mégantic 45,584056 -70,874637	Le Granit	Benzène, Cuivre (Cu), Xylènes (o,m,p), Zinc (Zn)	Éthylbenzène, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50,	R : Non terminée	2016-06-08
Bio-Masse Beauchesne et Robert inc. 10966	3650, rue Saint-Jean Lac-Mégantic 45,5850412245 -70,8954874785	Le Granit		Toluène, Hydrocarbures Xylènes pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun)	R : Non terminée	2015-11-25
Centre de service de Mégantic 1217	3798, rue Laval Lac-Mégantic 45,588021 -70,899813	Le Granit		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2001 Q : Non précisée	2001-12-06
Centre hospitalier St-Joseph (réservoir) 1200	3569, rue Laval Lac-Mégantic 45,588336 -70,90558	Le Granit		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1990 Q : Non précisée	2000-06-16
Centre Sportif Mégantic (ancienne gare de tri du CP) 8804	5500, rue de la Gare Lac-Mégantic 45,577 -70,8788	Le Granit	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	R : Terminée en 2011 Q : <= C	2012-02-29

Centre-ville de Lac-Mégantic 10061	45,577543 -70,884155	Le Granit		Étain (Sn), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures aromatiques volatiles*, Hydrocarbures	R : Non terminée	2013-11-07
Dépôt Shell 1173	rue Agnès Lac-Mégantic 45,584056 -70,874637	Le Granit		pétroliers C10 à C50, Nickel, Éthylbenzène, (N), Phénol, Hydrocarbures légers*, Toluène, Xylènes	R : Terminée en 2000 Q : Non précisée	2016-06-08
Duchesne Lac-Mégantic inc. 10668	5084, rue Bonin Lac-Mégantic 45,5795854916 -70,8787845724	Le Granit		Cuivre (Cu), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non nécessaire Q : > B (Total)	2015-07-21
Ensemble résidentiel, condominiums 9151	3458, rue Milette Lac-Mégantic 45,57597 -70,88944	Le Granit		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2011 Q : <= B	2012-07-31
Gulf Canada limitée 11012	4299, rue Laval lac-Mégantic 45,582781 -70,894332	Le Granit	Benzène, Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o, m, p)	Benzène, Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o, m, p)	R : Non terminée	2016-01-13
Hotel de ville 11278	5527, rue Frontenac Lac-Mégantic 45,5741480633 -70,8824390011	Le Granit		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures aromatiques volatiles*, Hydrocarbures	R : Terminée en 2015 Q : <= C	2016-12-22
Les Équipements du Phare inc. 10677	3458, rue Milette Lac-Mégantic 45,57597 -70,88944	Le Granit		pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2011 Q : <= B	2015-08-10
MEGABOIS (1989) INC. 7982	3408, rue Lafontaine Lac-Mégantic 45,5691666667 -70,8788888889	Le Granit	Chrome total (Cr), Manganèse (Mn), Molybdène (Mo), Nickel	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2009-09-22
Pétrolière Impériale 8987	4337, rue Villeneuve Lac Mégantic 45,584024 -70,873666	Le Granit	Cuivre (Cu)	Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun), Naphtalène,	R : Non terminée	2013-09-03
Restaurant Poulet Frit - Ancien dépôt pétrolier 10598		Le Granit		Antimoine (As), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	R : Terminée en 2016 Q : <= C	2016-08-08
		Le Granit				

Société coopérative agricole de Lac Mégantic-Lambton	3333, rue D'Orsennens Lac-Mégantic		Benzène, Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (θ,m;β)	R : Terminée en 2012 Q : <= B	2013-03-25
9853	45,570201 -70,884956	Le Granit	Xylènes (o,m,p)		R : Non terminée	2016-03-22
Station service Labbé inc.	4778, rue Laval Lac-Mégantic					
11079	45,5798352272 -70,8882012894					
Station service Sévigny	3539, rue Agnès Lac-Mégantic	Le Granit		Hydrocarbures aromatiques volatiles*	R : Terminée en 2002 Q : > B (Total)	2005-06-21
1162	45,571862 -70,880632	Le Granit	Éthylbenzène, Xylènes (o,m,p)	Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	R : Non terminée	2012-03-22
Terrain voisin de la station service	3563, rue Bernier Lac-Mégantic					
8315	45,5825 -70,895	Le Granit				
Tronçon de la rue Agnès, entre Michaud et Salaberry	rue Agnès Lac-Mégantic	Le Granit		Hydrocarbures aromatiques volatiles*	R : Terminée en 1992 Q : <= B	2016-06-08
1160	45,584056 -70,874637					
Ville de Lac-Mégantic - Centre-ville - lot 6 002 559 et 6 002 560	5526, Rue Frontenac (3 adresses) Lac-Mégantic	Le Granit		Benzène, Étain (Sn), Éthylbenzène, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Toluène, Xylènes (o,m,p)	R : Non terminée	2016-12-05
11257	45,5742241137 -70,8813866113					

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.



Québec 
© Gouvernement du Québec, 2017



Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 09 janvier 2017.

L'ensemble du répertoire compte 10279 enregistrements.

Un seul enregistrement répond au critère suivant : Municipalité : Nantes

[Exporter au format Excel](#)

[Raffiner votre recherche](#)

[Nouvelle recherche](#)

Nom du dossier▲▼ ³	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants ¹		État de la réhabilitation (R) ² et qualité des sols résiduels après réhabilitation (Q)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(05) Estrie						
Ancienne station-service 8602	2178, rue Laval Nantes 45,6019444444 -70,9261111111	Le Granit		Méthyl naphtalènes (chacun), Naphtalène, Xylènes (o,m,p)	R : Terminée en 2010 Q : Non précisée	2011-07-04

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.



Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques



Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 9 octobre 2016

L'ensemble du répertoire compte 344 enregistrements.

Aucun enregistrement ne répond au critère suivant : Municipalité : Lac-Mégantic



| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Accès à l'information](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) | [Abonnement](#) |

Québec

© Gouvernement du Québec, 2017

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques



Accueil Plan du site Nous joindre Portail Québec À propos du site Recherche English

Le ministre | Le Ministère | Air | Biodiversité | Changements climatiques | Développement durable | Eau | Évaluations environnementales
Matières résiduelles | Milieux agricole et aquacole | Milieu industriel | Pesticides | Regards sur l'environnement | Terrains contaminés

Le Ministère

- Renseignements généraux
- Communiqués de presse
- Nos activités et services
- Nos engagements
- Nos programmes
- Le Fonds vert
- Nos publications
- En région
- Emplois

Registre des interventions d'Urgence-Environnement

Événement : Déversement de produits pétroliers

Date de signalement 14 août 2015
de l'événement :

Numéro de dossier : 300986677 Catégorie : 1

Lieu de l'événement : Rue Saint-Jean

Municipalité ou territoire : Lac-Mégantic

Région administrative : Estrie

Matière(s) en cause : Diesel - 400 litres
et quantité estimée*

Milieu(x) touché(s) : Sol - Sous le réservoir, chaussée de la
rue St-Jean

État du dossier : Terminé pour le service d'Urgence-
Environnement

* La quantité inscrite représente une première estimation du volume déversé.



Québec

© Gouvernement du Québec, 2017

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques



Accueil Plan du site Nous joindre Portail Québec À propos du site Recherche English

Le ministre | Le Ministère | Air | Biodiversité | Changements climatiques | Développement durable | Eau | Évaluations environnementales
Matières résiduelles | Milieux agricole et aquacole | Milieu industriel | Pesticides | Regards sur l'environnement | Terrains contaminés

Le Ministère

Registre des interventions d'Urgence-Environnement

- Renseignements généraux
- Communiqués de presse
- Nos activités et services
- Nos engagements
- Nos programmes
- Le Fonds vert
- Nos publications
- En région
- Emplois

Événement : Déversement d'eaux de lixiviation

Date de signalement 22 août 2014

de l'événement :

Numéro de dossier : 300908161 Catégorie : 1

Lieu de l'événement : 4660, rue Villeneuve

Municipalité ou territoire : Lac-Mégantic

Région administrative : Estrie

Matière(s) en cause : Eau de lixiviation - Quantité inconnue et quantité estimée*

Milieu(x) touché(s) : Eau - Fossé

État du dossier : Terminé pour le service d'Urgence-Environnement

* La quantité inscrite représente une première estimation du volume déversé.



Québec

© Gouvernement du Québec, 2017

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques



Accueil Plan du site Nous joindre Portail Québec À propos du site Recherche English

Le ministre | Le Ministère | Air | Biodiversité | Changements climatiques | Développement durable | Eau | Évaluations environnementales
Matières résiduelles | Milieux agricole et aquacole | Milieu industriel | Pesticides | Regards sur l'environnement | Terrains contaminés

Le Ministère

Registre des interventions d'Urgence-Environnement

- Renseignements généraux
- Communiqués de presse
- Nos activités et services
- Nos engagements
- Nos programmes
- Le Fonds vert
- Nos publications
- En région
- Emplois

Événement : Déversement d'eaux de lixiviation

Date de signalement : 22 novembre 2013
de l'événement :

Numéro de dossier : 7110-05-13-30030-06 Catégorie : 1

Lieu de l'événement : 4660, rue Villeneuve

Municipalité ou territoire : Lac-Mégantic

Région administrative : Estrie

Matière(s) en cause : Eaux de lixiviation (bassin de
et quantité estimée* sédimentation) - Inconnue

Milieu(x) touché(s) : Eau - Rivière Chaudière

État du dossier : Terminé pour le service d'Urgence-
Environnement

* La quantité inscrite représente une première estimation du volume déversé.



Québec

© Gouvernement du Québec, 2017



Le ministre | Le Ministère | Air | Biodiversité | Changements climatiques | Développement durable | Eau | Évaluations environnementales
Matières résiduelles | Milieux agricole et aquacole | Milieu industriel | Pesticides | Regards sur l'environnement | Terrains contaminés

Le Ministère

- [Renseignements généraux](#)
- [Communiqués de presse](#)
- [Nos activités et services](#)
- [Nos engagements](#)
- [Nos programmes](#)
- [Le Fonds vert](#)
- [Nos publications](#)
- [En région](#)
- [Emplois](#)

Registre des interventions d'Urgence-Environnement

Événement : Déraillement de train

[Communiqué de presse](#)

Date de signalement 6 juillet 2013
de l'événement :

Numéro de dossier : 7110-05-13-30030-04 [Catégorie](#) : 3

Lieu de l'événement : Centre-ville de Lac-Mégantic

Municipalité ou territoire : Lac-Mégantic

Région administrative : Estrie

Matière(s) en cause : Pétrole brut - 800 tonnes
et quantité estimée* Réservoirs de propane - indéterminée

Milieu(x) touché(s) : Eau - Lac Mégantic, rivière Chaudière,
égouts
Air
Sols

Autres ministères et organismes publics impliqués : Ministère de la Sécurité publique
Sûreté du Québec
Services de sécurité incendie de Lac-Mégantic et des municipalités environnementales
Bureau de sécurité des transports du Canada
Agence de Santé et des Services sociaux de l'Estrie
Ministère des Transports du Québec
Environnement Canada
Croix-Rouge
Services Québec
Ministère des Finances et de l'Économie

État du dossier : Terminé pour le service d'Urgence-Environnement

Autres informations : Plusieurs intervenants d'Urgence-Environnement sont dépêchés sur place, ainsi qu'au suivi du pétrole sur la rivière Chaudière. Le laboratoire mobile TAGA a été mobilisé pour le suivi du panache.

* La quantité inscrite représente une première estimation du volume déversé.



Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques



Accueil Plan du site Nous joindre Portail Québec À propos du site Recherche English

Le ministre | Le Ministère | Air | Biodiversité | Changements climatiques | Développement durable | Eau | Évaluations environnementales
Matières résiduelles | Milieux agricole et aquacole | Milieu industriel | Pesticides | Regards sur l'environnement | Terrains contaminés

Le Ministère

Registre des interventions d'Urgence-Environnement

- Renseignements généraux
- Communiqués de presse
- Nos activités et services
- Nos engagements
- Nos programmes
- Le Fonds vert
- Nos publications
- En région
- Emplois

Événement : Déversement de produits pétroliers

Date de signalement : 2 juillet 2009
de l'événement :

Numéro de dossier : 7110-05-09-30030-04 Catégorie : 1

Lieu de l'événement : Sur la route 161

Municipalité ou territoire : Lac-Mégantic et Woburn

Région administrative : Estrie

Matière(s) en cause : Diesel
et quantité estimée*

Milieu(x) touché(s) : Infrastructure de surface

État du dossier : Terminé pour le service d'Urgence-
Environnement

* La quantité inscrite représente une première estimation du volume déversé.



Québec

© Gouvernement du Québec, 2017

Répertoire des sites d'équipements pétroliers

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No dossier RBQ
Magog			
520		Saint-Luc	431824
65		Principale Est	403060
675	rue	L'Archevêque	48041
686	rue	Sherbrooke	117044
800		Théroux	431814
831		rue de Hatley	431822
871	rue	Principale Ouest	73833
95		Sherbrooke	20693
991	rue	Sherbrooke	19869
	route	Cherry	86744
Maricourt			
917	route	222	447041
Martinville			
188	chemin	de l'Eglise	154229
335	rue	Principale Ouest	606754
Melbourne			
1035	route	243	605070
Milan			
839	chemin	Tolsta	429616
Nantes			
2174	route	161	605246
2266	rue	Laval Nord	32763
6346	route	Sainte-Cécile	415975
Newport			
458	route	132	136457
512	route	132	198515
North Hatley			
220		Mill Street	126649
3800	chemin	Dunant	417060
Notre-Dame-des-Bois			
41	rue	Principale Est	54569

Répertoire des sites d'équipements pétroliers

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No dossier RBQ
La Patrie			
10	rue	Principale Nord	601894
11	rue	Notre-Dame Ouest	449984
44		Notre-Dame Ouest	409775
44	chemin	Petit Canada Est	603384
Lac-Drolet			
151	rue	Industrielle	441652
568		Principale	410506
659		Principale	57018
766		Principale	20941
Lac-Mégantic			
3025	rue	Laval	605190
3409		Laval	408928
3515	boulevard	Stearns	301946
3569		Laval	403117
3576	avenue	Agnès	27367
3592	rue	Laval	300494
3798	rue	Laval	500038
3891		Président Kennedy	409952
4299		Laval	20180
4337	rue	Villeneuve	132282
4385	rue	Villeneuve	600136
4575	rue	Latulippe	604653
4660	rue	Villeneuve	601244
4660	rue	Villeneuve	604204
5420	boulevard	des Vétérans	401032
5526	rue	Frontenac	605634
6184	rue	Notre-Dame	602734
6435	rue	Notre-Dame	440080
6957	rue	Wolfe	600830
Lambton			
229		2e Avenue	428526
251	rue	Principale	62729
470	route	263	455290
841	route	263	604754

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (N° Dossier)	Site Adresse	Date Émission Expiration	Date Prochaine Vérif.	Capacité Autorisée (litres)	Nombre Réservoirs Autorisé
La Patrie					
Association coopérative agricole La Patrie (449984)	Association coopérative agricole La Patrie 11, Rue Notre-Dame Ouest La Patrie (Québec) J0B 1Y0	2016/02/01 2018/01/31	2018/01/31	61 400	3
Resto-Bar La Patrie inc. (601894)	Resto-Bar La Patrie 10, Rue Principale Nord La Patrie (Québec) J0B 1Y0	2016/02/19 2018/02/18	2018/02/18	18 200	2
Lac-Drolet					
Garage Lac Drolet inc. (20941)	Garage Lac Drolet inc. 766, Principale Lac-Drolet (Québec) G0Y 1C0	2016/07/01 2018/06/30	2018/06/30	18 184	2
Lac-Mégantic					
Bell Canada (401032)	Bell Canada (B125315) 5420, Boul des Vétérans Lac-Mégantic (Québec) G6B 2G7	2016/08/27 2018/08/26		5 000	1
Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) (500038)	SC0921 - Atelier Lac Mégantic 3798, Rue Laval Lac-Mégantic (Québec) G6B 1A4	2016/11/08 2018/11/07	2018/11/07	15 000	2
Centre de santé et de services sociaux du Granit (403117)	Centre hospitalier Lac-Mégantic 3569, Laval Lac-Mégantic (Québec) G6B 1A5	2016/07/01 2018/06/30	2020/06/30	45 200	1
CIUSSS de l'Estrie - Chus (440080)	Centre d'Accueil Dixville inc. / Atelier du Granit 6435, Rue Notre-Dame Lac-Mégantic (Québec) G6B 2M9	2015/07/01 2017/06/30	2017/06/30	15 000	1
Commission scolaire des Hauts-Cantons (408928)	Polyvalente Montignac 3409, Laval Lac-Mégantic (Québec) G6B 1A5	2016/04/01 2018/03/31	2018/03/31	30 000	1
Corporation Internationale Masonite (602734)	Corporation International Masonite 6184, Rue Notre-Dame Lac-Mégantic (Québec) G6B 3B5	2015/12/06 2017/12/05	2021/12/05	60 000	1
Granules combustibles Energex inc. (409952)	Granules combustibles Energex 3891, Président Kennedy Lac-Mégantic (Québec) G6B 3B8	2016/10/01 2018/09/30	2018/09/30	4 544	1
Le Groupe Harnois inc. (300494)	Pétro-T #184 3592, Rue Laval Lac-Mégantic (Québec) G6B 1A4	2015/11/04 2017/11/03	2019/11/03	100 000	2
Les pétroles R. Turmel inc. (27367)	Les pétroles R. Turmel inc. 3576, Av Agnès Lac-Mégantic (Québec) G6B 1L3	2015/10/01 2017/09/30	2017/09/30	77 290	3

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (N° Dossier)	Site Adresse	Date Émission Expiration	Date Prochaine Vérif.	Capacité Autorisée (litres)	Nombre Réservoirs Autorisé
Lac-Mégantic					
Les pétroles R. Turmel inc. (600136)	Les pétroles R. Turmel inc. 4385, Rue Villeneuve Lac-Mégantic (Québec) G6B 2C2	2015/03/02 2017/03/01	2017/03/01	50 000	1
Les pétroles R. Turmel inc. (604653)	Les Pétroles R. Turmel inc. 4575, Rue Latulippe Lac-Mégantic (Québec) G6B 3H1	2016/11/12 2018/11/11	2018/11/11	400 000	4
Société québécoise des infrastructures (605190)	Poste de sûreté local 3025, Rue Laval Lac-Mégantic (Québec) G6B 1A5	2016/12/08 2018/12/07	2018/12/07	2 996	2
Tafisa Canada inc. (604204)	Tafisa Canada 4660, Rue Villeneuve Lac-Mégantic (Québec) G6B 2C3	2015/09/02 2017/01/23	2019/01/23	51 646	1
Ville de Lac-Mégantic (301946)	Ville de Lac-Mégantic (Marina) 3515, Boul Stearns Lac-Mégantic (Québec) G6B 2G8	2015/10/24 2017/10/23	2019/10/23	22 681	1
9155-7280 Québec inc. (600830)	9155-7280 Québec inc. (Transport Dostie) 6957, Rue Wolfe Lac-Mégantic (Québec) G6B 2S3	2016/09/06 2018/09/05	2018/09/05	22 550	2
Lambton					
A D Bernier inc. (428526)	A D Bernier inc. 229, 2e Avenue Lambton (Québec) G0M 1H0	2015/04/01 2017/03/31	2017/03/31	22 750	1
165857 Canada inc. (62729)	165857 Canada inc. 251, Rue Principale Lambton (Québec) G0M 1H0	2016/06/03 2018/06/02	2020/06/02	70 000	1
9149-9731 Québec inc. (455290)	Location d'équipements nautiques St-François 470, Rte 263 Lambton (Québec) G0M 1H0	2016/02/01 2018/01/31	2020/01/31	9 100	1
Lawrenceville					
Commission scolaire des Sommets (446903)	École Saint-Laurent 1561, Rue Principale Lawrenceville (Québec) J0E 1W0	2016/02/01 2018/01/31	2018/01/31	5 000	1
Lingwick					
Financecom Investissements Verts inc. (430863)	Domaine d'Ardintoul 431, Rte 257 Lingwick (Québec) J0B 3B1	2015/06/01 2017/05/31	2017/05/31	9 000	2

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (N° Dossier)	Site Adresse	Date Émission Expiration	Date Prochaine Vérif.	Capacité Autorisée (litres)	Nombre Réservoirs Autorisé
Magog					
9046-2631 Québec inc. (56952)	Dépanneur M.P. 5, Saint-Patrice Est Magog (Québec) J1X 1T5	2016/12/01 2018/11/30	2018/11/30	80 000	2
9126-8383 Québec inc. (604301)	Dépanneur Omerville 3050, Rue Sherbrooke Magog (Québec) J1X 3W5	2015/06/27 2017/06/26	2017/06/26	100 000	2
9191-0836 Québec inc. (17186)	Station Calixa 1305, Rue Sherbrooke Magog (Québec) J1X 2T4	2015/12/13 2017/12/12	2019/12/12	80 000	2
9265-4250 Québec inc. (185009)	Marina Merry 201, Rue Merry Sud Magog (Québec) J1X 3L2	2015/06/01 2017/05/31	2017/05/31	50 000	1
9294-7522 Québec inc. (605999)	IGA Mini Magog (C80071) 1550, Rue Sherbrooke Magog (Québec) J1X 5Z3	2016/03/19 2018/03/18	2018/03/18	115 000	2
Maricourt					
Bombardier Produits Récréatifs inc. (447041)	Bombardier Produits Récréatifs inc. 917, Rte 222 Maricourt (Québec) J0E 2L0	2015/10/01 2017/09/30	2019/09/30	16 875	2
Martinville					
Marcel Jolin (154229)	Gas bar Marcel Jolin 188, Ch de l'Église Martinville (Québec) J0B 2A0	2015/06/01 2017/05/31	2017/05/31	32 804	2
Melbourne					
Couche-Tard inc. (605070)	Couche-Tard #1047 1035, Rte 243 Melbourne (Québec) J0B 2B0	2016/06/18 2018/06/17	2018/06/17	115 000	2
Milan					
Érablière Lapierre inc. (429616)	Érablière Lapierre inc. 839, Ch Tolsta Milan (Québec) G0Y 1E0	2015/04/01 2017/03/31	2019/03/31	20 000	1
Nantes					
Gestion Boulet inc. (605246)	Gestion Boulet inc. 2174, Rte 161 Nantes (Québec) G0Y 1G0	2015/02/26 2017/02/25	2019/02/25	85 000	2
Le Groupe Harnois inc. (32763)	Pétro-T #018 2266, Rue Laval Nord Nantes (Québec) G6B 2V5	2016/12/18 2018/12/17	2018/12/17	100 000	2

Cloutier, Guillaume

De: Gabriel Sévigny-Côté <gabriel.cote@ville.lac-megantic.qc.ca>
Envoyé: 7 février 2017 08:51
À: Nancy Roy
Objet: RE: accès à l'information phase 1
Pièces jointes: 3 743 273.pdf

Suite à la requête d'information.

Le risque de retrouver un sol contaminé est très élevé sur les lots 3 109 261 (Tafisa) et 3 617 128 (bois-Lambert) en raison des industries qui si retrouve.

Le lot 3 743 273 est à très fort potentiel également en raison du centre temporaire de traitement des sols.

Gabriel Sévigny-Côté

Inspecteur en bâtiment

Service d'urbanisme et de géomatique - Ville de Lac-Mégantic
5527, rue Frontenac, bureau 200, Lac-Mégantic, G6B 1H6

Téléphone: (819) 583-2394 poste 2238

Télécopieur: (819) 583-5920

gabriel.cote@ville.lac-megantic.qc.ca



De : Nancy Roy

Envoyé : 24 janvier 2017 10:12

À : France Bergeron; Frédéric Durand; Jean-François Brisson; Gabriel Sévigny-Côté; Luc Vallerand; Conrad Lebrun; Denis Godin

Objet : TR: accès à l'information phase 1

Bonjour,

La Ville a mandaté la firme AÉCOM pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour une voie de contournement ferroviaire.

Dans le cadre de ce mandat, la firme nous demande de lui transmettre tous les documents de nature environnementale concernant les lots indiqués ci-bas.

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une demande d'accès à l'information, tous les documents détenus par la Ville seront transmis à la firme AÉCOM sous le sceau de la confidentialité naturellement.

Par conséquent, pourriez-vous me transmettre tous les documents que vous détenez concernant ces lots, si tel est le cas, et ce, le plus rapidement possible.

En vous remerciant de votre collaboration,

Nancy Roy

Greffière adjointe

Service du greffe - Ville de Lac-Mégantic
5527, rue Frontenac, bureau 200, Lac-Mégantic, G6B 1H6
greffe@ville.lac-megantic.qc.ca
Téléphone: (819) 583-2441 poste 2230
Télécopieur: (819) 583-5920
www.ville.lac-megantic.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à L'ENVIRONNEMENT.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou dispensée de divulgation aux termes des lois applicables. Tout autre lecteur est prié de noter qu'il est strictement interdit d'en divulguer le contenu, de le distribuer, le copier ou l'utiliser. Toute personne à qui il parvient par mégarde est priée de le détruire et de nous en aviser.

De : Cloutier, Guillaume [<mailto:Guillaume.Cloutier@aecom.com>]

Envoyé : 12 janvier 2017 16:32

À : Nancy Roy

Objet : accès à l'information phase 1

Bonjour

En vertu de la loi d'accès à l'information, j'aimerais obtenir de l'information au niveau du dossier environnemental des lots 4 992 118, 3 108 613, 3 108 512, 3 108 619, 3 617 128, 3 396 662, 3 109 261, 3 396 663, 3 743 276, 3 743 273, 3 789 583, 3 352 591, 3 109 290, 3 109 238, 4 972 691

de la Ville de Lac-Mégantic. Cette demande s'inscrit dans le cadre d'une évaluation environnemental – Phase 1. Je suis donc intéressé à savoir s'il existe un dossier pour ce site et son contenu s'il y a lieu (avis d'infraction, ordre de la cours, autorisation particulière, lieu d'élimination des déchets, certificat d'autorisation, suivi des eaux rejetées au réseau municipal etc.

J'aimerais également connaître le zonage pour ces lots.

Merci

Guillaume Cloutier, M. Sc. Env.

Chargé de projets, Hydrogéologie et Sols Contaminés

Tél. : +1 514 287-8500 poste 8629 Cell. : +1 514 968-7807

guillaume.cloutier@aecom.com

AECOM

85, rue Sainte-Catherine Ouest

Montréal, Québec H2X 3P4, Canada

aecom.ca

Bâtir pour un monde meilleur

[LinkedIn](#) [Twitter](#) [Facebook](#) [Instagram](#)



« **Environmental Business Journal** »

Project Merit Award

Lac-Mégantic Project

Ville de
LAC-MÉGANTIC
REÇU

9 - MARS 2015

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques

Québec

DG	T	DI	ST	STP	DL	ENV	ENT	UR	G	CP	M	C
											✓	

Sherbrooke, le 2 mars 2015

RÉVOCATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

*Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)*

EnGlobe Corp.
1260, boulevard Lebourgneuf, bur. 400
Québec (Québec) G2K 2G2

N/Réf. : 7610-05-01-0380913
401229020

Objet : Aménagement et opération d'un centre temporaire de traitement des sols

Mesdames,
Messieurs,

ATTENDU QUE : Vous êtes titulaire d'un certificat d'autorisation portant le numéro de document 401115954, délivré le 10 mars 2014 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Aménagement et opération d'un centre temporaire de traitement physico-chimique, des sols contaminés provenant du site du déraillement du train à Lac-Mégantic. La capacité nominale du centre est de 150 tonnes à l'heure.

Les eaux de procédé seront analysées, à la sortie de l'unité de traitement, avant d'être rejetées dans le réseau pluvial en respect des objectifs environnementaux de rejet.

ATTENDU QUE : Vous avez présenté une demande de révocation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 26 février 2015, reçue dûment complétée le 27 février 2015.

En conséquence et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 122.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), je soussignée, révoque votre certificat d'autorisation.

Pour le ministre,



Lise Vaillancourt
Directrice régionale par intérim de
l'analyse et de l'expertise de l'Estrie
et de la Montérégie
Bureau de Sherbrooke

LV/PR/fb

c. c. Ville de Lac-Mégantic

Sherbrooke, le 2 mars 2015

RÉVOCATION D'AUTORISATION

***Loi sur la qualité de l'environnement*
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)**

EnGlobe Corp.
1260, boulevard Lebourgneuf, bur. 400
Québec (Québec) G2K 2G2

N/Réf. : 7610-05-01-0380913
401229051

Objet : Installation d'un système de traitement des eaux au centre temporaire de traitement des sols

Mesdames,
Messieurs,

ATTENDU QUE : Vous êtes titulaire de l'autorisation portant le numéro de document 401116132, délivrée le 12 mars 2014 en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Installation d'un dispositif de traitement des eaux contaminées au centre temporaire de traitement des sols contaminés provenant du site du déraillement du train à Lac-Mégantic.

L'installation comprend un séparateur eau-huile, un réservoir d'entreposage des huiles récupérées, une pompe, un filtre mixte d'anthracite et de sable, un filtre d'argile modifié, deux filtres à charbon activé, un compteur d'eau, un point d'échantillonnage à la sortie ainsi que les équipements connexes.

ATTENDU QUE : Vous avez présenté une demande de révocation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 26 février 2015, reçue dûment complétée le 27 février 2015.

En conséquence et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 122.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, je soussignée, révoque votre autorisation.

Pour le ministre,



LV/PR/fb

Lise Vaillancourt
Directrice régionale par intérim de
l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et
de la Montérégie
Bureau de Sherbrooke

c. c. Ville de Lac-Mégantic

Sherbrooke, le 2 mars 2015

RÉVOCATION D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

EnGlobe Corp.
1260, boulevard Lebourgneuf
Bureau 400
Québec (Québec) G2K 2G2

N/Réf. : 7610-05-01-0380914
401226863

Objet : Installation d'un dispositif de traitement de l'air

Mesdames,
Messieurs,

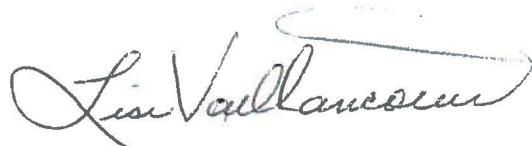
ATTENDU QUE : Vous êtes titulaire de l'autorisation portant le numéro de document 401111243, délivrée le 19 février 2014 en vertu de l'article de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Installation d'un dispositif de traitement de l'air au centre temporaire de traitement des sols contaminés provenant du site du déraillement du train à Lac-Mégantic.

ATTENDU QUE : Vous avez présenté une demande de révocation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 4 février 2015, reçue dûment complétée le 9 février 2015.

En conséquence et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 122.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, je soussignée, révoque votre autorisation.

Pour le ministre,



Lise Vaillancourt

Directrice régionale par intérim de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie
Bureau de Sherbrooke

LV/PR/ack

c. c. Ville de Lac-Mégantic

Sherbrooke, le 2 mars 2015

RÉVOCATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

EnGlobe Corp.
1260, boulevard Lebourgneuf
Bureau 400
Québec (Québec) G2K 2G2

N/Réf. : 7610-05-01-0380914
401226786

Objet : Aménagement et opération d'un centre temporaire de traitement des sols

Mesdames,
Messieurs,

ATTENDU QUE : Vous êtes titulaire d'un certificat d'autorisation portant le numéro de document 401111237, délivré le 20 février 2014 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Aménagement et opération d'un centre temporaire de traitement par biotraitement, des sols contaminés provenant du site du déraillement du train à Lac-Mégantic. Le centre comprend quatre aires de traitement d'une capacité de 4 700 mètres cubes chacune et trois aires d'entreposage de 25 000 mètres cubes. Les sols à être traités respecteront les critères de l'annexe I du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains.

Les eaux de procédé seront analysées, à la sortie de chaque unité de traitement, avant d'être rejetées dans le réseau pluvial en respect des objectifs environnementaux de rejet.

Un suivi de la qualité de l'air sera effectué à la sortie de chaque unité de traitement en respect de l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.

ATTENDU QUE : Vous avez présenté une demande de révocation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 4 février 2015, reçue dûment complétée le 9 février 2015.

En conséquence et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 122.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), je soussignée, révoque votre certificat d'autorisation.

Pour le ministre,



LV/PR/ack

Lise Vaillancourt
Directrice régionale par intérim de
l'analyse et de l'expertise de l'Estrie
et de la Montérégie
Bureau de Sherbrooke

c. c. Ville de Lac-Mégantic

Sherbrooke, le 2 mars 2015

RÉVOCATION D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

EnGlobe Corp.
1260, boulevard Lebourgneuf
Bureau 400
Québec (Québec) G2K 2G2

N/Réf. : 7610-05-01-0380914
401226852

Objet : Installation d'un système de traitement des eaux au centre temporaire de traitement des sols

Mesdames,
Messieurs,

ATTENDU QUE : Vous êtes titulaire de l'autorisation portant le numéro de document 401111241, délivrée le 20 février 2014 en vertu de l'article de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Installation d'un dispositif de traitement des eaux contaminées au centre temporaire de traitement des sols contaminés provenant du site du déraillement du train à Lac-Mégantic.

ATTENDU QUE : Vous avez présenté une demande de révocation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 4 février 2015, reçue dûment complétée le 9 février 2015.

En conséquence et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 122.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, je soussignée, révoque votre autorisation.

Pour le ministre,



Lise Vaillancourt
Directrice régionale par intérim de
l'analyse et de l'expertise de l'Estrie
et de la Montérégie
Bureau de Sherbrooke

LV/PR/ack

c. c. Ville de Lac-Mégantic

Sherbrooke, le 23 février 2015

MODIFICATION D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

EnGlobe Corp.
4495, boulevard Wilfrid-Hamel
Bureau 100
Québec (Québec) G1P 2J7

N/Réf. : 7610-05-01-0380911
401227003

Objet : Installation d'un dispositif de traitement de l'air

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne l'autorisation délivrée le 4 mars 2014 à LVM inc., en vertu de l'article 48 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

**Installation d'un dispositif de traitement de l'air au centre temporaire
de traitement des sols contaminés provenant du site du déraillement
du train à Lac-Mégantic.**

L'installation comprend un séparateur air-eau, une soufflante pour aspirer l'air des biopiles, deux filtres à charbon activé installés en parallèle, un point d'échantillonnage à la sortie ainsi que les équipements connexes.

Le projet sera réalisé sur le lot 3 743 273 du cadastre du Québec, Ville de Lac-Mégantic.

À la suite de votre demande datée du 20 novembre 2014, reçue dûment complétée le 8 décembre 2014, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

Changement du titulaire pour Englobe Corp.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre « Changement de Nom - LVM inc. », LVM - Division d'Englobe Corp., signée par M. Stephen Montminy, ing., le 20 novembre 2014;

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



LV/PR/ack

Lise Vaillancourt

Directrice régionale par intérim de
l'analyse et de l'expertise de l'Estrie
et de la Montérégie
Bureau de Sherbrooke

c. c. Ville de Lac-Mégantic

Sherbrooke, le 23 février 2015

MODIFICATION D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

EnGlobe Corp.
4495, boulevard Wilfrid-Hamel
Bureau 100
Québec (Québec) G1P 2J7

N/Réf. : 7610-05-01-0380911
401226913

Objet : Installation d'un système de traitement des eaux – centre temporaire de traitement des sols

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne l'autorisation délivrée le 4 mars 2014 à LVM inc., en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Installation d'un dispositif de traitement des eaux contaminées au centre temporaire de traitement des sols contaminés provenant du site du déraillement du train à Lac-Mégantic

L'installation comprend un séparateur air-eau, un réservoir d'entreposage des eaux contaminées, deux pompes, deux filtres à sac en série, deux filtres à charbon activé installés en parallèle, un compteur d'eau, un point d'échantillonnage à la sortie ainsi que les équipements connexes.

Le projet sera réalisé sur le lot 3 743 273 du cadastre du Québec, Ville de Lac-Mégantic.

À la suite de votre demande datée du 20 novembre 2014, reçue le 8 décembre 2014 et complétée le 9 février 2015, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

Changement du titulaire pour Englobe Corp.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre « Changement de Nom - LVM inc. », LVM - Division d'Englobe Corp., signée par M. Stephen Montminy, ing., le 20 novembre 2014;

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



LV/PR/ack

Lise Vaillancourt

Directrice régionale par intérim de
l'analyse et de l'expertise de l'Estrie
et de la Montérégie
Bureau de Sherbrooke

c. c. Ville de Lac-Mégantic

27 FEV. 2014

DG	T	DI	CT	SP	DL	ENV	ENTUR	G	C	P	M	C

François
Sherbrooke, le 19 février 2014

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, c. Q-2, article 48)

LVM inc.
1260, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 2G2

N/Réf. : 7610-05-01-0380914
401111343

Objet : Installation d'un dispositif de traitement de l'air

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation reçue le 31 janvier 2014 et complétée le 19 février 2014, j'autorise, conformément à l'article 48 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à installer les appareils ou équipements décrits ci-dessous :

Installation de deux dispositifs de traitement de l'air au centre temporaire de traitement des sols contaminés provenant du site du déraillement du train à Lac-Mégantic.

L'installation comprend un séparateur air-eau, une soufflante pour aspirer l'air des biopiles, deux filtres à charbon activé installés en parallèle, un point d'échantillonnage à la sortie ainsi que les équipements connexes.

Le projet sera réalisé sur le lot 3 690 160 du cadastre du Québec, Ville de Lac-Mégantic.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire intitulé « Demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE », LVM inc., signé par M. François Dubé, chargé de projet, le 31 janvier 2014, 12 pages et 4 annexes;
- Document technique « Demande de certificat d'autorisation – Aménagement et opération d'un centre temporaire de traitement des sols contaminés », LVM inc., signé par MM. François Dubé, chargé de projet et Christian Leblanc, ingénieur, le 31 janvier 2014, 12 pages et 3 figures;
- Courriel « Demande de CA Lac-Mégantic », LVM inc., transmis par M. Christian Leblanc, ingénieur, le 7 février 2014, 1 page, 3 annexes et 7 figures;
- Lettre « Informations complémentaires – Demande de certificat d'autorisation – Aménagement et opération d'un centre temporaire de traitement des sols contaminés », LVM inc., signée par MM. François Dubé, chargé de projet et Christian Leblanc, ingénieur, le 11 février 2014, 6 pages;
- Lettre « Informations complémentaires – Demande de certificat d'autorisation – Aménagement et opération d'un centre temporaire de traitement des sols contaminés », LVM inc., signée par MM. François Dubé, chargé de projet et Christian Leblanc, ingénieur, le 14 février 2014, 3 pages ;
- Courriel « Demande de CA, lot 3 690 160, Lac-Mégantic », LVM inc., transmis par M. Christian Leblanc, ingénieur, le 19 février 2014, 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/BB/fb

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

c. c. M^e Chantal Dion, greffière, Ville de Lac-Mégantic

Sherbrooke, le 20 février 2014

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, c. Q-2, article 32)

LVM inc.
1260, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 2G2

N/Réf. : 7610-05-01-0380914
401111241

Objet : Installation d'un système de traitement des eaux – centre temporaire de traitement des sols

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation reçue le 31 janvier 2014 et complétée le 19 février 2014, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

**Installation de deux dispositifs de traitement des eaux contaminées
au centre temporaire de traitement des sols contaminés provenant
du site du déraillement du train à Lac-Mégantic.**

L'installation comprend un séparateur air-eau, deux réservoirs d'entreposage des eaux contaminées, une pompe, deux filtres à sac en série, deux filtres à charbon activé installés en parallèle, un compteur d'eau, un point d'échantillonnage à la sortie ainsi que les équipements connexes.

Le projet sera réalisé sur le lot 3 690 160 du cadastre du Québec, Ville de Lac-Mégantic.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

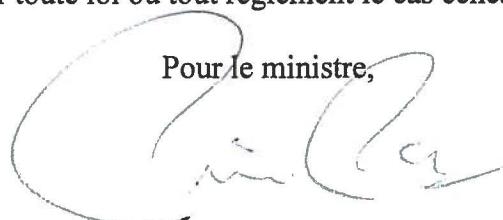
- Formulaire intitulé « Demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE », LVM inc., signé par M. François Dubé, chargé de projet, le 31 janvier 2014, 12 pages et 4 annexes;
- Document technique « Demande de certificat d'autorisation – Aménagement et opération d'un centre temporaire de traitement des sols contaminés », LVM inc., signé par MM. François Dubé, chargé de projet et Christian Leblanc, ingénieur, le 31 janvier 2014, 12 pages et 3 figures;
- Courriel « Demande de CA Lac-Mégantic », LVM inc., transmis par M. Christian Leblanc, ingénieur, le 7 février 2014, 1 page, 3 annexes et 7 figures;
- Lettre « Informations complémentaires – Demande de certificat d'autorisation – Aménagement et opération d'un centre temporaire de traitement des sols contaminés », LVM inc., signée par MM. François Dubé, chargé de projet et Christian Leblanc, ingénieur, le 11 février 2014, 6 pages;
- Lettre « Informations complémentaires – Demande de certificat d'autorisation – Aménagement et opération d'un centre temporaire de traitement des sols contaminés », LVM inc., signée par MM. François Dubé, chargé de projet et Christian Leblanc, ingénieur, le 14 février 2014, 3 pages;
- Courriel « Demande de CA, lot 3 690 160, Lac-Mégantic », LVM inc., transmis par M. Christian Leblanc, ingénieur, le 19 février 2014, 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/PR

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

c. c. M^e Chantal Dion, greffière, Ville de Lac-Mégantic

Sherbrooke, le 20 février 2014

**CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, c. Q-2, article 22)**

LVM inc.
1260, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 2G2

N/Réf. : 7610-05-01-0380914
 401111237

Objet : **Aménagement et opération d'un centre temporaire de traitement des sols**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation reçue le 31 janvier 2014 et complétée le 19 février 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménagement et opération d'un centre temporaire de traitement par biorétraitement, des sols contaminés provenant du site du déraillement du train à Lac-Mégantic. Le centre comprend 4 aires de traitement d'une capacité de 4 700 mètres cubes chacune et trois aires d'entreposage de 25 000 mètres cubes. Les sols à être traités respecteront les critères de l'annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*. Les eaux de procédé seront analysées, à la sortie de chaque unité de traitement, avant d'être rejetées dans le réseau pluvial en respect des objectifs environnementaux de rejet.

Un suivi de la qualité de l'air sera effectué à la sortie de chaque unité de traitement en respect de l'annexe K du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*.

Le projet sera réalisé sur le lot 3 690 160 du cadastre du Québec, Ville de Lac-Mégantic.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé « Demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE », LVM inc., signé par M. François Dubé, chargé de projet, le 31 janvier 2014, 12 pages et 4 annexes;
- Document technique « Demande de certificat d'autorisation – Aménagement et opération d'un centre temporaire de traitement des sols contaminés », LVM inc., signé par MM. François Dubé, chargé de projet et Christian Leblanc, ingénieur, le 31 janvier 2014, 12 pages et 3 figures;
- Courriel « Demande de CA Lac-Mégantic », LVM inc., transmis par M. Christian Leblanc, ingénieur, le 7 février 2014, 1 page, 3 annexes et 7 figures;
- Lettre « Informations complémentaires – Demande de certificat d'autorisation – Aménagement et opération d'un centre temporaire de traitement des sols contaminés », LVM inc., signée par MM. François Dubé, chargé de projet et Christian Leblanc, ingénieur, le 11 février 2014, 6 pages;
- Lettre « Informations complémentaires – Demande de certificat d'autorisation – Aménagement et opération d'un centre temporaire de traitement des sols contaminés », LVM inc., signée par MM. François Dubé, chargé de projet et Christian Leblanc, ingénieur, le 14 février 2014, 3 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

PP/PR/fb

c. c. M^e Chantal Dion, greffière, Ville de Lac-Mégantic



Le 10 janvier 2014

Madame Chantal Dion, greffière
Ville de Lac-Mégantic
5527, rue Frontenac, bureau 200
Lac-Mégantic (Québec)
G6B 1H6

Objet : Demande de certificat de conformité
Aménagement et opération d'un centre de traitement temporaire de sols contaminés
Lot 3 474 467 du cadastre du Québec
4799, boulevard Boulet, Lac-Mégantic (Québec)
N/Réf. : 129-P-0004791-0-00-999-RE-L-0001-00

Madame,

Vous trouverez ci-joint un formulaire intitulé *Certificat de la municipalité* concernant l'article 8, section II, du règlement relatif à l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Tel que mentionné en objet, la présente concerne l'aménagement et l'opération d'un centre de traitement biologique temporaire des sols contaminés affectés par le déraillement de train du 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic. Ce centre sera situé sur le lot 3 474 467 du cadastre du Québec, au 4799, boulevard Boulet à Lac-Mégantic, soit sur la propriété de la Ville de Lac-Mégantic.

Avant d'effectuer ces travaux, nous devons nous assurer de la conformité de ceux-ci avec les règlements de la Ville de Lac-Mégantic. Pourriez-vous nous transmettre une copie du formulaire, ou tout autre document officiel, dûment complété, à notre bureau de Québec dont l'adresse apparaît plus bas.

LVM propose pour le traitement des sols contaminés à ce centre l'application du procédé de biorétraitement en piles. Les figures 1 et 2 montrent le site et les aires d'aménagement pour le traitement.

Comme l'illustre la figure 3, ce procédé consiste à déposer les sols sur une plate-forme constituée d'un revêtement imperméable. Cette plate-forme est équipée de conduites d'aération raccordées à une soufflante permettant le passage de l'air dans la pile. Cette aération permet un apport en oxygène nécessaire à la dégradation des contaminants organiques par les micro-organismes indigènes du sol. L'air est ensuite dirigé vers des filtres qui absorbent les contaminants volatils pouvant y être entraînés. L'eau percolant de la biopile est récupérée dans un réservoir extérieur et acheminée vers le système de traitement d'eau avant son rejet dans le fossé périphérique entourant la plate-forme de traitement des sols contaminés.

Avant le début du traitement, les sols contaminés sont mis en pile et conditionnés au moyen d'engrais afin de donner à la matrice de sols les caractéristiques et les nutriments (azote et phosphore) nécessaires à la dégradation des hydrocarbures. Pendant le traitement, un brassage occasionnel des



sols par moyen mécanique est nécessaire et un apport en eau et en nutriments peut également être requis.

En cours de traitement, la qualité de l'air rejetée à l'atmosphère et de l'eau de percolation sont vérifiés et devront respectés les normes et/ou critères établis par le MDDEFP par l'émission d'un certificat d'autorisation. L'opération de ce centre temporaire ne pourra débuter qu'une fois le certificat d'autorisation obtenu.

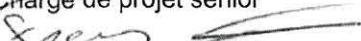
À la fin du traitement, après vérification des concentrations résiduelles de contaminants et suivant l'atteinte des objectifs de décontamination, les sols traités seront soit retournés au centre-ville (si les concentrations sont inférieures au critère A de la Politique du MDDEFP), soit utilisés comme matériaux de remblai sur le site même ou soit disposés dans un centre autorisé en vertu des règlements en vigueur.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement concernant ce dossier.

Veuillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ch Leblanc".

Christian LeBlanc, ing.
Chargé de projet senior


François Dubé
Directeur de projet

CL/FD

p. j.



Le 10 janvier 2014

Madame Chantal Dion, greffière
Ville de Lac-Mégantic
5527, rue Frontenac, bureau 200
Lac-Mégantic (Québec)
G6B 1H6

Objet : Autorisation des travaux

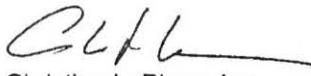
Aménagement et opération d'un centre de traitement temporaire de sols contaminés sur une propriété appartenant à la Ville de Lac-Mégantic
Lot 3 474 467 du cadastre du Québec
4799, boulevard Boulet, Lac-Mégantic (Québec)
N/Réf. : 129-P-0004791-0-00-999-RE-L-0002-00

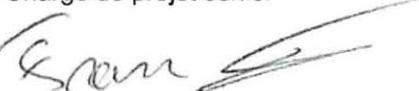
Madame,

Dans le cadre de notre demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), nous avons besoin d'une confirmation de la part de la Ville de Lac-Mégantic à l'effet qu'elle autorise LVM inc. à utiliser le terrain dont elle est propriétaire, situé au 4799, boulevard Boulet à Lac-Mégantic, portant le numéro de lot 3 474 467 du cadastre du Québec, pour procéder au traitement d'une partie des sols contaminés affectés par le déraillement de train survenu le 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic.

Nous vous remercions à l'avance de donner suite à la présente et n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement concernant ce dossier.

Veuillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.


Christian LeBlanc, ing.
Chargé de projet senior


François Dubé
Directeur de projet

CL/FD

p. J.

LVM.CA

T. : 418.626.1680
Téléc. : 418.647.2540

1260, boulevard Lebourgneuf
Bureau 250, Québec (Québec)
Canada G2K 2G2

Le 21 novembre 2016

Madame France Bergeron, ing.

Chargée de projet

Ville de Lac-Mégantic

56527, rue Frontenac, bureau 200

Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6

Objet : Rapport – Caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine

Ancien site d'Atlantic Produits de Cèdre inc.

Lot 3 474 467 du cadastre du Québec

Lac-Mégantic (Québec)

N/Réf. : 129-P-0004791-0-00-241-RE-L-0062-00

Madame,

Par la présente, nous autorisons la Ville de Lac-Mégantic à utiliser le rapport de caractérisation environnementale réalisé par LVM, une division d'EnGlobe Corp. à l'ancien site d'Atlantic Produits de Cèdre inc., en autant que le rapport soit utilisé dans son intégralité. Nous vous rappelons que ce rapport est assujetti aux énoncés de la section « portée et limitations » décrits à l'annexe 1 du rapport.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et demeurons à votre disposition pour tout renseignement additionnel qui pourrait vous être utile. Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Christian LeBlanc, ing.

Chargé de projet senior

CL/cg

g:\129\p-0004791_traitement_sols_lac-megantic\otp_241_gestion_et_suivi_mensuel\2_docprojconcept\4_livrbroutillon\1_secratariat\129-p-0004791-0-00-241-re-l-0062-00.docx



Lac-Mégantic

25 juin 2015
2 ième avis

COOP de vie communautaire la chaîne
7322, Rue Wolfe
Lac-Mégantic (Québec)
G6B 2S3

Objet : Accumulation de rebut et de ferraille au 7322 rue Wolfe

Monsieur,

La présente fait suite à une inspection faite au 7322 rue Wolfe à Lac-Mégantic en date du 23 avril 2015. Nous avons constaté la présence d'une grande accumulation de matériaux inappropriés et de rebuts sur les lots 3 109 182 et 3 398 030.

Veuillez noter que le règlement sur les nuisances no 1420 articles 8 et 9 stipule que :

Déchets

8. Constitue une nuisance, le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lot ou d'un terrain, de laisser ou de permettre que soient laissés sur ce lot ou ce terrain de la ferraille, des pneus, des déchets, des détritus, des papiers, des contenants vides ou non, des matériaux de construction ou tout rebut ou objet de quelque nature que ce soit. / 300\$

Véhicules automobiles

9. Constitue une nuisance, le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lot ou d'un terrain, de laisser ou de permettre que soient laissés sur ce lot ou ce terrain des véhicules automobiles hors d'état de fonctionner ou des rebuts ou pièces de machinerie, de véhicules routiers ou de tout autre objet de cette nature. / 300\$

Ainsi, nous vous demandons de ramasser la totalité de ces déchets dans les 30 jours suivant la réception de cette lettre. Dans l'éventualité d'un refus de coopérer, nous nous verrons dans l'obligation de vous émettre un constat d'infraction. Veuillez noter que la loi nous permet d'émettre un constat par jour tant et aussi longtemps que vous ne respectez pas la réglementation.

Veuillez vous gouverner en conséquence.

Luc Dupuis
Inspecteur en bâtiment

5527, rue Frontenac, bureau 200

Lac-Mégantic, QC

G6B 1H6

Tél.: (819) 583-2441

Téléc.: (819) 583-5920

Site Internet:

www.ville.lac-megantic.qc.ca

Courriel:

Info@ville.lac-megantic.qc.ca



VILLE DE LAC-MEGANTIC

Lac-Mégantic, le 18 juillet 1985

Mme Aurore Savoie Poirier
7322, rue Wolfe
Lac-Mégantic (Qué.)

Objet: Installation septique déficiente, 7322, Wolfe

Madame,

La loi sur la qualité de l'environnement promulguée le 9 juillet 1981 concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, stipule que chacune d'entre elles doit posséder une installation septique conforme.

Des inspecteurs sanitaires ont visité votre demeure et ont évalué les lacunes de celle-ci concernant l'hygiène publique et la qualité de l'environnement:

- Aucun système épurateur fonctionnel
- Conduite se déversant dans le champ arrière entraînant une pollution directe.

Pour effectuer les changements qui s'imposent, le délai accordé est d'une durée maximale de trois mois.

Nous joignons à cette lettre une liste pouvant vous guider dans le choix de votre installation future.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre inspecteur des bâtiments au numéro de téléphone suivant: 583-2441.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

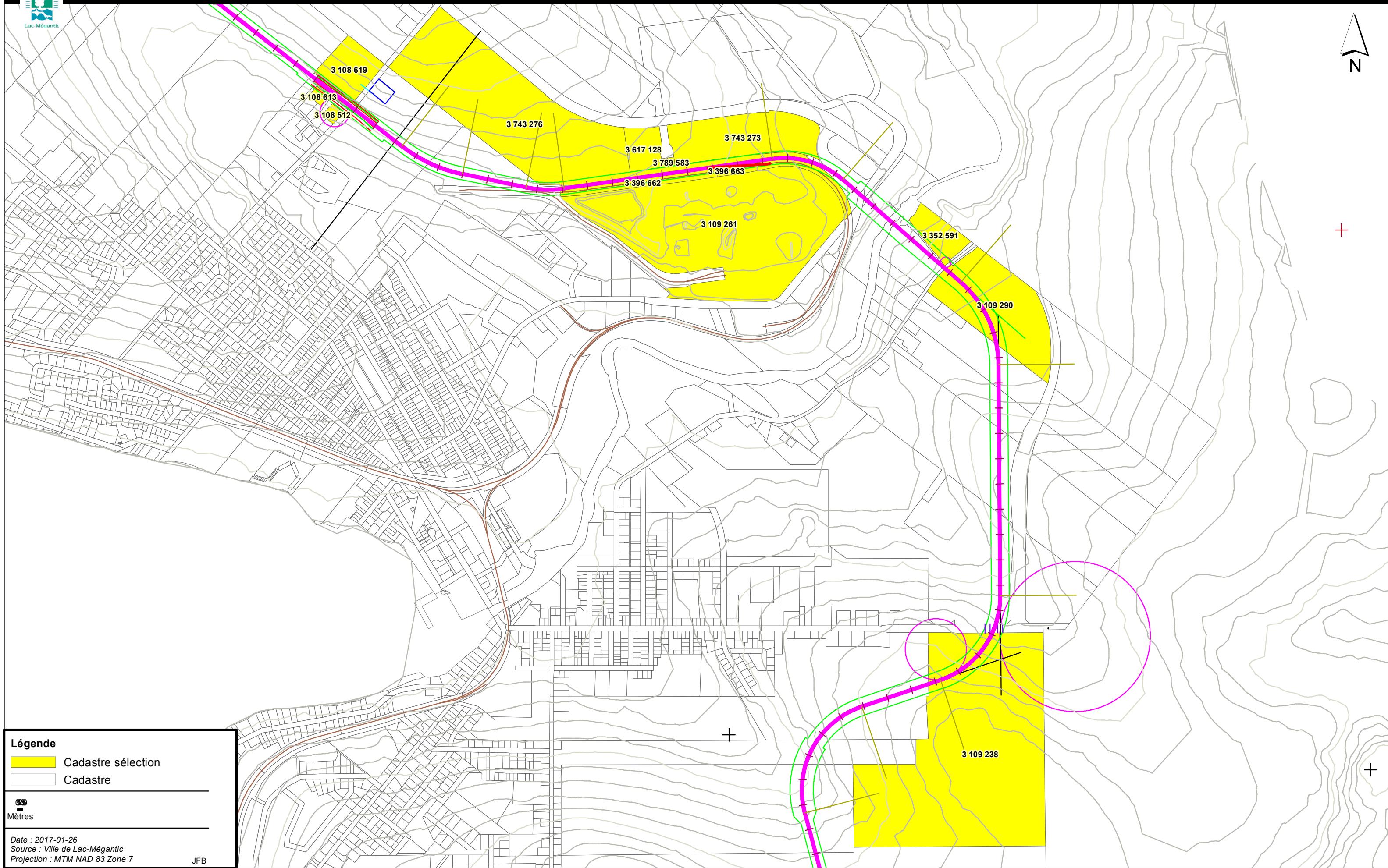
VILLE DE LAC-MEGANTIC

Robert Mercier,
Inspecteur des bâtiments.

Demande d'accès d'information



Lac-Mégantic



MUNICIPALITÉ DE : NANTES 7251-14-7252
MATRICULE
DEMANDE DE PERMIS OU CERTIFICAT

079-12
NO PERMIS

PERMIS DE CONSTRUCTION	CERTIFICAT D'AUTORISATION	USAGE
<input type="checkbox"/> Nouvelle construction	réparation	résidentiel
Agrandissement	<input type="checkbox"/> déplacement	commercial
transformation/modification	<input type="checkbox"/> usage temporaire	<input type="checkbox"/> forestier

X DÉMOLITION Xagricole

BLOC1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES YVES
CARRIER INC
120 RANG CLINTON
St-AUGUSTIN- DE WOBURN
G0Y 1R0

Tel 819-544-2007 Courriel :

LOCALISATION DU TERRAIN OÙ ONT LIEU LES TRAVAUX

Adresse si différente; 2480 RUE LAVAL, NANTES,

Cadastre 4992118

EXÉCUTION DES TRAVAUX

Par qui : Proprio

Valeur des travaux : 1000 Plans annexés: Non

Date du début des travaux 7 juin 12 Durée Prévue: 6 mois

BLOC2 PERMIS DE CONSTRUCTION (COMPLÉTER LA SECTION PERTINENTE)

Nouvelle construction Agrandissement Transf/Mod

Usage du Bâtiment Nombre de logements

Dimensions : (partie à construire)

Largeur en façade Profondeur garage

Nombres d'étages Pente du toit /12 abris d'auto

Hauteur totale galerie

Localisation (par rapports aux lignes de lot)

Distance de l'emprise de la rue

Distance de coté

Distance arrière

: Distance d'un Lac ou Cours d'eau N/A

Autres informations

Nombres de chambres à coucher 0 fondations

Revêtements extérieur

Revêtement de la toiture

Traitements des eaux usées eau potable

Stationnement entreposage extérieur cheminée Foyer

Détails additionnels :
CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

PISCINE CLÔTURE ENTRÉES RÉSIDENTIEL INSTALLATION SEPTIQUE

DESCRIPTION(dimensions, distances des lignes de lot)

BLOC3

CERTIFICAT D'AUTORISATION

RÉPARATION :

X DÉMOLITION

DÉPLACEMENT

Bâtiment concerné : **GRANGE**

Motifs : **TROP VIEILLE**

Durée prévue: **6 MOIS**

Méthode utilisé : **MÉCANIQUE**

Date de déplacement :

Lieu de déplacement :

Utilisation du terrain après **VAGUE**:

**CONDITIONS : MATÉRIAUX DEVONT ÊTRE DÉPOSÉ DANS UN SITE
ACRÉDITÉ OU RECYCLÉ.**

CHANGEMENT D'USAGE

Usage actuel : Depuis quelle date :

Usage Prévu :

Superficie utilisée : Permis de construction? Oui Non

USAGE TEMPORAIRE :

Début : Fin :

Y a-t-il d'autres bâtiments sur le terrain?

TRAVAUX EN MILIEU RIVERAIN AUTRES TRAVAUX ENSEIGNE

Description :

Autorisations obtenues

BLOC 4 DÉCLARATION

Je certifie que les renseignements données sont exacts et complets et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des lois et règlements en vigueur.

Signé à :Nantes Le

signature _____

Propriétaire ou Représentant autorisé
BLOC 5 CROQUIS (Situé la construction par rapport aux lignes de lot,
chemins. autres constructions, lacs, cours d'eau)

RESERVÉ À LA MUNICIPALITÉ

No de Zone **M-** Périmètre d'urbanisation **Oui** Non

Zonage agricole : **Blanc** vert Autorisation no

Déclaration

Réception de la demande; **7 juin 12**

Documents fournis :

Tarif **15.00\$** Payé Inspections

APPROUVÉ Demande conforme aux règlements 240,283
Échéance 1 DÉC12

REFUSÉ Motifs

Inspecteur en Bâtiments Jacques Pichardie Date 7 juin 12

Travaux terminé le Évaluation;

CLASSES D'USAGES		Réf. au règle. zonage	Municipalité de Nantes (Milieu rural)								
			Ru 1	Ru 2	Ru 3	Ru 4	Ru 5	Ru 6	Ru 7	Ru 8	Ru 9
HABITATION	résidence	6.4									
	nombre de logements (max)	6.4	N1	●	●	●	●	●	●	●	
	maison mobile	6.4	1	2	2	2	2	2	2	2	
	habitation collective	6.4	N1	●		●	●	●	●	●	
	commerce de détails et atelier de réparation	6.4									
	services	6.4									
	hébergement	6.4									
	ensemble de résidences de tourisme	6.4									
	hébergement champêtre	6.4							●		
	restauration autre restau.	6.4							●		
COMMERCES ET SERVICES	restau. champêtre	6.4									
	bar, discothèque	6.4									
	véhicules	6.4									
	et appareils	6.4									
	motorisés	6.4									
	machinerie lourde	6.4									
	autres	6.4									
	commerces extensifs	6.4									
	INDUSTRIE	6.4									
	industrie lourde	6.4									
INSTITUTIONNEL	industrie légère	6.4									
	TRANSPORT-COMMUNICATION-UTILITÉS PUBLIQUES	6.4									
	culture du sol et des végétaux	6.4	●	●							
	élevage en réclusion	6.4									
	autres types d'élevage	6.4	●	●	●	●	●	●	●	●	
	exploitation forestière	6.4	●	●	●	●	●	●	●	●	
	usage complémentaire à l'agriculture et/ou à la forêt	6.4	●	●	●	●	●	●	●	●	
	Ind. de trans. Agrofor.	6.4	●	●	●	●	●	●	●	●	
	EXTRACTION	6.4									
CULTUREL, RÉCREATIF ET TOURISTIQUE	conservation et interprétation	6.4									
	récréation extensive	6.4	●	●	●	●	●	●	●	●	
	récréation intensive	6.4									
	récréation commerciale	6.4									
	loisirs et culture	6.4									
	récréation axée sur les véhicules motorisés	6.4	●								
	marge de recul avant: min.	7.4.2.1	15	15	15	15	15	15	15	15	--
	max.	7.4.2.2	--	--	--	--	--	--	--	--	
	hauteur: min.	7.2.5	4	4	4	4	4	4	4	4	--
	max.	7.2.5	8	8	8	8	8	8	8	8	--
NORMES D'IMPLANTATION	TYPE D'ENTREPOSAGE EXTERIEUR	7.5.4	B	B	B	B	B	B	C	B	--
	NORMES SPÉCIALES (référence au règlement)										
	7.2.7 Pente du toit										
	7.3.3 Dimensions et nombre										
	8.2.1 Maison mobile										
	8.2.2 Roulettes										
	8.4 Cours à rebuts automobiles										
	8.5 Dispositions relatives aux abris forestiers										
	8.6 Établissements récréatifs pour véhicules motorisés										
	10.4 Dispositions relatives au contrôle du déboisement										
ZONE AGRICOLE PERMANENTE	AMENDEMENTS (numéro du règlement de modification)										
	NOTES										
	N1 Habitation saisonnière										

Employer uniquement la grille des spécifications n'est pas suffisant pour établir la conformité d'une demande de permis, on doit se référer au texte réglementaire.

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS		Réf. au règle. zonage	Municipalité de Nantes (Périmètre d'urbanisation Laval-Nord)						
			M-8	M-9	M-10	M-11	M-12	P-2	
CLASSES D'USAGES	HABITATION	résidence	6.4	●	●	●	●	●	
		nombre de logements (max)	6.4	—	—	—	—	2	
		maison mobile	6.4						
		habitation collective	6.4	●	●		●		
	COMMERCES ET SERVICES	commerce de détails et atelier de réparation	autres commerces et ateliers	6.4	●	●			
			commerce d'appoint	6.4	●	●			
		services		6.4	●	●			
			hébergement	6.4	●	●			
			ensemble de résidences de tourisme	6.4					
		hébergement et restauration	hébergement champêtre	6.4	●	●			
	INDUSTRIE	restauration	autre restau.	6.4	●	●			
			restau. champêtre	6.4	●	●			
			bar, discothèque	6.4					
		véhicules et appareils motorisés	garage automobile	6.4			●		
	INSTITUTIONNEL		cour à rebuts automobiles	6.4					
			machinerie lourde	6.4					
			autres	6.4			●		
	commerces extensifs		6.4						
AGRICULTURE ET FORET	TRANSPORT-COMMUNICATION-UTILITÉS PUBLIQUES	industrie lourde	6.4						
		industrie légère	6.4						
	CULTUREL, RECREATIF ET TOURISTIQUE	INSTITUTIONNEL	6.4						
		TRANSPORT-COMMUNICATION-UTILITÉS PUBLIQUES	6.4						
	EXTRACTION	culture du sol et des végétaux	6.4						
		élevage en réclusion	6.4						
		autres types d'élevage	6.4						
		exploitation forestière	6.4			●			
		usage complémentaire à l'agriculture et/ou à la forêt	autres usages compl. Ind. de trans. Agrofor.	6.4					
		loisirs et culture	6.4						N29
	NORMES D'IMPLANTATION	récréation axée sur les véhicules motorisés	6.4						
		marge de recul avant: min.	7.4.2.1	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	—
		max.	7.4.2.2	8.5	8.5	8.5	8.5	—	
	TYPE D'ENTREPOSAGE EXTERIEUR	hauteur: min.	7.2.5	4	4	4	4	4	—
		max.	7.2.5	8	8	10	8	10	—
		/-5.4	B	B	C	B	C	—	
NORMES SPECIALES (référence au règlement)									
7.2.4 Superficie et dimensions minimales (Bâtiment principal)									
7.2.6 Symétrie des hauteurs									
7.2.7 Pente du toit									
7.3.3 Dimensions et nombre									
7.4.2.3 Alignement requis									
7.5.1 Normes d'aménagement extérieur									
8.5 Dispositions relatives aux abris forestiers									
8.9 Dispositions relatives aux usages et aux infrastructures dans les zones d'amén. de réser. (ZAR)									
10.4 Dispositions relatives au contrôle du déboisement									
ZONE AGRICOLE PERMANENTE									
ZONE D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE (ZAP)									
ZONE D'AMÉNAGEMENT DE RÉSERVE (ZAR)									
AMÉNEMENTS (numéro du règlement de modification)									
NOTES									
N29 Parc de voisinage et espace vert seulement									

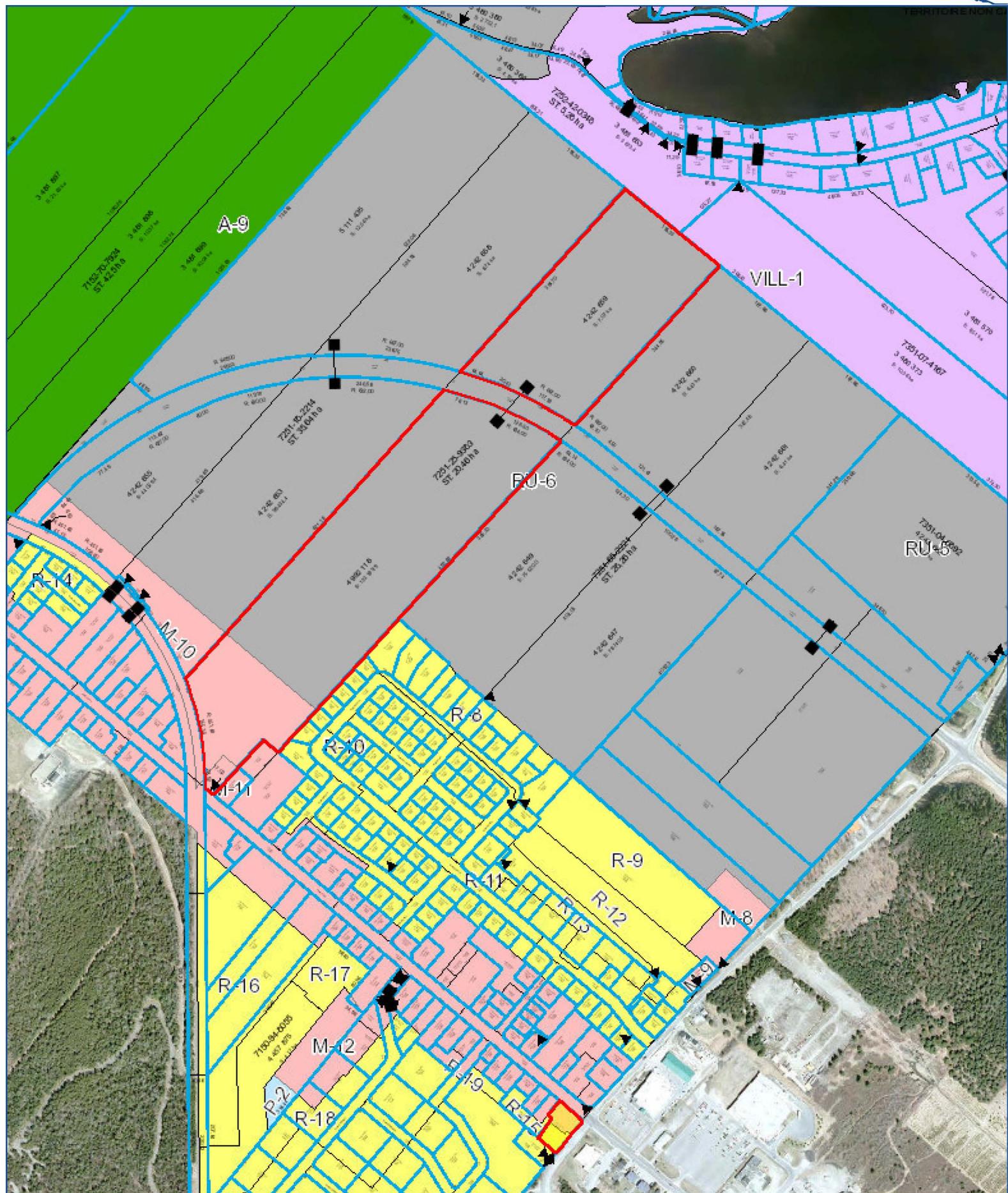
Employer uniquement la grille des spécifications n'est pas suffisant pour établir la conformité d'une demande de permis, on doit se référer au texte réglementaire.

CLASSES D'USAGES		GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	Réf. au règle. zonage	Municipalité de Nantes (Périmètre d'urbanisation Laval-Nord)						
				M-8	M-9	M-10	M-11	M-12	P-2	
HABITATION	résidence	6.4	●	●	●	●	●	●		
	nombre de logements (max)	6.4	—	—	—	—	—	2		
	maison mobile	6.4								
	habitation collective	6.4	●	●			●			
COMMERCES ET SERVICES	commerce de détails et atelier de réparation	6.4	●	●			●			
	autres commerces et ateliers	6.4	●	●			●			
	commerce d'appoint	6.4	●	●			●			
	services	6.4	●	●			●			
	hébergement	6.4	●	●			●			
	ensemble de résidences de tourisme	6.4								
	hébergement champêtre	6.4	●	●			●			
	restauration	6.4	●	●			●			
	autre restau.	6.4	●	●			●			
	restau. champêtre	6.4								
INDUSTRIE	bar, discothèque	6.4					●			
	véhicules et appareils motorisés	6.4					●			
	garage automobile	6.4								
	cour à rebuts automobiles	6.4								
	machinerie lourde	6.4								
	autres	6.4					●			
	commerces extensifs	6.4								
	industrie lourde	6.4								
	industrie légère	6.4								
	INSTITUTIONNEL	6.4								
AGRICULTURE ET FORET	TRANSPORT-COMMUNICATION-UTILITÉS PUBLIQUES	6.4								
	culture du sol et des végétaux	6.4								
	élevage en réclusion	6.4								
	autres types d'élevage	6.4								
	exploitation forestière	6.4					●			
	usage complémentaire à l'agriculture et/ou à la forêt	6.4								
	autres usages compl. Ind. de trans. Agrofor.	6.4								
	EXTRACTION	6.4								
	CULTUREL, RECREATIF ET TOURISTIQUE	6.4								
	conservation et interprétation	6.4								
NORMES D'IMPLANTATION	récréation extensive	6.4								
	récréation intensive	6.4								
	récréation commerciale	6.4	●	●			●			
	loisirs et culture	6.4								
	récréation axée sur les véhicules motorisés	6.4								
	marge de recul avant: min.	7.4.2.1	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		—	
	max.	7.4.2.2	8.5	8.5	8.5	8.5	—			
	hauteur: min.	7.2.5	4	4	4	4	4		—	
	max.	7.2.5	8	8	10	8	10		—	
	/-5.4		B	B	C	B	C			
TYPE D'ENTREPOSAGE EXTERIEUR										
NORMES SPECIALES (référence au règlement)										
7.2.4 Superficie et dimensions minimales (Bâtiment principal)										
7.2.6 Symétrie des hauteurs										
7.2.7 Pente du toit										
7.3.3 Dimensions et nombre										
7.4.2.3 Alignement requis										
7.5.1 Normes d'aménagement extérieur										
8.5 Dispositions relatives aux abris forestiers										
8.9 Dispositions relatives aux usages et aux infrastructures dans les zones d'amén. de réser. (ZAR)										
10.4 Dispositions relatives au contrôle du déboisement										
ZONE AGRICOLE PERMANENTE										
ZONE D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE (ZAP)										
ZONE D'AMÉNAGEMENT DE RÉSERVE (ZAR)										
AMÉNEMENTS (numéro du règlement de modification)										
NOTES										
N29 Parc de voisinage et espace vert seulement										

Employer uniquement la grille des spécifications n'est pas suffisant pour établir la conformité d'une demande de permis, on doit se référer au texte réglementaire.



Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'est d'aucune valeur.



Municipalité de: Thonon 71 51 54 1897 N° de matricule
N° de permis

DEMANDE DE PERMIS OU CERTIFICAT

PERMIS DE CONSTRUCTION

- nouvelle construction
- agrandissement
- transformation, modification
- addition de bâtiment
- construction complémentaire
- installation septique

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- réparation
- démolition
- déplacement
- changement d'usage
- usage temporaire
- travaux en milieu riverain
- autre : _____

USAGE

- résidentiel
- commercial
- forestier
- agricole
- _____

BLOC 1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PROPRIÉTAIRE : *C'est une famille* Tél.: *582-2735*
Adresse : *1523 Chemin 9174 Rte 161 Thonon* Code postal: *583-5874*

LOCALISATION DU TERRAIN OÙ ONT LIEU LES TRAVAUX

Adresse (si différente) : *2180 Chemin Thonon 5305 845*

Cadastre : *4728 126* lot *rang* canton Terrain cadastré : oui non

Dimensions : largeur au chemin : _____ profondeur moyenne : _____ superficie : _____

Utilisation actuelle du terrain : _____

EXÉCUTION DES TRAVAUX

Par qui : *AVENIR* Tél.: _____

Adresse : _____

Valeur des travaux : *100.000* Plans annexés : *à venir*

Date du début des travaux : _____ Durée prévue : _____

BLOC 2

PERMIS DE CONSTRUCTION (COMPLÉTER LA SECTION PERTINENTE)

Nouvelle construction Agrandissement Modification, transformation Addition de bâtiment

Usage du bâtiment : *Part résidentiel* Nombre de logements : _____

Dimensions (partie à construire)

largeur en façade : *6m* profondeur : *4m* garage : _____

nombre d'étages : *1* pente du toit : _____ /12 abris d'auto : _____

hauteur totale : *3m* galerie : _____

Localisation (par rapport aux lignes de lot)

distance de la rue : *17.5* distances de côté : *5m.*

distance arrière : *5 m.* distance d'un lac ou cours d'eau : _____
(ligne des hautes eaux)

Autres informations

nombre de chambres à coucher : _____ fondations : *canal.*

revêtements extérieur : murs *tôle pvc* revêtement de la toiture : _____

traitements des eaux usées : _____ eau potable : _____

stationnement : _____ entreposage extérieur : *abri* cheminée : _____ foyer : _____

Détails additionnels : _____

BLOC 3

CERTIFICAT D'AUTORISATION (COMPLÉTER LA SECTION PERTINENTE)

BLOC 4 DÉCLARATION

Je certifie que les renseignements données sont exacts et complets et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des lois et règlements en vigueur.

Signé à: *Archles*

Re: 141-08-12

Propriétaire ou représentant autorisé

Copie blanche : PROPRIÉTAIRE
Copie jaune : ÉVALUATION
Carton : MUNICIPALITÉ

BLOC 5

*Sitez la construction par rapport aux lignes de lot, chemins, autres constructions, lacs, cours d'eau...
Annexe une feuille au besoin.*

RÉSERVÉE LA MUNICIPALITÉ	N° de zone	m - 8	Périmètre d'urbanisation:	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
	Zonage agricole:	blanc <input checked="" type="checkbox"/>	vert <input type="checkbox"/>	autorisation n° _____	
			<input type="checkbox"/>	déclaration	
Réception de la demande	12 ha 10		Documents fournis	A. Verin	
Tarif	31		Payé <input type="checkbox"/>	Inspections	
APPROUVÉ	<input checked="" type="checkbox"/> Demande conforme aux règlements n°		280 283	Échéance	Jan - 13
REFUSÉ	<input type="checkbox"/> Motifs			Date	14 Oct 12
Inspecteur en bâtiments	Nahad				
Travaux terminés le	1 Sept 13		Evaluation		

DEMANDE DE PERMIS OU CERTIFICAT

PERMIS DE CONSTRUCTION

- nouvelle construction
- agrandissement
- transformation, modification
- addition de bâtiment
- construction complémentaire
- installation septique

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- réparation
- démolition
- déplacement
- changement d'usage
- usage temporaire
- travaux en milieu riverain
- autre : _____

USAGE

- résidentiel
- commercial
- forestier
- agricole
- _____

BLOC 1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PROPRIÉTAIRE : Yves et Stéphanie Boulet | Tél.: 582-2735

Adresse : 1503 Rte 161 | Code postal : G6B 2S1

LOCALISATION DU TERRAIN OÙ ONT LIEU LES TRAVAUX

Adresse (si différente) : 2174 Rte 161 | 5305844

Cadastre : 65- B-3 Rg 1 N° 10 canton | Terrain cadastré : oui non

Dimensions : largeur au chemin : _____ profondeur moyenne : _____ superficie : _____

Utilisation actuelle du terrain : magasin

EXÉCUTION DES TRAVAUX

Par qui : _____ | Tél.: _____

Adresse : _____

Valeur des travaux : _____ | Plans annexés : _____

Date du début des travaux : _____ | Durée prévue : _____

BLOC 2

PERMIS DE CONSTRUCTION (COMPLÉTER LA SECTION PERTINENTE)

- Nouvelle construction
- Agrandissement
- Modification, transformation
- Addition de bâtiment

Usage du bâtiment : Depannage, station service | Nombre de logements : _____

Dimensions (partie à construire)

largeur en façade : _____ profondeur : _____ garage : _____

nombre d'étages : _____ pente du toit : _____ /12 abris d'auto : _____

hauteur totale : _____ galerie : _____

Localisation (par rapport aux lignes de lot)

distance de la rue : _____ distances de côté : _____

distance arrière : _____ distance d'un lac ou cours d'eau : _____
 (ligne des hautes eaux)

Autres informations

nombre de chambres à coucher : _____ fondations : _____

revêtements extérieur : murs _____ revêtement de la toiture : _____

traitements des eaux usées : _____ eau potable : _____

stationnement : _____ entreposage extérieur : _____ cheminée : _____ foyer : _____

Détails additionnels : le tout construit selon les plans

A-502-02 | 08-307. vu le 7 mai 05

Architecte : Hénaut

CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

piscine clôture antenne parabolique installation septique

Description (dimensions, distances des limites de terrain,...)

BLOC 3 **RÉPARATION** _____ **DÉMOLITION**

Bâtiment concerné _____

Motifs _____

Démolition: durée prévue _____
méthode utilisée _____ **DÉPLACEMENT**Déplacement: date: _____
site de la construction
après le déplacement _____

Utilisation du terrain après _____

 CHANGEMENT D'USAGE

usage actuel _____ depuis quelle date _____

usage prévu _____

superficie utilisée _____

permis de construction
demandé en même temps OUI NON **USAGE TEMPORAIRE** _____

début _____ fin _____

(s'il y a une construction, compléter également les sections pertinentes du Bloc 2)

Y a t'il d'autres bâtiments sur le terrain? _____

 TRAVAUX EN MILIEU RIVERAIN **AUTRES TRAVAUX** **ENSEIGNE**Description: *le tout selon les plan. ECMR- 20201 C 26290 POF
recu le 3 Mai. 10. (117-E)-10*

Autorisations obtenues _____

BLOC 4 DÉCLARATION

Je certifie que les renseignements données sont exacts et complets et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des lois et règlements en vigueur.

Signé à: _____

Le: _____

Stéphane Groleau

Propriétaire ou représentant autorisé

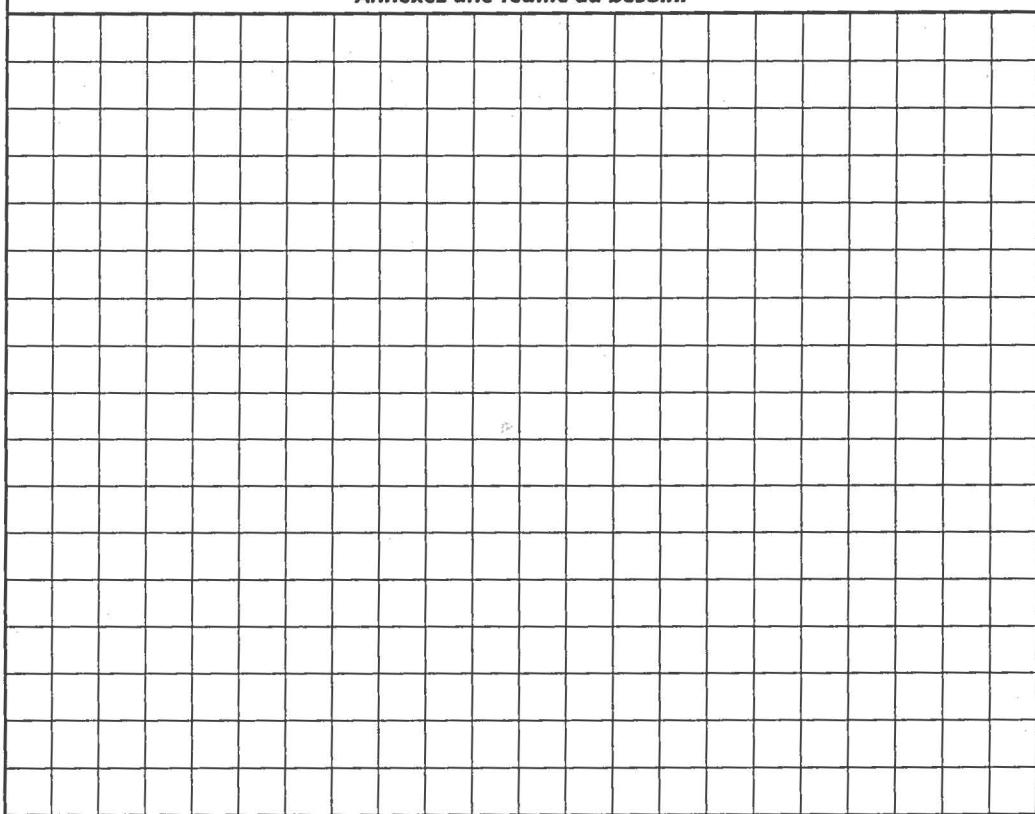
Copie blanche : PROPRIÉTAIRE

Copie jaune : ÉVALUATION

Carton : MUNICIPALITÉ

BLOC 5**CROQUIS**

Situez la construction par rapport aux lignes de lot, chemins, autres constructions, lacs, cours d'eau...
Annexe une feuille au besoin.



RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ

N° de zone *m - 8*

Périmètre d'urbanisation:

 OUI NONZonage agricole: blanc vert autorisation n° _____ déclaration _____Réception de la demande *Yerf 10*

Documents fournis _____

Tarif *30*Payé Inspections _____APPROUVÉ Demande conforme aux règlements n° *240, 283*Échéance *act + 11*REFUSÉ

Motifs _____

Inspecteur en bâtiments _____

Date

Travaux terminés le *31 Mar. 11*

Évaluation _____

91 064.

168171. ~

174882.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
(Québec)

DÉCISION

IDENTIFICATION DU DOSSIER:

No: 24320 - 168171
Lot (s): P.65B, rang I nord-est
Cadastre: Canton de Whittton
Div. d'enreg.: Frontenac
Superficie: 79 783 pieds carrés
Municipalité: Nantes (SD)
MRC: LE GRANIT

NOM DES PARTIES: Gilles Grenier

PARTIE DEMANDEUSE

Municipalité de Nantes
Yvan Gendron
Fédération de l'UPA de Sherbrooke

PARTIE(S) MISE(S) EN CAUSE

MEMBRE PRÉSENT: Gaston Meunier, vice-président

DATE DE LA DÉCISION: 1990 07 13

NATURE DE LA DEMANDE:

Le demandeur Gilles Grenier requiert l'autorisation d'utiliser à une fin non agricole, soit pour l'agrandissement de son emplacement commercial, le lot P.65-B au premier rang nord-est au cadastre du canton de Whittton, dans la division d'enregistrement de Frontenac.

Les informations versées au dossier sont à l'effet que monsieur Grenier est propriétaire du restaurant "L'ami du passant Enr." et désire procéder à l'agrandissement de son restaurant ainsi que de son stationnement. Il ne peut le faire sur sa propriété actuelle étant donné que le terrain n'a que 150 pieds de large par 100 pieds de profondeur.

Le terrain visé est en friche depuis de nombreuses années et est enclavé par des utilisations autres que l'agriculture.

La corporation municipale a informé la Commission qu'elle appuyait la demande et n'a pas précisé si la demande était conforme à ses règlements.

MOTIFS DE LA COMMISSION:

La Commission, après avoir pris connaissance de tous les documents au dossier, constate que les sols du lot en cause sont d'un potentiel de classes 4 et 5, selon les données de l'Inventaire des terres du Canada, ce qui implique qu'elle n'aura pas à tenir compte des critères de l'article 69.08 de la Loi sur la protection du territoire agricole, en vigueur depuis le premier juillet 1989.

Elle analysera donc le tout en vertu des critères édictés à l'article 62 de la Loi, qui se veut une analyse "au mérite".

Considérant qu'au nord-ouest, le terrain en cause est borné par des résidences, au sud-ouest par un chemin public, au nord-est par un chemin de fer et au sud-est par des résidences et commerce (zone non agricole);

Considérant que l'on retrouve une grange-étable à environ 300 mètres du terrain visé;

Considérant que le but visé par la présente demande ne peut se réaliser ailleurs que dans la zone agricole;

Considérant que la présente demande consiste en un agrandissement de terrain commercial, en l'occurrence d'un restaurant;

Considérant tous ces faits, et plus particulièrement que le terrain est pratiquement enclavé, faire suite à la présente demande ne peut avoir d'effets préjudiciables au milieu agricole environnant.

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION

AUTORISE l'utilisation non agricole, soit pour l'agrandissement d'un emplacement commercial, du lot P.65-3 du premier rang nord-est au cadastre du canton de Whitton, dans la division d'enregistrement de Frontenac, d'une superficie d'environ 79 783 pieds carrés.

Le tout tel que décrit dans une désignation cadastrale au titre de propriété du mis en cause, en date du 23 mai 1978 et enregistré le 25 suivant sous le numéro 123119, et plus précisément montré par un liséré rose à un certificat de localisation, documents ayant été produits au soutien de la présente demande et conservés au dossier de la Commission.



GASTON MEUNIER, vice-président

Commission de Protection du
Terrain Agricole du Québec
Copie certifiée conforme par



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS		Ref. au règle. zonage	Municipalité de NANTES - Secteur rue Laval (Périmètre d'urbanisation - partie 2)													
			R-9	R-10	R-11	R-12	R-13	R-14	R-15	R-16	R-17	R-18	M-5	M-6	M-7	M-8
HABITATION	résidence	6.4	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●
	nombre de logements (max)	6.4	2	2	.. ^b	2		2	2	..	2	2
	maison mobile	6.4					●									
	habitation collective	6.4			●					●			●	●	●	●
COMMERCES ET SERVICES	commerce de détail et atelier de réparation	6.4											●	●	●	●
	service personnels, professionnels et financiers	6.4											●	●	●	●
	hébergement et restauration	6.4											●	●	●	●
	restaurant	6.4											●	●	●	●
	véhicules et appareils motorisés	6.4											●	●	●	●
	garage automobile	6.4														
	cour à rebuts automobiles	6.4														
	machinerie lourde	6.4														
	autres	6.4											●	●	●	●
	commerces extensifs	6.4														
INDUSTRIE		6.4														
COMMUNAUTAIRE		6.4														
TRANSPORT-COMMUNICATION-UTILITÉS PUBLIQUES		6.4														
AGRICULTURE ET FORÊT	culture du sol et des végétaux	6.4		●	●	●	●		●	●	●		●	●	●	●
	élevage sans sol	6.4														
	autres types d'élevage	6.4														
	exploitation forestière	6.4									●					
EXTRACTION		6.4														
CULTUREL, RÉCRÉATIF ET TOURISTIQUE	conservation et interprétation	6.4														
	récréation extensive	6.4														
	récréation intensive	6.4														
	récréation commerciale	6.4											●	●	●	●
	loisirs et culture	6.4														
	récréation axée sur les véhicules motorisés	6.4														
IES PLANTATION	marge de recul avant: min.	7.4.2.1	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
	max.	7.4.2.2	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	14	8.5	8.5	8.5	8.5
	hauteur: min.	7.2.5	4	4	4	4	3.4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	max.	7.2.5	8	8	10	8	8	8	8	10	8	8	10	8	10	10
D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR		7.5.4	C	C	C	C	C	C	C	C	C		B	B	B	B
ES SPÉCIALES (référence au règlement)			7.2.6	7.2.6	7.2.6	7.2.6		7.2.6	7.2.6	7.2.6	7.2.6		7.2.7	7.2.7	7.2.7	
			7.2.7	7.2.7	7.2.7	7.2.7		7.2.7	7.2.7	7.2.7	7.2.7					
			7.3.3	7.3.3	7.3.3	7.3.3		7.3.3	7.3.3	7.3.3	7.3.3					
EMENTS (numéro du règlement de modification)												257	274	251		

uniquement la grille des spécifications n'est pas suffisant pour établir la conformité d'une demande de permis, on doit se référer au texte réglementaire.

BANG I N.E.

R-9

M-8

64-P

65b-P

65b-2

65c

65d

65e

65f

65g

65h

65i

65j

65k

65l

65m

65n

65o

65p

65q

65r

65s

65t

65u

65v

65w

65x

65y

65z

65aa

65ab

65ac

65ad

65ae

65af

65ag

65ah

65ai

65aj

65ak

65al

65am

65an

65ao

65ap

65aq

65ar

65as

65at

65au

65av

65aw

65ax

65ay

65az

65ba

65ca

65da

65ea

65fa

65ga

65ha

65ia

65ja

65ka

65la

65ma

65na

65oa

65pa

65qa

65ra

65sa

65ta

65ua

65va

65wa

65xa

65ya

65za

65aa

65ba

65ca

65da

65ea

65fa

65ga

65ha

65ia

65ja

65ka

65la

65ma

65na

65oa

65pa

65qa

65ra

65sa

65ta

65ua

65va

65wa

65xa

65ya

65za

65aa

65ba

65ca

65da

65ea

65fa

65ga

65ha

65ia

65ja

65ka

65la

65ma

65na

65oa

65pa

65qa

65ra

65sa

65ta

65ua

65va

65wa

65xa

65ya

65za

65aa

65ba

65ca

65da

65ea

65fa

65ga

65ha

65ia

65ja

65ka

65la

65ma

65na

65oa

65pa

65qa

65ra

65sa

65ta

65ua

65va

65wa

65xa

65ya

65za

65aa

65ba

65ca

65da

65ea

65fa

65ga

65ha

65ia

65ja

65ka

65la

65ma

65na

65oa

65pa

65qa

65ra

65sa

65ta

65ua

65va

65wa

65xa

65ya

65za

65aa

65ba

65ca

65da

65ea

65fa

65ga

65ha

65ia

65ja

65ka

65la

65ma

65na

65oa

65pa

65qa

65ra

65sa

65ta

65ua

65va

65wa

65xa

65ya

65za

65aa

65ba

65ca

65da

65ea

65fa

65ga

65ha

65ia

65ja

65ka

65la

65ma

65na

65oa

65pa

65qa

65ra

65sa

65ta

65ua

65va

65wa

65xa

65ya

65za

65aa

65ba

65ca

65da

65ea

65fa

65ga

65ha

65ia

65ja

65ka

65la

65ma

65na

65oa

65pa

65qa

65ra

65sa

65ta

65ua

65va

65wa

65xa

65ya

65za

65aa

65ba

65ca

65da

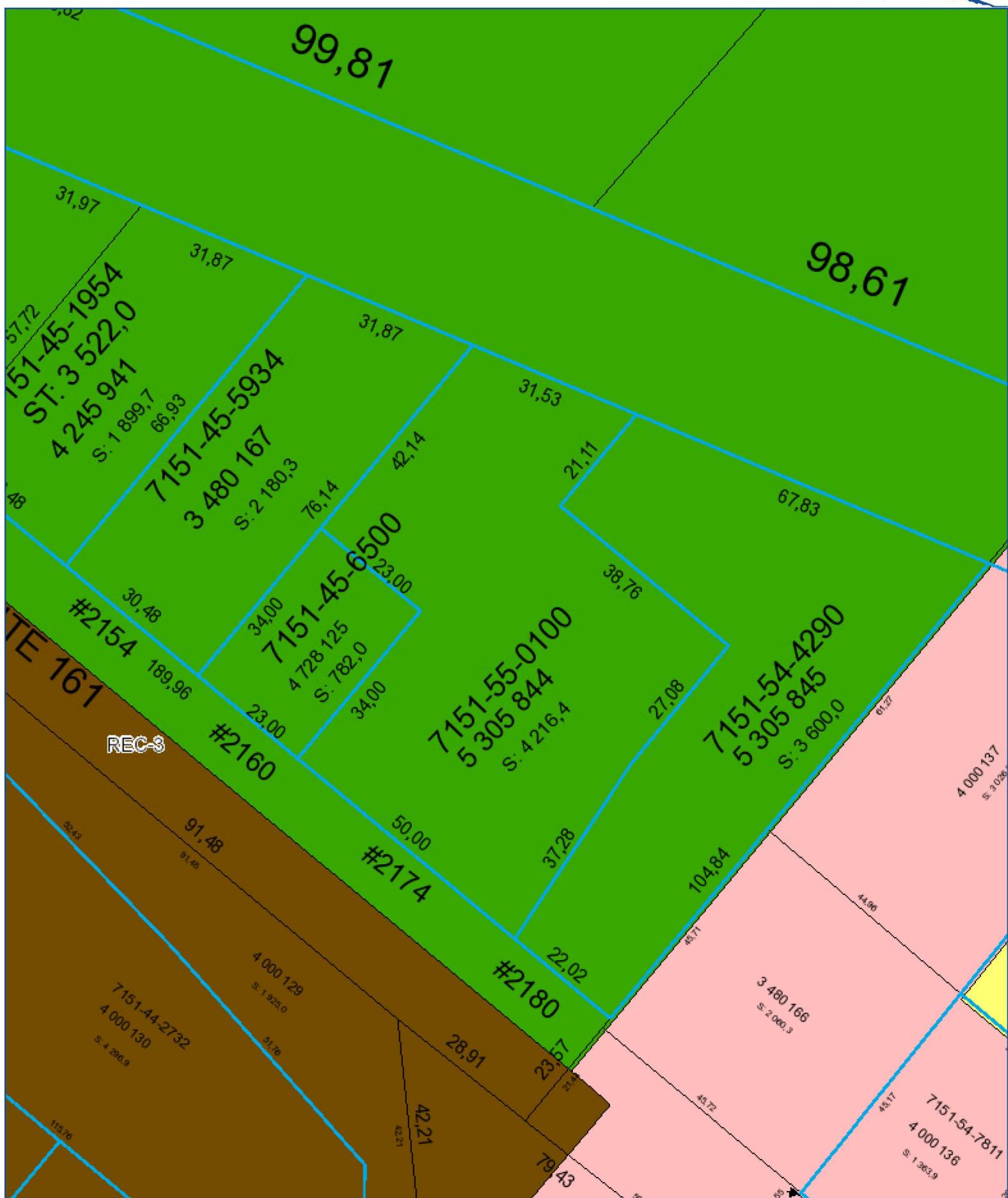
65ea

65fa

<

CLASSES D'USAGES	GRILLE DES SPECIFICATIONS	Réf. au règle. zonage	Municipalité de Nantes (Milieu rural)									
			A 1	A 2	A 3	A 4	A 5	A 6	A-7	A-8	A-9	A-10
HABITATION	résidence	6.4	●	●	N1	●	●	●	●	●	●	●
	nombre de logements (max)	6.4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	maison mobile	6.4	●		N1			●	●	●		●
	habitation collective	6.4										
	commerce de détails et atelier de réparation	6.4										
	services	6.4										
	hébergement	6.4										
	ensemble de résidences de tourisme	6.4										
	hébergement champêtre	6.4										
	restauration autre restau.	6.4										
COMMERCES ET SERVICES	restau. champêtre	6.4										
	bar, discothèque	6.4										
	véhicules et appareils motorisés	6.4										
	cour à rebuts automobiles	6.4										
	machinerie lourde	6.4										
	autres	6.4										
	commerces extensifs	6.4										
	INDUSTRIE	6.4										
	industrie lourde	6.4										
	industrie légère	6.4										
INSTITUTIONNEL	INSTITUTIONNEL	6.4										
	TRANSPORT-COMMUNICATION-UTILITÉS PUBLIQUES	6.4										
	AGRICULTURE ET FORET	culture du sol et des végétaux	6.4	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	élevage en réclusion	6.4	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	autres types d'élevage	6.4	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	exploitation forestière	6.4	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	usage complémentaire à l'agriculture et/ou à la forêt	6.4	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	ind. de trans. Agrofor.	6.4	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	EXTRACTION	6.4				●				N2	N2	N2
	CULTUREL, RÉCREATIF ET TOURISTIQUE	conservation et interprétation	6.4									
NORMES D'IMPLANTATION	récréation extensive	6.4										
	récréation intensive	6.4										
	récréation commerciale	6.4										
	loisirs et culture	6.4										
	récréation axée sur les véhicules motorisés	6.4										
	marge de recul avant: min.	7.4.2.1	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
		7.4.2.2	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
	hauteur: min.	7.2.5	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
		7.2.5	8	8	8	8	8	8	10	10	10	10
	TYPE D'ENTREPOSAGE EXTERIEUR	7.5.4	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
NORMES SPÉCIALES (référence au règlement)												
8.2.1 Maison mobile												
8.2.2 Roulettes												
8.5 Dispositions relatives aux abris forestiers												
10.4 Dispositions relatives au contrôle du déboisement												
ZONE AGRICOLE PERMANENTE												
AMENDEMENTS (numéro du règlement de modification)												
NOTES												
N1 Habitation saisonnière												
N2 Usage conditionnel (voir article 8.7)												

Employer uniquement la grille des spécifications n'est pas suffisant pour établir la conformité d'une demande de permis, on doit se référer au texte réglementaire.



Cloutier, Guillaume

De: Municipalité de Frontenac <frontadm@municipalitefrontenac.qc.ca>
Envoyé: 2 février 2017 11:55
À: Cloutier, Guillaume
Objet: RE: accès à l'information

Bonjour,

Concernant votre demande pour le lot 4 972 691, il n'existe aucun dossier comprenant un avis d'infraction, ordre de la cour, autorisation particulière, lieu d'élimination des déchets, certificat d'autorisation, suivi des eaux rejetées au réseau municipal etc.

Le zonage pour le lot 4 972 691 est agricole (A-2).

Salutations,

*Bruno Turmel,
Directeur général et secrétaire-trésorier
819-583-3295*



De : Cloutier, Guillaume [<mailto:Guillaume.Cloutier@aecom.com>]
Envoyé : 2 février 2017 10:16
À : adm@municipalitefrontenac.qc.ca
Objet : accès à l'information

Bonjour

En vertu de la loi d'accès à l'information, j'aimerais obtenir de l'information au niveau du dossier environnemental du lot 4 972 691. Cette demande s'inscrit dans le cadre d'une évaluation environnemental – Phase 1. Je suis donc intéressé à savoir s'il existe un dossier pour ce site et son contenu s'il y a lieu (avis d'infraction, ordre de la cours, autorisation particulière, lieu d'élimination des déchets, certificat d'autorisation, suivi des eaux rejetées au réseau municipal etc.).

J'aimerais également connaître le zonage pour ces lots.

Merci

Guillaume Cloutier, M. Sc. Env.
Chargé de projets, Hydrogéologie et Sols Contaminés
Tél. : +1 514 287-8500 poste 8629 Cell. : +1 514 968-7807

guillaume.cloutier@aecom.com

AECOM

85, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal, Québec H2X 3P4, Canada
aecom.ca

Bâtir pour un monde meilleur

[LinkedIn](#) [Twitter](#) [Facebook](#) [Instagram](#)



« *Environmental Business Journal* »

Project Merit Award

Lac-Mégantic Project

Annexe C
Reportage photographique

Photo n° 1 : Station-service à l'intersection de la rue Laval et de la route 161



Photo n° 2 : Restaurant le Ravitailleur à l'intersection de la rue Laval et de la route 161



Photo n° 3 : Vue vers le nord à l'intersection de la rue Laval et de la route 161



Photo n° 4 : Vue vers l'est de la voie ferrée existante à l'intersection de la rue Laval et de la route 161



Photo n° 5 : Vue vers l'ouest à partir du tracé de la voie ferrée sur la route 161



Photo n° 6 : Vue vers l'est de la voie ferrée existante à l'intersection de la rue Laval et de la route 161



Photo n° 7 : Secteur boisé adjacent au tracé de la voie ferrée



Photo n° 8 : Vue vers le sud à l'intersection du 10^e Rang et de la route 161 (ancienne cabane à sucre)



Photo n° 9 : Vue vers l'ouest à partir du tracé de la voie ferrée,
secteur de l'intersection du 10^e Rang et de la route 161



Photo n° 10 : Empilement de billot de bois dans le secteur du tracé à l'intersection du 10^e Rang et de la route 161



**Photo n° 11 : Vue vers l'est à partir du tracé de la voie ferrée,
secteur de l'intersection du 10^e Rang et de la route 161**



Photo n° 12 : Vue vers l'ouest à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Pie XI



Photo n° 13 : Vue vers le nord à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Pie XI



Photo n° 14 : Vue vers le sud à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Pie XI



Photo n° 15 : Vue vers l'est à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Pie XI



Photo n° 16 : Vue vers l'est à partir du tracé de la voie ferrée, secteur du sentier Québec-Central



Photo n° 17 : Débris métallique dans le secteur du sentier Québec-Central



Photo n° 18 : Vue vers l'est à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Québec-Central



Photo n° 19 : Vue vers le sud à partir du tracé de la voie ferrée,
secteur du sentier Québec-Central (Industrie Tafisa)



Photo n° 20 : Vue vers le nord à partir du tracé de la voie ferrée,
secteur du sentier Québec-Central (Bois Lambert inc.)



Photo n° 21 : Vue vers le nord à partir du tracé de la voie ferrée,
secteur du sentier Québec-Central (Bois Lambert inc.)



Photo n° 22 : Vue vers le nord à partir du tracé de la voie ferrée,
secteur du sentier Québec-Central (Bois Lambert inc.)



Photo n° 23 : Vue vers le sud à partir du tracé de la voie ferrée,
secteur du sentier Québec-Central (Industrie Tafisa)



Photo n° 24 : Vue vers le sud à partir du tracé de la voie ferrée,
secteur du sentier Québec-Central (Industrie Tafisa)



Photo n° 25 : Vue vers l'est à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Québec-Central



Photo n° 26 : Vue vers l'est à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Québec-Central



Photo n° 27 : Vue vers le nord à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Villeneuve



Photo n° 28 : Vue vers sud à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Villeneuve



Photo n° 29 : Vue vers le nord à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Wolfe



01/17/2017

Photo n° 30 : Vue vers le nord à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Wolfe



01/17/2017

Photo n° 31 : Vue vers l'est à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Wolfe



Photo n° 32 : Vue vers le sud à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Wolfe



Photo n° 33 : Vue vers le sud à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Wolfe



Photo n° 34 : Vue vers l'ouest à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Wolfe



Photo n° 35 : Vue vers le nord à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Salaberry



Photo n° 36 : Vue vers le sud à partir du tracé de la voie ferrée, secteur de la rue Salaberry

